

Yves BLAQUIÈRE

# Colloque de Sorèze



Tome II

## Abraham de Robert et les siens

Anne-Marie DENIS Editeur

Les Amis de Sorèze

# Abraham de Robert

*gentilhomme-verrier*

ARFONS – VERDALLE

*XVII<sup>e</sup> siècle*

et les siens

YVES BLAQUIÈRE

## I. Sa place dans la famille

Dès le dernier tiers du xv<sup>e</sup> siècle, quelques membres de la famille de Robert sont présents en Lauragais et sur les premières hauteurs de la Montagne Noire occidentale <sup>1</sup>. Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, l'installation acquiert plus de stabilité. Les voici dans les zones forestières d'Arfons ou plutôt – comme il est dit parfois – du « quartier d'Arfons ». L'expression est souple : elle désigne des espaces qui ne tiennent guère compte des limites communales. Un groupement familial constitue le « masage des Robertz ». Le toponyme ayant disparu, nous sommes réduits à scruter les indices. Ils nous mènent vers les Bastouls et même La Forge. Peut-on s'étonner d'un glissement sur le territoire des Campmazes ?

Notons que tout près de ce masage les Grenier sont présents à « Fon Rouge » <sup>2</sup> en 1567. La seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle nous permet de rencontrer – entre autres – Pierre de Robert et son fils Louis. Respectivement grand-père et père de notre Abraham. <sup>3</sup>

## II. Un temps d'incertitude

Par son ascendance, Abraham est « gentilhomme-verrier d'Arfons ». Il semble bien qu'il entre dans la carrière en ce lieu. C'est ce qui ressort d'un acte passé le 5 IX 1641 <sup>4</sup>. Cette année-là, en outre, il se marie : il épouse Gabrielle de Glayel, fille d'un marchand de Sorèze. Deux ans plus tard, il achète <sup>5</sup> un « pred » et la « tapie d'une maison » à Guillaume Picarel bourgeois d'Arfons. En 1645, il achète une importante coupe de bois, au « Cridayre » <sup>6</sup>. À cette occasion, il est dit : « habitant de Sorèze ». Cette coupe doit être faite en dix années : « Abraam » doit avoir l'intention de travailler et vivre dans les parages.

Le 2 IX 1650, son « neveu » <sup>7</sup> Nathanaël de Robert, seigneur de Cantalauze <sup>8</sup> épouse Judith de Glayel et devient ainsi son beau-frère. Quinze jours après le mariage, Nathanaël s'unit à Abraham, à Samuel de Robert la Grenade et à Jean de Riols seigneur de Crouzet pour acheter « Les verreries basses de Moussans ». Je suppose que les dots des demoiselles Glayel ne sont pas étrangères à cette participation de l'« oncle » et du « neveu ». Elles reviennent, dans leur vie, assez souvent, ces dots <sup>9</sup>. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

À partir du 17 IX 1650 <sup>10</sup>, Abraham s'installa à Moussans. Outre sa part de la

<sup>1</sup> Voir *Le souffle du Verrier*, Yves Blaquièrre, 1995. Cette présence (peut-être plus ancienne) est confirmée par les écrits de cette époque.

<sup>2</sup> Guillaume de Granié, verrier (voir annexe VII).

<sup>3</sup> Généalogie des Robert. Voir aussi le C. de M. du 23 XII 1669 du fils d'Abraham. Autre Pierre de Robert de Canredon.

<sup>4</sup> Chez M<sup>e</sup> Pierre Blaquièrre notaire à Sorèze.

<sup>5</sup> Achat ? L'acte du 21 IV 1662 qui rappelle cela est particulièrement obscur. L'avait-il seulement affermé ? M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre, Sorèze.

<sup>6</sup> À Sorèze, chez M<sup>e</sup> Pierre Blaquièrre le 16 VIII 1645. Le « Cridayre » – toponyme disparu – doit se situer sur les flancs du Causse (Malabarthe et Chantilli).

<sup>7</sup> Ce terme doit être employé dans un sens très large : il indique au moins une parenté !

<sup>8</sup> En 1651, le 26 II Nathanaël est dit « gentilhomme verrier habitant au consulat de Rieussec, diocèse de St-Pons ». Il appartient au groupe des verriers de Moussans.

<sup>9</sup> La dot de Guabrielle (2000+400=) 2400 livres. Voir C. de M. de Pierre de Robert S<sup>r</sup> de Campredon le 20 VII 1662.

<sup>10</sup> Date de l'achat St Qu., p. 219.

Verrerie, il y possède maison, jardin et pré<sup>11</sup>. Depuis peu, Guillaume, son frère, a épousé une RIOLS et a opté pour Moussans<sup>12</sup>, ce Moussans qui permettra à Guillaume de préciser son patronyme : de Robert-Campaurel.<sup>13</sup>

Son autre frère, Étienne de Robert-Combail soufflera le verre à Saint-Amans<sup>14</sup>. Si l'on n'oublie pas la présence du « neveu » Nathanël (Rieussec-Moussans), et sans doute d'innombrables cousinages par le sang ou l'alliance, on comprend que se déplacer d'un centre verrier à l'autre, en Montagne Noire, ce n'est ni s'exiler, ni s'isoler. La mobilité de ces gentils-hommes surprend un peu moins. Et il est permis de s'interroger sur l'étanchéité des « secrets » verriers...

### III. Retour à Arfons

En 1654<sup>15</sup>, Abraham se retire des « Verreries Basses de Moussans ». Il vend les quelques biens qui semblaient l'attacher à ces lieux<sup>16</sup> et revient au pays.

Le 23 juillet de cette année, il prête de l'argent à la Communauté de Sorèze<sup>17</sup>. Il est dit : « habitant du Consulat d'Arfons ». Ses beaux parents (Abel Glayel et son épouse Jeanne de Mauran) avaient déjà prêté 460 livres à la Communauté en 1642<sup>18</sup>. Celle-ci va les rendre à la seule Jeanne, devenue « veufve ». Avec quel argent ? Celui qu'elle emprunte au gendre, à Abraham ! Les 460 livres « de vingt sols chacune » seront remboursées – promettent les Consuls – ... a la fin de la courante annee avec les intérêts... a raison du denier seize...<sup>19</sup>». Nathanaël lui aussi est mêlé à ce prêt. Les affaires d'argent – en ce temps-là – sont parfois personnelles, mais souvent elles ont un caractère familial. Aussi sont fréquentes les reconnaissances de dettes et quittances.

Abraham possède déjà des terres à Arfons. À la fin de cette année 1654 il en prend possession. Le « ... troisième janvier mil six cent cinquante cinq... » est conclu et signé à Toulouse, au « ... siège de la table de Marbre... », l'acte « d'Infeudation<sup>20</sup> » fait « ... par les grands Maistres Enquesteurs et generaux Refformateurs des Eaux et forests de France Aux Ressorts province et Gouverneman de languedoc, Provence, dauphine Entier domaine de Navarre Bearn... ».

« Noble abraam de Robert Escuyér » a presenté une « ... requeste ... tandante a ce quil nous pleut luy voulloir Infeuder Une piece de terre herme vaine et vague

<sup>11</sup> St.-Qu., p. 220.

<sup>12</sup> Gén. ROBERT, p. 47 XI.

<sup>13</sup> Campaurel est le nom « du plateau... dominant le village de Moussans », Gén. Robert p. 123, n° 54.

<sup>14</sup> St. Qu., p. 204, note 1.

<sup>15</sup> St.-Qu., p. 219 + Gén. Robert, p. 123 n° 53.

<sup>16</sup> Gén. Robert, p. 123 n° 53. Cité par Riols p. 71 Abel de Colomb, g. v., est l'acheteur. Acte du 14 avril 1654. C'est lui qui prend la place d'ABRAHAM, la même année, dans l'association des Verreries Basses. Gén. Robert, p. 123, n° 53.

<sup>17</sup> Gén. Robert, p. 123 n° 53 + Acte Siméon Blaquièrre à Sorèze : « Dette des Consuls de Sorèze de Robert ».

<sup>18</sup> Chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre 16 janvier 1642.

<sup>19</sup> L'intérêt représentera la seizième partie du capital.

<sup>20</sup> Lire : inféodation. « Inféoder un bien ou droit noble, c'est en céder à autrui, le titre honorifique, la jouissance perpétuelle, en se réservant certains droits de dominité éminente... » *Les droits seigneuriaux dans la sénéchaussée et comté du Lauragais (1553-1789)*, Jean Ramière de Fortanier (reprint 1981, p. 14).

joignant La forest Royale hautaniboul de la contenance de six cestaires Mesure de puillerans au lieu appellé a las pradelles confronte d auta la dite forest tirant vers la font de Miech Mont <sup>21</sup>, midy terres du dit robert et ruisseau de Sant au millieu, cers et Aquilon la dite forest... »

Remarquons au passage qu'il est fait mention des terres déjà possédées par Abraham. Il est même possible – très approximativement – de les situer : « ... midy terres du dit robert et ruisseau de Sant au millieu... »

La requête s'achève : « ... qu'il luy soit permis de prandre L eau qui dessant de la dite forest pour l usage et arrousament <sup>22</sup> de la dite pièce de terre... » Une amende de « mil livres » pourrait punir « ... toute sorte de personne de quel estat et condition qu'elle soit... » qui donnerait à notre gentilhomme « ... trouble (ou) empechemant... ».

N'oublions pas le « droit d'entrée » = trois livres par cesterée. Donc, 18 livres « ... ou, annuellement à sa Majesté Une paire de gants de cinq sols... »

Après « ... veriffication par un des officiers du siège... » la pièce de terre est inféodée « ... pour par luy En Jouir et les siens successeurs a l advenir...<sup>23</sup> » On le voit, le temps d'hésitation entre Arfons et Moussans est bien terminé. Abraham s'installe : il agrandit son territoire et se rend maître des eaux « d'autaniboul ». Ce n'est pas tout... Quelques années après, nouvelle requête. Il a fait construire – sur la pièce de terre inféodée – « une petite maison laquelle n'est point en sa perfection a cause de la necessite des matteriaux necessaires pour la batisse des murailles et couvert de la dite maison. »

Or, il a eu le temps de remarquer que « ... dans la forest d'Autaniboul il y a une grande quantité de cailloux, pierre et lauze qu'il plustost Incomode la dite forest que donner aucun Revenu mesme qui peut Empescher la naissance et Remise des petits arbres dont sa Majesté en souffre Un notable damage... » Défenseur des intérêts de Sa Majesté, notre homme n'oublie pas les siens. Ces cailloux, pierre et lauze, l'intéressent : ils lui permettraient « de parachever la batisse de la dite maison... » Peut-il les prendre ? et les utiliser à son gré ? C'est l'objet de sa nouvelle requête. Si oui, bien sûr, que « ... les cappitaines forestiers et gardes de la dite forest... » ne viennent donner « ... aucun trouble ni empechemant... » Ils pourraient recevoir « ... Cinq cens livres ... » d'amende.

Nouvelle acceptation. L'ordonnance date du premier jour du mois de juillet mil sis cent soixante quatre.

L'acte d'inféodation et cette ordonnance ne sont inscrits par Me Fleurans Blaquièrre qu'en 1665, le 24 may. Était-ce utile ? Le notaire nous met sur la piste : cet « enregistrement » a été fait « ... pour y pouvoir avoir Recours En cas de besoing... » En effet le temps approche <sup>24</sup> où un envoyé du roi viendra procéder à la « Visitation de la forêt de Hautaniboulle ». Charbonniers et verriers savent qu'ils ne seront pas épargnés. Nous reviendrons un peu plus tard sur cet événement.

<sup>21</sup> Dans le texte : *Meymont*, nous avons adopté pour ce nom de lieu l'orthographe actuelle pour faciliter l'examen d'une carte ou d'un plan.

<sup>22</sup> Influence de la langue d'oc.

<sup>23</sup> Cet acte est présent dans les minutes de M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre notaire à Sorèze, dix ans après sa réalisation. Il figure dans l'« Enregistrement d'acte de Robert » du 24 may 1665...

<sup>24</sup> Liasse M de Castelnaudary. H1. i3... La date : 24 octobre 1666. Et c'est le 20 novembre que Louis de Froidour procède à la visite.

Notons-le, les deux témoins de cet « Enregistrement », Élie Leignes et Jean Castel sont soréziens. Ils sont surtout protestants « du bon coin <sup>25</sup> ». Comme le notaire, d'ailleurs... Quelle que soit la raison du passage d'Abraham chez ce dernier, les témoins choisis appartiennent à la R. P. R. <sup>26</sup> Mais, revenons à 1655.

### Abraham et le marchand de verre

Le 14 mars, Anthonie du Pont, « marchand de verre habitant de Tourtouze <sup>27</sup> », lui achète pour trente trois livres de verre. Il ne paiera que « ... dans six semaines prochaines tenant... ». Abraham accepte mais ses conditions sont raides. D'abord, une reconnaissance de dette chez le notaire. En outre « ... pour plus grande assurance... » le témoin François de Granié sieur de Lespinassière <sup>28</sup>, devra cautionner l'opération en « obligeant » ses biens. Quant à Anthonie, il devra « obliger » ses biens mais aussi sa personne ! <sup>29</sup>

### Les dots des demoiselles Glayel et les comptes familiaux

Au moment de l'achat des « Verreries-Basses de Moussans », Nathanaël, armé de la dot de Judith, avait fait des « cessions » à « l'oncle » Abraham. Celui-ci va lui rendre les « mil livres de vingt sols chacune... », le 9 août 1657 <sup>30</sup>. Lui-même les a reçues de sa belle-mère Jeanne de Mauran et de l'un de ses beaux-frères Anthoine Rey <sup>31</sup>. s'agit d'une partie de la dot de son épouse Gabrielle de Glayel. <sup>32</sup>

La dot de Judith ne sera définitivement réglée qu'après sa mort <sup>33</sup>. Nathanaël « ... procédant comme mary et herittier testamantaire de feu damoiselle Judith Glayel sa feuë femme... » déclare le 29 août 1660, avoir reçu de ses beaux-frères Abel Glayel, bourgeois de Sorèze, et Jean Barrau, marchand du même lieu, la somme de mil quarante livres « ... due de reste du principal de la dot de feuë Judith... », ainsi que les intérêts : 383 l., au total : 1423 livres. Il faut ajouter 9 livres qui correspondent aux dépenses pour procès « ... devant les officiers ordinaires de Sorèze... ». Procès né du « ... deffaut de payement du dit dot et Interets... »

Dans la somme que perçoit ainsi Nathanaël, intervient le « payement » de « Noble Habraam de Robert son oncle ». Telle un serpent de mer, la dot des dames Glayel-de Robert n'en finit pas de se manifester...

<sup>25</sup> Selon l'expression qu'emploiera Jean Cailhassou (curé de Sorèze de 1743 à 1790) à propos de protestants peu enclins à la modération face à l'Église catholique.

<sup>26</sup> Religion Prétendue Réformée.

<sup>27</sup> Tourtouze, en Ariège, près de Ste-Croix-Volvestre. Cet Anthonie appartient-il à la même famille que Giroud du Pont – même profession, qui, en 1743, faisait ses achats à la Verrerie de Poudelay chez un Grenier de Rivarolle, en Ariège ? (St. Quirin, p. 36).

<sup>28</sup> François est le fils de Jean de Grenier-Paloum et de Marie de Berbigier (Verbizier). Il est l'arrière-petit-fils d'Antoine de Grenier gentilhomme-verrier d'Arfons des débuts du xvi<sup>e</sup> s. : « ... le roi inféode à Antoine de Garnier et Germain Robert, écuyers, habitant Arfons, les vacants et les forêts de la montagne... » en 1532. (Gaston Durand-Gorry : « Histoire d'Arfons en Montagne Noire », 1971, P. 78). Pour Lespinassière : Généalogie des Grenier (Robert Planchon, p. 53 et 54.

<sup>29</sup> « Debte Robert – du pont » M<sup>e</sup> Fleurans BLAQUIÈRE – 14 mars 1655.

<sup>30</sup> « Quittance de Robert oncle et nepveu » chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre.

<sup>31</sup> Qui est dit « bourgeois de Revel » ou « bourgeois de Sorèze », selon les Actes dans lesquels il paraît.

<sup>32</sup> Qui s'élevait – nous l'avons dit – à 2400 livres.

<sup>33</sup> « Quittance de Robert à Glayel ». M<sup>e</sup> Fl. Blaquièrre – n<sup>o</sup> 437.

### Un pied à Sorèze : l'achat de Pistre

Diverses acquisitions vont permettre à Abraham de s'établir à Sorèze.

Le 9 septembre 1659<sup>34</sup> il rencontre chez le notaire un marchand sorézien. Les deux hommes ont le même patronyme. À la particule près.

Pierre Robert... « En son nom propre » mais aussi « ... comme héritier par benefice d'inventaire de feu Jean Robert son frère... » vend à « Noble Abram de Robert gentilhomme verrier habitant Aux verrières de Verdalle... tant pour luy que pour les siens A l advenir... » une « Metterie ». Elle est « ... située dans le consulat Et montaigne du dit Sourèze Vulgairement appelle de pistre du Lavorage de deux ou trois paires avec ses batimants patus Jardins predz bois terres cultes et Incultes Et généralement tout ce quil en despan et tout inclus...<sup>35</sup> »

La vente a la complexité de la vie. Pierre Robert ne veut pas se séparer de l'une des parties de Pistre. Il tient à garder une petite maison, un petit jardin, une « pièce de terre labouradisse taillis et herme tout joignant loc dit al pech den Roumieu et la goutine de gras Senegual... »

S'il soustrait tout cela, Pierre a le souci du « remplacement ». Il donne à « ... l'ascheteur des despandances de son autre metterie dite del Causse ou dals crosses... »<sup>36</sup>. À savoir : « ... une pièce de terre et taillis tout joignant appelle le camp del poux... » ainsi que « la tapio, bois cavanal et terre joignant.<sup>37</sup> »

Le vendeur, « ... pour ceste annee... » se réserve la « ... Jouyssance de la metterie... » – Il ne laissera « ... aucune graine ... » pour ensemer les terres. Abraham « ... sera tenu prendre tout le betail de quelle espece que soit... » et le prix en sera « ... estime par de communs amis... » Paiement : « ... le Jour de tous Saints prochain... »

La « metterie » est vendue 1500 livres tournois « de vingt sols chacune livre ». Mais cette somme ne sera pas versée au vendeur... En effet, Pierre et Jean Robert avaient acheté Pistre et Les Crozes, mais sans les payer ou, du moins, l'avaient-ils fait très partiellement. Sur les deux mille livres dûes, peut-être en avaient-ils donné cinq cents ?<sup>38</sup>

La Toussaint prochaine ne sera pas le terme final de cette transaction<sup>39</sup>. C'est seulement le 26 février 1666 qu'Abraham remet en mains du dit Pierre Robert la quittance des 1300 livres faite par les héritières des Dumas. Il donne également les 200 livres « ... restant pour fere l'accomplissement des dits quinze cents livres... » inscrites dans le contrat.

### La tentation de Sorèze

Peut-être parce que des menaces se précisent, Abraham semble prévoir la nécessité d'un refuge.

<sup>34</sup> Chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquière, notaire à Sorèze.

<sup>35</sup> Pistre avait été acheté par les frères Robert aux frères Anthoine et Jean Dumas docteurs et avocats, en 1651.

<sup>36</sup> « Les Crozes » = les creux (Ernest Nègre : « *Les noms de lieux du Tarn* », 1972, p. 61 n° 124. En effet, le Causse de Sorèze sur lequel sont situées ces métairies, renferme d'importantes grottes (le Calel, Polyphème, Fendeille...). Le Calel est la plus grande cavité du Tarn.

<sup>37</sup> Les trois dernières pièces d'échange avaient été achetées par Pierre Robert à « feu M<sup>e</sup> Jean Vaissière ».

<sup>38</sup> Dans le meilleur des cas !

<sup>39</sup> L'acte « asept de Robert, Robert » porte dans la marge des deux premières pages le long texte additif relatif au paiement.

Rester dans les forêts du « quartier d'Arfons » si l'activité de la Verrerie était ralentie ou interrompue ? Je crois Qu'abraham répond à cette interrogation, lorsqu'il procède à toute une série d'achats à Sorèze.

Il règle le 21 avril 1662 <sup>40</sup>, à l'amiable, avec « honneste giraude de Conquet veufve a feu guillaume picarel quand vivoit Bourgeois d'Arfons... » le « dellaissement » d'un « pred <sup>41</sup> ». Son appétit ne le pousse plus vers la possession des terres arfontaises.

Le 30 may 1667, c'est « ... une portion de vigne assize au Vignoble du dit Soureze Lieu dit à Cantagraillé ou autrement le Roc den poullou... » qui le tente. Il est vrai qu'à l'aquilon, elle touche aux terres de Pistre... Le prix : 120 livres de 20 sols chacune livre. Le paiement immédiat se fait sous forme de « quarante Louis argent de trois livres pure ». Le vendeur Ramond Martin, travailleur habitant à Sorèze promet en outre au dit de Robert « ... a la fin de ses Jours de luy bailler ce qui luy Reste de la dite Vigne soit En Vigne ou Taillis a la charge de luy En payer la legitime Valleur ou aux siens a ladvenir suivant la Veriffication et Estimation qui En sera faite par Experts... »

Contrat signé par les deux parties et leurs témoins, les quarante Louis donnés... Un peu tard, des contestations opposent Martin à Abraham... si vives qu'elles aboutissent à l'annulation du contrat – Les Louis, à nouveau, changent de poche et notre gentilhomme doit les retrouver sans plaisir.

Moins mouvementé l'autre « Achept de Robert Montaud <sup>42</sup> ». Une autre vigne ! Elle aussi – et plus encore semble-t-il – est proche de Pistre. Elle... « confronte dauta l achepteur... », est située au Vignoble de Sorèze, « ... au Lieu appellee al roc den poullou... ». Un peu moins coûteuse que la précédente : « quatre-vingt dix livres de vingt sols chacune » qui devront être payées... aux créanciers <sup>43</sup> du propriétaire-vendeur... Celui-ci est mort : « feu Arnaud Cournac. » Françoise Montaud, sa veuve, représente leurs enfants et administre leurs biens. Le 13 may 1673 (un an et demi après la signature de l'acte !) elle recevra la quittance prouvant que le paiement a été effectué. <sup>44</sup>

Notons-le : l'acheteur est déclaré « habitant dans la presante ville ». Aurait-il, pour un temps, abandonné son gîte forestier ?

Quelque temps avant la vigne, une maison s'était ajoutée à ses biens <sup>45</sup>. (Peut-être, entre deux campagnes, venait-il goûter la vie de la plaine ?) Elle appartenait à un bourgeois de Saint-Félix, Pierre Chamarieu. L'acte date du 24 septembre 1669. «... Une maison En sollier <sup>46</sup> a quatre murs Entourée de trois <sup>47</sup> Ruelles... avec un Jardin Joignant Icelle du coste d aquilon de Largeur de six canes...<sup>48</sup> ». « ... le tout assis aux faux bourgs de la presant ville et du coste de la porte ditte de Castres... »

<sup>40</sup> Chez Me Fleurans Blaquièrre, Sorèze, n° 520.

<sup>41</sup> L'acte est peu clair pour qui ne connaît pas les lois et règlements de l'époque. Le pré est situé à Arfons.

<sup>42</sup> Chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre, à Sorèze, le 25 X 1671.

<sup>43</sup> Les créanciers sont soréziens : M<sup>e</sup> David Blaquièrre, le S<sup>r</sup> Pierre Grimal et Anthoine Pistre.

<sup>44</sup> Le compte-rendu du paiement : en additif, dans la marge des deux premières pages du contrat.

<sup>45</sup> Chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre à Sorèze.

<sup>46</sup> À étage.

<sup>47</sup> Trois ? Lecture difficile.

<sup>48</sup> La largeur atteint donc (1,796 x 6 =) 10,76 mètres.



Prix d'achat : quatre cents Livres de 20 (sols) la livre. La moitié payée « ... Entre le jour d'Huy et le jour de la feste de la Noel prochain Tenant... » L'autre moitié... (illisible). De ces conditions souples, Abraham ne voulut pas profiter. Les 400 livres – « antier prix de la vente » – furent payées le 9 décembre, « En Louis d'argent ».

J'ai essayé de situer cette maison <sup>49</sup>. Elle pourrait – passant par héritage de main en main – avoir appartenu plus tard à l'arrière-petit-fils d'Abraham : Mathieu-Benoît de Robert de Lavalette <sup>50</sup>. D'après le Compoix de 1747 <sup>51</sup> elle pourrait être située à l'angle de l'esplanade de la porte de Castres <sup>52</sup> et du chemin de Sorèze à Las Combes. <sup>53</sup>Au moment de l'achat, avait-elle déjà le « pigeonnier à quatre pieds » signalé au temps de Mathieu-Benoît ?

Métairie de Pistre, vigne puis maison s'ajoutent aux bien déjà possédés. Le Compoix d'Arfons de 1697 a été établi après la mort d'Abraham. Mais il est vraisemblable que ce qui est attribué à Pierre et Louis, ses fils, avait auparavant constitué son petit royaume montagnard <sup>54</sup>. S'il est souvent question de pauvreté au sujet des gentilshommes-verriers, il est bien visible qu'Abraham échappe à cet état.

### Les prêts d'argent

Le prêt à la Communauté de Sorèze a déjà été évoqué.

– Le 29 août 1660, Pierre Grimal <sup>55</sup> bourgeois de Sorèze « a recongnu et confesse debvoir » à Abraham 343 livres « de vingt sols Chacune livre ». Encore une fois, cette somme est liée à la dot de Gabrielle. Le sieur de Cantalause, Nathanaël se trouve mêlé à l'affaire car lui aussi est « debiteur et redevable Envers... » son « oncle <sup>56</sup> ». Il lui doit exactement 343 livres.

Grimal doit payer « ... dans un an prochain à compter de ce Jour d'huy avec Interets... a raison du denier seize... <sup>57</sup> » À l'occasion de cette reconnaissance de dette apparaît le très jeune Samuel de Riols – il n'a que dix-huit ans – beau-frère depuis près de deux mois, de Nathanaël <sup>58</sup>. Il habite le Crouzet, proche de Moussans, terroir de Rieussec. <sup>59</sup>

Ici encore les liens Arfons-Moussans peuvent être soulignés.

<sup>49</sup> Aujourd'hui disparue.

<sup>50</sup> 1712-1757. Né et mort à Sorèze, fils de Pierre de Robert Lavalette et de Catherine de Barbara. Benoît-Mathieu épousa successivement Catherine Cailhassou puis Calixte de Séverac de Juses.

<sup>51</sup> P. 217, n° 2. Arch. Communales de Sorèze.

<sup>52</sup> Allée Notre-Dame.

<sup>53</sup> Donc, lorsqu'on va vers Dourgne, à gauche.

<sup>54</sup> C'est déjà l'époque où les Robert (Campredon ou Lavalette) se sont établis à Sorèze.

<sup>55</sup> Il appartenait à la vieille famille protestante des Grimailh d'où est issue Elisa Lemonnier – née Grimailh – Les Grimailh étaient, à la fin du XVII<sup>e</sup> s. et au XIX<sup>e</sup> s. de riches propriétaires terriens.

<sup>56</sup> Contrat chez M<sup>e</sup> Clovis Palazy demeurant à (Mauzac ?) – début juillet 1660.

<sup>57</sup> Chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquière à Sorèze. N° 438, sous le titre : « Debte de Robert Grimal. »

<sup>58</sup> « Les Verreries forestières de Moussans... », F. de Riols de Fonclare, p. 254-255. Acte d'émancipation du 15 I 1677 de Samuel de Riols, S<sup>r</sup> du Plos, fils aîné de n. Jean de Riols S<sup>r</sup> del Causse, habitant du dit Crouzet (chez Me J<sup>n</sup> J<sup>s</sup> Pagès notaire à Saint-Pons). Samuel était fils de Madeleine de Robert et frère de Jeanne épouse de Nathanaël (id. p. 128 n°V, Gén. de Robert, p. 46 n° VII).

<sup>59</sup> «... Verreries de Moussans » J<sup>n</sup> P<sup>re</sup> Ferrer, p. 20.

– Nous retrouvons le 31 octobre 1660, le vendeur de Pistre : Pierre Robert, marchand de Sorèze <sup>60</sup>. Il reconnaît devoir à Abraham <sup>61</sup> «... la somme de deux Cent Livres et interets... ». Ce « prest amiable... » est lié à la vente de la métairie et à la dette que Pierre avait contractée vis-à-vis des héritières d'Antoyne et Jean Dumas.

Dette éteinte seulement le 26 février 1666. <sup>62</sup>

– « Soixante et dix livres de vingt sols chacune livre » sont dûes par Anthoine Pistre <sup>63</sup>. Il le « confesse » le 10 mai 1665 après midy. C'est le « ... règlement du prix d'une paire de bœuf vandus par le dit de robert audit pistre... » Il « promet paye(r) au dit sieur de robert dans le jour de feste de Nostre dame quinzième d aoust prochain venant... »

Anthoine était laboureur au mazage du Caussé, à Sorèze <sup>64</sup>. Il ne tarde pas à se libérer de sa dette : le 6 décembre 1665. Voilà qui ne traîne pas.

## Les BAUX et l'organisation du travail : AGRICULTURE et VERRERIE <sup>65</sup>

### a. Le 3 juillet 1661

Joseph Durand est un laboureur du Consulat de Dourgne. Il traite avec Abraham au sujet de la « mettairie du dit de Robert joignant la verrière... ». Le bail porte sur quatre années « qui prendront leur comancement à la feste de St Michel En septembre prochain (1661) et venant et a pareil jour finissant... ».

En premier lieu, il est bien spécifié que l'essentiel n'est pas la terre elle-même.

Durant les quatre années, il faudra :

« ... fournir couper et charrier Tout le bois quy sera necessaire au dit sieur robert tant pour son chauffage que de sa famille que pour la verrière... »

Pour cela, « Durand fera avec les bœufs et charrettes que le dit sr de Robert Luy baillera... »

« Le bétail à grosse corne... sera trouvé à la mettairie... ». Au bout des quatre années, Durand « ... sera tenu a rendre suyvant la coustume du presant pais pareilhe quantitté et de mesme valeur qu'il en recevra... » Le lait des chèvres « ... se partagera ... par moitié savoir Le dit de Robert le prendra un jour et le dit durand un autre... »

« ... la dite mettairie n y a point de Terre Labourable sera permis au dit durand d en travailler a son proffit sans que le dit s<sup>r</sup> robert puisse Rien prestendre sauf qu'il sera tenu d'apporter les gerbes a la dite metteirie affin que la pailhe puisse servir pour le bestail et le foin quy en proviendra sera aussy partagé par moitié... le dit durand pourra faire de sa moitié ce que bon Luy semblera... » Sera aussi «... tenu, le dit Durand a laysser le fond de la dite metteirie bien rangé et apareillé en bon père de famille... »

<sup>60</sup> « Debte de Rober, Rober » chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre à Sorèze .

<sup>61</sup> « Habit' aux verrières de Verdalle ».

<sup>62</sup> Additif dans la marge du 1<sup>er</sup> feuillet de l'acte cité.

<sup>63</sup> « Debte Robert pistre ». Chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre notaire royal à Sorèze.

<sup>64</sup> Les témoins Anthoine Cambelong et Guillaume Durand sont pareurs de drap à Sorèze et protestants.

<sup>65</sup> « Bail de Robert a Durand » chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre à Sorèze.

On le voit, ce contrat passe du travail destiné à la verrerie à celui de la métairie. Il se termine d'ailleurs ainsi par ces quelques lignes très éclairantes : « ... le dit durand sera tenu veiller au four de la verrerie tout autant qu'elle travaillera et moyenant ce dessus Le dit de Robert Sera tenu de donner et payer au dit durand pour tous gages quinze livres par mois tant que la verriere travaillera... » suit une ligne et demie à peu près illisible.

Les témoins de ce contrat ne portent pas des noms familiers : ceux qui sont souvent rencontrés à Sorèze.

- L'un, François Magne (ou Magné) est maire du Cabanial.
- L'autre, David Faure, « lieutenant de baille de Gourgue. <sup>66</sup>

Ce nom de lieu nous rappelle à nouveau les multiples liens qui unissent les diverses zones de la Montagne Noire : partie occidentale ou bordure septentrionale.

#### b. le 5 octobre 1664 <sup>67</sup>

Lorsque s'achèvent les quatre années au cours desquelles la métairie avait été confiée au dourgnol Joseph Durand, c'est un proche voisin qui sera choisi : Philip Assémat, « ... habitant d'Arfons et mazage des Escudiés... » <sup>67b</sup>

« Les terres proches de la dite verrerie... » font l'objet d'une « ... conduite a demy fruits... pour le temps et terme de six années complettes ou Revollues qu y prendront leur comansemant Le jour et feste de Toussaint prochaine venant et a pareil jour finissant de l'annee mil six cent septante un... »

« ... les fruits quy en proviendront seront partages par moitie... »

Abraham recevra six paires de poulets et soixante œufs qui seront « ... payables aux saysons accoustumees. » Il lui « ... sera permis et Loysible... de faire depaïsse un cheval ou cavalle aux pres dependant de la verrerie... »

Philip devra charrier « ... tout le bois quy sera necessaire pour la verrerie et pour la maison du dit sieur de Robert tant que la verrerie travaillera. » Pour ce travail, il recevra six livres par mois.

Malgré les différences qui existent entre les deux baux étudiés, nous remarquons ici et là que les travaux de la ferme et ceux de la verrerie paraissent inséparables.

Assémat déclare « avoir et tenir à cabal et guasailhe <sup>68</sup> du dit sieur de Robert... une paire de bœufs poil rouge, deux paires vaches les deux poil rouge... genisse de l'age de cinq mois et les autres deux L un poil marel <sup>69</sup> et l'autre blanchastre de l'age de cinq a six ans une paire buaux <sup>70</sup> de l'age de deux ans, trois Genisses de l'age d'un an avec deux Jous <sup>71</sup> et deux paires julhas<sup>72</sup>, une truye et un pourceau

<sup>66</sup> Gourgue est situé près d'Albine, Sauveterre, Lacabarède (Carte I.G.N. « Castres » Feuille K 22 /1964/ Gourgue se trouve sur le pli central, au-dessus de la R N 42). Gourgue était un foyer de verrerie. À l'époque de ce contrat, devaient y travailler les fils d'Abel de Robert de Combesignières (St.-Quirin, p. 204 + 205 + 121).

<sup>67</sup> Chez M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre, à Sorèze.

<sup>67b</sup> Ni lui, ni des descendants de son nom ne figurent au Compoix d'Arfons ; en 1697.

<sup>68</sup> Gasailhe : « Contrat par lequel une partie confie à une autre des biens susceptibles de procurer à la première un revenu après une durée convenue. Utilisé souvent pour les animaux. » (D<sup>r</sup> Paul Cayla, « Dictionnaire des Institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648 », impr. à Montpellier en 1964 .

<sup>69</sup> Brun, tanné, maure.

<sup>70</sup> Bœufs.

<sup>71</sup> Jous.

<sup>72</sup> « Longes de cuir qui fixent le joug sur la tête des bœufs ».

au prix tout le dit bestail de quatre Cens quarente huit Livres... »

Ces quelques lignes nous renseignent sur le cheptel de cette métairie formée essentiellement de prairies et qui ne possède pas de terre labourable.<sup>73</sup>

Abraham fournit « ... deux charrettes l'une ferrée et l'autre sans ferremans au prix de vingt quatre livres Revenant le dit Bestail et charrettes au prix de quatre Cens septante deux Livres... »

Il est précisé que les « jous et julhas » ne sont pas comptés mais doivent être rendus au maître au terme des six ans.

Profits ou pertes «... qu'il plaira à dieu y donner se partageront par moitié... ». Si la perte est causée par Assémat, c'est lui seul qui la supportera.

« A la fin du terme le dit Assémat sera tenu mettre prix au dit bestail et le dit Sr de Robert aura le choix de prendre ou Laisser... » Assémat sera aussi tenu « ... laisser les foins et pailles qui se reculeront aux pres et terres de la dite verrerie bien regles et apareilhés... »

Les témoins : Hercule Durand<sup>74</sup> et Salomon Oules<sup>75</sup> appartiennent à la R. P. R.

À la lecture de ce contrat, il apparaît que Philippe Assémat aura une activité plus agricole que verrière. Bien sûr il assume le charroi des bois mais il n'est pas chargé de le « couper »<sup>76</sup>. Surtout il n'a pas à « ... veiller au four de la verrière... ». Il ne touchera que 6 livres par mois au lieu des 15 que recevait Joseph Durand.

Il m'a semblé intéressant de retenir ces deux contrats. Ils montrent l'un et l'autre à quel point s'imbriquaient les tâches atelier-métairie, et la manière dont les deux activités se complétaient.

### Les Contrats de mariage

Le 20 juillet 1662 nous assistons à un double contrat de mariage. Le même jour Abraham et Pierre s<sup>r</sup> de Campredon – son fils – s'engagent<sup>77</sup> pour des mariages « ... qui s'espère(nt) accomplir... »

Abraham, veuf de Guabrielle de Glayel a jeté son dévolu sur « damoiselle Isabeau de Brugier » veufve – elle aussi – de Pierre Oulès. Isabeau est fille de Jacques Brugier notaire royal de Durlfort.

Le mariage aura lieu en « ... L'esglise chrestienne reformee dont parties font profession... » lorsque les «... anonces auront este publiees... » et «... a la premiere requisition que l'une partie fera a l'autre... »

Jusqu'ici, rien d'étonnant. La surprise naît de ce que le même jour, Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon fils D'Abraham, s'engage lui aussi pareillement et pas avec n'importe qui, avec Anne d'Oulès, fille d'Isabeau Brugier ! Quelle belle symétrie ! Père et fils épousent respectivement mère et fille... (le conditionnel

<sup>73</sup> C'est dit dans le contrat du 8 juillet 1661 avec Joseph Durand. D'ailleurs, c'est déjà indiqué par le toponyme « les Pradels », les prairies. Parfois on trouve, dans les actes « les Pradelles », les petites prairies.

<sup>74</sup> Les Durand, de Sorèze : anciens notaires et marchands.

<sup>75</sup> Même constatation pour les Oulès. Marguerite Mialhie épouse de Salomon, abjure le 27 juillet 1685 « en l'Église de nostre Dame de la paix, à Sorèze » – Registres paroissiaux. Arch. Communales.

<sup>76</sup> Je suppose que « couper le bois » c'était aussi abattre les arbres ?

<sup>77</sup> Pour Abraham, chez M<sup>e</sup> Blaquière, pour son fils, chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquière, notaires à Sorèze.

serait plus adapté ici...). La symétrie se prolonge jusqu'au 6 septembre de la même année. Ce jour-là, nos fiancés se retrouvent chez le notaire pour faire annuler les contrats. Ici encore, formules parallèles. «... de bon gred et franche volonte... » on déclare que les écrits passés seront « ... de Nul Effet en Valleur et comme non advenu(s)... ». Aucun des intéressés ne pourra rien demander « ... de present ny a l advenir... »

La raison ? Aucune n'est formulée. Je vous fais part d'une supposition<sup>78</sup>. Je m'interroge au sujet de la dot. Généralement annoncée. En chiffres. Rien d'imprécis ou de vague. Or, ici, la mère et sa fille ne sont auréolées d'aucun millier de livres. Pour chacune il est bien question de « ... tous et chacun ses biens... ». Mais qui nous dira en quoi consistent ces biens ? Ces dames, escortées par les hommes de loi de la famille<sup>79</sup> avancent vers le mariage avec une prudence admirablement calculée (du moins en ce qui concerne les « Biens »). Que cachait tant de précautions ?

Abraham qui fréquente sans arrêt « les boutiques<sup>80</sup> » des notaires ne dut pas s'interroger longtemps.

Que ces doubles fiançailles suivies d'une double rupture aient fait jaser Sorèze et ses parages, n'en doutons pas. Tant de futiles paroles pouvaient-elles atteindre Abraham ? La suite nous le montrera. Pour l'instant, ne nous arrêtons pas à ces péripéties. Voyons l'intérêt que les contrats du 20 juillet 1660 peuvent présenter.

Le contrat fait pour Abraham ne nous renseigne guère sur la vie du gentilhomme-verrier de Verdalle. Protestant ? On le sait déjà. Qu'il procure à sa future épouse nourriture, vêtements, « bagues et joyeux », ne peut nous étonner. Les témoins ? Jacques de Robert sieur de...<sup>81</sup> sans doute est-ce le fils d'Abel de Robert. Dans ce cas, son second nom serait Larouquette et Gourgues son lieu de vie et de travail.

Deux soréziens assistent Abraham : Bertrand Chamayou<sup>82</sup> et le « mareschal » Jean Pagès. Ce dernier appartient à une famille de forgerons et « maréchaux » dont les alliances peuvent laisser penser que Calvin est passé par là.

Par contre, le contrat qui concerne Pierre de Robert-Campredon est bien différent. Mêmes témoins. Même appartenance religieuse. Même silence sur le chiffre de la dot de la fiancée. C'est vrai. Mais la vie de ce jeune gentilhomme-verrier<sup>83</sup> est étroitement liée à celle de son père et de la verrerie familiale. Il faut donc envisager les conditions d'existence et même, pour le jeune ménage, les possibilités de changement.

Abraham pour qui ce mariage est « tenu agréable » lui donne « par donation qui est dite Entre Vifs a jamais Irrevocable la somme de Trois mil livres de vingt sols chacune livre... » Il doit « ... nourrir et Entretenir a mesme pot et feu les dits futurs mariés... » Au cas où ceux-ci – tout en restant associés professionnellement,

<sup>78</sup> Ce n'est qu'une supposition et sordide de surcroît.

<sup>79</sup> Jacques Brugier, père d'Isabeau : notaire ; le cousin germain David Blaquièrre bachelier et licencié en droit, juge de Sorèze, lui-même fils de Jean Blaquièrre, notaire de Durfort ; l'autre cousin M<sup>e</sup> Paul Augé, avocat...

<sup>80</sup> C'est ainsi que les notaires Blaquièrre désignent parfois leur Étude.

<sup>81</sup> Illisible.

<sup>82</sup> Dont je ne sais rien.

<sup>83</sup> Je suppose qu'à la date de ce contrat, Pierre a 20 ans. Ses parents s'étaient mariés en 1641. Je n'ai pas trouvé de déclaration de naissance, ni mention de date dans les actes le concernant.

tiendraient à vivre hors du logis paternel, ils recevraient les « ... Trois mil livres... en argan comptant ou en bien et fonds »...

Pierre « ... sera tenu travailler de sa vaction et faire valloir Un ouvral au proffit de son dit pere pendant quatre annees a Compter du Jour de la Consommation du presant mariage lesquels quatre ans passés le dit de Robert fils travaillera a son proffit particullier sans que la dite condition puisse prejudicier a la Nourriture En vestiture et entretenement <sup>84</sup> des dits maries qui sera Comme pendant Le Temps qu'ils demeureront Ensemble... »

Ce « pacte <sup>85</sup> » mérite attention. L'un des mots utilisés a probablement plusieurs sens. L'Ouvral est « l'ouverture latérale du fourneau du verrier... <sup>86</sup> ». Mais le si riche ouvrage de Guy-Jean Michel : « Verriers et Verreries en Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle » nous invite à dépasser le sens strictement matériel du terme. <sup>87</sup> L'auteur en quelques mots nous met sur la piste : « L'ouvreau, part de société ».

Pour les verreries de Franche-Comté qui ont souvent dix ouvreaux : « Posséder un ouvreau, c'est en effet, détenir un dixième de la verrerie. » Ce qui « ... implique... la propriété pour un dixième, de l'ensemble des biens indivis de la communauté, des achats de bois et, également, (la) participation, pour un dixième, aux charges communes. Même si le maître verrier copropriétaire, pour des raisons diverses, n'a pas travaillé "pendant que les feux ont été dans les fourgs"... » Par ce mot, peuvent être recouverts « ... la maison d'habitation, le jardin, les terrains défrichés et autres biens dont chaque copropriétaire jouit individuellement... »

Guy Jean-Michel étudie la Franche-Comté. D'une région à l'autre, les statuts des verriers peuvent varier considérablement, aussi les mots méritent-ils d'être maniés avec circonspection. Le mot Ouvral a-t-il le même sens en Montagne Noire ? Peut-être pas. Pourtant, il semble bien qu'ici, il désigne une part des profits. Ce sera plus nettement exprimé, peut-être, dans le contrat du 23 XII 1669 que nous examinerons bientôt.

La position du jeune gentilhomme-verrier est bien définie. Sa place, dans l'entreprise familiale, n'est nullement liée au hasard. Qu'il soit « ... tenu orner et agencer la dite d'Oulès de tous habits Bagues Joyaux requis et necessaires... » – qui lui resteront en cas de « prémorance » <sup>87b</sup> – cela constitue un « pacte » qui a moins d'intérêt pour nous. La formule si souvent employée n'est pas réservée au monde des verriers.

Le 6 septembre de la même année, nous l'avons dit, rupture des contrats. Eh ! bien, un mois et demi après, nouvelles fiançailles pour Abraham... quel personnage ! Son fils Pierre n'est pas mêlé à l'aventure, cette fois. Le mot « aventure » ne convient d'ailleurs pas très bien. Car Abraham ne cherche ni très loin, ni hors du cercle familial. Il avait épousé une Glayel <sup>88</sup>. L'une des ses belles-sœurs Glayel avait épousé le notaire de Sorèze, Pierre Blaquière. Leur petite fille Marie, petite-nièce par alliance d'Abraham, est l'élue <sup>89</sup>. Le notaire Siméon Blaquière, si souvent rencontré, devient le beau-père de notre homme.

<sup>84</sup> Ce qu'on donne à quelqu'un pour tout ce qui est nécessaire à la vie.

<sup>85</sup> C'est le mot employé pour chaque article du Contrat.

<sup>86</sup> Alibert, *Dictionnaire Occitan*.

<sup>87</sup> Ce livre comprend deux volumes. Coll. « Recherches », Erti éditeur, 1989. Au sujet de l'Ouvreau, tome I p. 136 à 140.

<sup>87b</sup> Au cas où Pierre mourrait avant sa femme, celle-ci garderait ... « habits, bagues, joyaux... »

<sup>88</sup> Comme son « neveu » Nathanaël...

<sup>89</sup> Sans doute, bien plus jeune, mais...

Remarquons-le : si Abraham avait épousé Isabeau de Brugier, le beau-père aurait été Jacques Brugier notaire royal de Durfort. Dans les deux cas, même appartenance religieuse. Les Blaquières auront des relaps ; quelques membres de leur famille fuiront la France pour les pays du Refuge, après la Révocation.<sup>90</sup>

Siméon avait épousé Gailharde de David<sup>91</sup>. À eux deux, ils assurent à leur fille Marie la dot de « deux mil livres » ... savoir le dit Blaquière de son chef mil Livres et la dite de David de son chef autres mil Livres qui comprend quatre cent Livres que damoiselle Marie de (fanjaux)<sup>92</sup> mère de la dite de David auroit Legué à la dite Marie Blaquière par son dernier Testament reçu par moy notaire le ... (illisible) ». La dot est « ... payable dans six mois prochains à compter du Jour de la consommation du présent mariage. Sans aucun Interest mais le Terme passé les dits Blaquière et David payeront les Interests à Raison de cinq pour cent En deux payes savoir au commencement du Temps après que les six mois seront passés et L autre moitié à demy Année... » Le tout devra être réglé entièrement « ... dans quatre Ans après les dits premiers six mois passés... »

Siméon promet en outre de donner le jour « de la Consommation du dit présent mariage » cent vingt livres qui seront affectées à l'achat d'une paire de « coffres en bois noyer » ou de « nippes ou estoffes » = c'est à Abraham que reviendra la responsabilité du choix. Voilà une dot qui n'est pas un écran de fumée.

– **Le 6 août 1667**, Abraham apparaît à l'occasion d'une « Procuration Blaquière de Glayel à Bonne-Le Nay ». Les descendants de Jeanne de Mauran<sup>93</sup> se réunissent chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquière pour désigner un « procureur Especial et general » : Mr Bonne le Nay « procureur En la Cour de Monsieur le sénéchal de Lauragais. » Abraham n'est là que pour représenter ses enfants.<sup>94</sup>

### Émancipations et donations

**Le 6 décembre 1669**, M<sup>e</sup> Guabriel Mottes, notaire royal d'Escoussens, est invité à se rendre aux Pradels<sup>95</sup>.

De son « bon gred et franche volonté » Abraham veut libérer ses fils de la « puissance » et des « liens paternels ». Il les émancipe. « ... Sachant qu'ils sont dans L atge nécessaire et Capables d'affaires... il veut et confirme qu'ils puissent à l'advenir agir en toutes affaires disposer faire tous acquits... à leur proffit et avantage comme personnes libres Et généralement agir comme des peres de famille... sans que le dit Robert pere puisse rien pretendre sur ce qu'ils feront et gagneront... »

Il veut aussi faire « ... Leur advancement... » et pour cela il attribue à chacun une partie de ses biens<sup>96</sup>. Notons au passage que l'un et l'autre sont « gentilhommes verriers ».

<sup>90</sup> Certains iront en Hollande ; d'autres en Angleterre. La branche anglaise se fit remarquer et le roi l'anoblit. Bien qu'éparpillés à travers le monde, les descendants n'oublient pas Sorèze. Plus de trois siècles après, le souvenir reste vivace.

<sup>91</sup> De la famille des David de Beaugard.

<sup>92</sup> C'est ce nom que je crois lire.

<sup>93</sup> Épouse d'Abel Glayel, belle-mère d'Abraham et Nathanaël de Robert, mais aussi de Pierre Blaquière et d'Anthoine Rey...

<sup>94</sup> Les témoins : Salomon Oulès, Jean Pélissier sont d'authentiques huguenots... Pour Jean Rivière, m<sup>e</sup> chirurgien, je ne sais rien de lui.

<sup>95</sup> Ou Pradelles. Arch. Dép. du Tarn.

<sup>96</sup> Ce n'est pas la totalité mais c'est suffisant pour nous laisser entrevoir l'ampleur de ses possessions.

- A Pierre s<sup>r</sup> de Campredon iront
  - sa « metterie ditte des Bastouls situee au Consulat d'arfons avec ses bastimants patus Jardins cheneviers preds bois terres cultes Incultes et generalement tout ce qui en despand <sup>96 b</sup>.
  - « ... la terre que le dit de robbert pere a Joignant sa maison en solier au dit lieu des pradels du coste de Bise pour y Bastir Une maison de la mesme Longueur de celle de Robert pere et de Cinq Cannes de Largueur en quoy faisant pourra appuyer tout autant que bon luy samblera sur la muraille qui est du dit Coste de Bise de la ditte Maison du dit de Robert pere... »
  - « ... la somme de quatre Cents Livres qui est Le tiers Luy appartenant de la somme de deux mil quatre cents livres du dot de feu Damoiselle Gabrièle de Glayel sa mère quand vivoit femme du dit sieur de Robert pere Lequel par ce moyen sera descharge... »  
Réapparition de la dot !
  - A Pierre aussi :  
« ... les Bagues d'or diamants et autres joyaux... »
- A Louis s<sup>r</sup> de La Valette
  - « ... Tous les bastimants quy sont appuyés a la ditte verrerie et distraict la terre suffisant a faire la maison et Jardin... <sup>96 ter</sup>
  - « ... Toutes les autres Terres cultes Incultes preds et depandances d icele.
  - « ... Plus Luy donne La terre qui est proche de la dite verrerie par le dit de robbert pere acquise... »
  - si, à l'avenir, Louis voulait bâtir près des bâtiments des Pradels, il pourrait  
« ... appuyer pareillemant tout ce qui sera necessaire sur la muraille quy aura este faite par le dit pierre du Coste de Bise... »
  - « ... plus Luy donne une coppade terre pour faire Jardin Joignant Celuy que le dit de Robert pere a au dit Lieu des pradels

J'ai gardé pour la fin de cette énumération ce qui concerne directement l'activité verrière et Pierre en particulier : « ... Plus donne au dit Pierre et aux siens a L advenir La faculté de faire travailler La moitié de la verrerie que le dit père de Robert a au dit Lieu des pradelles. Reserve en faveur du dit de Robert père Un ouvral quitte de toutes Charges Sur L entiere Verrerie. »

Nous retrouvons l'Ouvral. Mais aujourd'hui « quitte de toutes Charges »...

« ... Plus Luy donne la moitié des droits que le dit de robbert pere a sur les biens de feu Noble Pierre de robbert son ayeul <sup>97</sup> en quoy que consistent et quelle part qui soit à la Charge de Contribuer pour la moitié des frais de poursuite... »

Les différents seront examinés... « ... En la Cour de Monsieur le Juge de Vilelongue siege de puilaurans... » Abraham aura pour avocat Me Oules ; son fils, M<sup>e</sup> Combes. <sup>98</sup>

<sup>96b</sup> Sur le Contrat de mariage, quelques mots de plus : « ... avec la portion du Labour Luy appartenant... » Un peu plus loin : « Une maison de la mesme largeur (au lieu de longueur) de celle de Robert pere et de Cinq cannes de Longueur (au lieu de largeur), et encore : « ... sur la muraille – du coste de cers... » au lieu de « ... du coste de Bise ».

<sup>96t</sup> Aux « Pradels ».

<sup>97</sup> Petit jalon généalogique. Pierre, grand-père d'Abraham représente la 4<sup>e</sup> génération des Robert. Voir Gén. p. 42 n<sup>o</sup> VIII.

<sup>98</sup> C'est du moins le nom que je crois lire.



Les témoins de cet acte important sont :

- Estienne Malabiau, « habitant de Sorèze »<sup>99</sup>, Contrôleur général des Travaux du roi à St Ferréol<sup>100</sup>. Protestant.
- Moïse de Riols<sup>101</sup> « gentilhomme verrier habitant au dit lieu des pradelles ». Ce détail ne manque pas d'intérêt. Il s'ajoute à tout ce qui montre à quel point les centres verriers de la Montagne Noire étaient unis (parenté, alliances, amitié... ). En particulier ici le « quartier d'Arfons » et Moussans. Moïse était certainement lui aussi de la R. P. R.<sup>102</sup>

## Mariage de Pierre

### Le contrat de Mariage : 23 XII 1669

Dix-sept jours après son émancipation, Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon<sup>103</sup> s'engage dans la voie du mariage<sup>104</sup>. Sept ans et demi après ses premières et si fugitives fiançailles...

Il doit avoir environ vingt-sept ans. Il représente cette branche de Campredon qui viendra s'établir à Sorèze dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est seulement après la Révolution que ses descendants en partiront<sup>105</sup>. D'autres branches : les La Valette, La Vilette, du Bosc, du Cayrol, de Saint-Jean et – par alliance : les Lalbarède descendront aussi de la montagne et s'arrêteront à Sorèze<sup>106</sup>. Tout au long du xviii<sup>e</sup> siècle, et même au cours de la période révolutionnaire, par leur comportement, leurs alliances, le rôle qu'ils y jouent<sup>107</sup>, ils donnent au village un caractère bien particulier<sup>108</sup>.

Revenons au mariage. Vous le devinez, le contrat ne pouvait être établi que par un Blaquièrre : ce fut Fleurans. Hors de Sorèze, toutefois. Dans la maison de M<sup>e</sup> Pierre Calès « licentier En droit et lieutenant principal En la Judicature ordinaire du dit Caramaing, diocèse de Toulouse... », père de la fiancée Ysabeau.

<sup>99</sup> Né à Castres en 1642, mort à Sorèze en 1720. Sa femme Magdelaine Blaquièrre était fille de M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre notaire royal à Sorèze. Elle était aussi la cousine germaine de l'épouse d'Abraham.

<sup>100</sup> St Ferréol « le magasin » d'eau qui alimente le Canal du Midi. Le baron de Cazals m'indique, dans sa lettre du 17 août 1981 qu'Estienne Malabiau, « à partir de 1667 aurait fait bâtir la digue de St Ferréol... »

<sup>101</sup> Je crois lire « Moïse ». Je ne trouve pas dans la généalogie des Riols, la moindre trace de Moïse, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle. Mais M. Hervé de Fonclare interrogé m'indique que l'on pourrait peut-être chercher dans la descendance de David de Riols (p. 139) et envisager aussi Isaac de Riols du Crouzet (p. 140. VB). Il s'agirait dans ce cas des Riols seigneurs de Moussans fixés à Rieusséquel, près de St Amans et Moïse, pourrait être le neveu de ce Samuel, témoin le 29 août 1660, de l'acte « Dette de Robert-Grimal ». Que M. Hervé de Fonclare trouve ici mon remerciement.

<sup>102</sup> Si Moïse se rattache à cette branche des Riols de Moussans, nous savons qu'elle est restée protestante jusqu'au bout.

<sup>103</sup> Campredon s'écrit aussi Canredon... selon le scribe !

<sup>104</sup> Contrat de M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre à Sorèze.

<sup>105</sup> Sans s'éloigner beaucoup. La région de Puylaurens les retiendra un certain temps.

<sup>106</sup> Tous – mis à part Abel de Robert de Lalbarède (Rouairoux) – descendent d'Abraham.

<sup>107</sup> Jacques François seigneur de Lavilette fut – d'après le témoignage du curé Jean Cailhassou, l'un des grands Premiers Consuls de Sorèze.

<sup>108</sup> Je ne peux ici que le signaler, sans le préciser.

Caraman ne manquait pas de familles ayant adhéré à la Réforme. Les Calès en étaient. L'un d'eux épousa une Bonvilar. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, de graves ennuis liés à leur Foi les avaient atteints. Parmi les témoins nous trouvons l'avocat M<sup>e</sup> Jean Calès oncle de la fiancée<sup>109</sup>. Du côté maternel Ysabeau descend des Dupuy (de Puylaurens). Famille très éprouvée par la persécution<sup>110</sup>. Sa grand-mère est une Rotolp<sup>111</sup>.

Le jour des contrats, deux oncles étaient présents :

- David de Dupuy seigneur du Tour « gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy ». Il est le frère de Jeanne de Dupuy, mère d'Ysabeau.
- Antoine de Mauzy, procureur du Roy à Puylaurens, beau-frère de Jeanne.

Calès, Dupuy, Mauzy, autant de « protestants du bon coin » – selon la formule qu'emploiera le curé de Sorèze, Jean Cailhassou.

De Caraman, témoins ou amis :

- Pierre Campredon, bourgeois<sup>112</sup>. En 1690 il mourut relaps<sup>113</sup>.
- Me Henri Massier, notaire.
- Pierre Massier « licencié En droit Lieutenant principal de la Judicature dapeau de la Comté de Caramaing »
- M. Lavaïsse, docteur en médecine.
- Jérémie Dupuy<sup>114</sup>, ancien officier d'Infanterie, âgé d'environ 54 ans. Après une période particulièrement mouvementée, il connut l'exil. Rey-Lescure<sup>115</sup> en quelques lignes évoque le destin de cet homme qui sut rester ferme dans sa Foi.

Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon est accompagné et conseillé par son père Abraham, son frère Louis de Robert s<sup>r</sup> de Lavalette, Paul et Fleurans Blaquièrre.

Remarquons la présence du ministre de Sorèze M<sup>e</sup> Pierre Causse<sup>116</sup>. Celui-ci resta à Sorèze jusqu'en 1685. Il connut ensuite l'emprisonnement et l'exil.

Le contrat laisse entrevoir une assistance nombreuse : « ... et tous les parents et amis icy à cet Effet assemblés... »

Nous avons déjà souligné l'importance de la dot et ses diverses apparitions au cours d'une vie conjugale<sup>117</sup>.

Ysabeau apportait à Pierre : « ... deux mil livres de vingt sols la livre... »<sup>118</sup>

Pour payer cette somme, Pierre Calès donne à sa fille « ... une metterie qu'il a située dans le Consulat d'Auriac Lieu dit a Saint Jean du Labourage, d'un pres que le dit sieur Cales aurait acquize de pierre pagès sieur de La salvetat et (illisible)<sup>119</sup> d'un nomme Mercadal avec ses terres Bois plantier et pred en

<sup>109</sup> Rey-Lescure, p. 90 et note bas de page.

<sup>110</sup> Rey-Lescure, p. 133 à 136 + notes bas de page.

<sup>111</sup> À propos de l'un des Rotolp, on a écrit qu'il fut « ... l'un des premiers huguenots de Castres... » Rey-Lescure, p. 302, note bas de page.

<sup>112</sup> Canredon (ou Campredon) dans ce cas est le patronyme. Aucun lien avec les Robert de Canredon (ou Campredon).

<sup>113</sup> « Un procès fut fait à sa mémoire. » Rey-Lescure, p. 135, notes bas de page.

<sup>114</sup> Qui ne semble pas appartenir à la famille des Dupuy de Puylaurens.

<sup>115</sup> Page 135 + notes bas de page.

<sup>116</sup> « Ministre » : pasteur. Voir Rey-Lescure, p. 101, + note bas de page. C'est en 1685 que le temple de Sorèze fut démoli.

<sup>117</sup> et même après la mort de l'épouse !

<sup>118</sup> C'est un chiffre assez souvent atteint dans les mariages des Robert d'Arfons, Verdalle, Sorèze. Il semble que les branches ariégeoises aient été moins gâtées.

<sup>119</sup> Peut-être s'agit-il d'une autre propriété ?

dependant... Estant separee de la metterie grande dite de Saint Jean et Gites attenant avec ses despendances avec la faculté de puisser de leau a la fontaine de cers... »<sup>120</sup>

La métairie est « ... franque et quitte de toutes Rantes tailles obligations hypothèques jusques au Jour presant et de tous hobitz... »

En ce qui concerne Pierre, le présent contrat dresse la liste de ce qui lui est attribué : « ... Comme est porté par L'acte de donation et d'émancipation retenu par M<sup>e</sup> Guabriel Mottes nottaire Royal d'Escoussens le sixième du courant lequel En tant que besoing Le dit de Robert père Ratiffie et confirme de Nouveau par cest acte Emancipe et tire hors de sa puissance paternelle le dit de Robert son fils... » Nous ne répèterons donc pas ici cette liste. Nous assistons à une réaffirmation de ce qui avait été déjà écrit au début de ce mois de décembre.

Les deux actes sont inséparables. Ils font irrésistiblement penser à un testament. Abraham façonne l'avenir familial. Il met en place la génération montante. Souci bien légitime du patriarche qui se sait mortel.

Mais autant pétrir l'eau des rivières, les nuages du ciel !

Les dernières décennies du xvii<sup>e</sup> ne seront pas la répétition ou le simple prolongement des précédentes. Verriers et protestants, les descendants d'Abraham auront à affronter des temps nouveaux.

Les affronter et s'y adapter.

## La « déclaration de Robert »

### 17 juin 1669

Six mois avant l'émancipation et le mariage de son fils Pierre, Abraham, encore une fois, était revenu chez le notaire Fleurans Blaquièrre.

Il voulait simplement faire enregistrer sa « déclaration ».

Fleurans le présente comme « gentilhomme-verrier demeurant aux verrières d'Arfons ». Il est vrai, répétons-le, que « les Pradels » se rattachent plus facilement aux images montagneuses d'Arfons qu'à celles de Verdalle et de son boccage. L'erreur est légère...

L'acte lui-même rappelle – mais de manière très succincte – celui du 24 may 1665.

La « ... terre herme, vaine et vague joignant la forest royalle d'hautaniboul... Lieu appelé Les pradelles... » lui a été inféodée par les « ... Grands mestres Enquesteurs et generaux refformateurs... ».

Contenance : « ... six cesterées mesure de puillerans... »<sup>121</sup>

Terre pauvre, utilisable seulement pour le pâturage. Rapport infime : à peine quelques livres !

Rappelons-le, déjà dans le « Bail de Robert à Durand »<sup>122</sup>, il était précisé « ... qu'à la dite metterie ny a point de Terre labourable... »

<sup>120</sup> La somme de 2000 livres est composée ainsi :  
– 1700 livres « du chef de la dite dupuy » (la mère : Jeanne)  
– et 300 livres que Pierre ajoute.

<sup>121</sup> Environ 7 hectares.

<sup>122</sup> 8 juillet 1661.

Dans l'acte du 17 juin 1669 une nouvelle erreur s'est glissée, concernant la date d'inféodation. Au lieu de 1655, on a écrit : « 1665 ». Pourtant, c'est Abraham qui dicte et qui, mieux que lui, connaît cette histoire ?

Mais cet acte malgré son apparence banale, n'est-il pas aux yeux de notre Verrier, un moyen de défense, une arme ? Nous verrons bientôt ce qui pourrait – selon nous – justifier un certain trouble dans l'esprit d'un gentilhomme-verrier, au cours « des années 60 »<sup>123</sup> du xvii<sup>e</sup> siècle.

Les témoins de la « Déclaration » sont :

- Paul Blaquièrre, « marchand du lieu de Soureze
- Pierre Tourenc « du lieu de Dalou, diocèse de Pamiers ».

J'ignore la profession de ce dernier et les raisons de sa présence. Je note toutefois le lieu proche de Gabre, du Mas d'Azil. Que de fois, peut-on observer les liens qui unissent à travers les années, Abraham à ses « cousins »<sup>124</sup> de l'Ariège ou de Moussans.

### « Les années 60 »

Saint-Quirin<sup>125</sup> montre bien que les privilèges accordés par les rois ne dispensaient pas les Verriers de toutes sortes de tracasseries. Certaines n'étaient pas injustifiables. L'état des forêts n'était pas satisfaisant : verriers et charbonniers sont accusés.

« ... une nouvelle source d'ennuis et de dépenses surgit pour nos verriers au moment où le gouvernement de Louis XIV, prenant conscience de lui-même devient plus autoritaire et plus centralisateur. Les forêts du domaine royal, celles des communautés ou des princes du sang sont soumises à des visites inopinées des agents des eaux et forêts, et les maîtrises ne chôment pas. »<sup>126</sup>

Louis de Froidour, sieur de Cerilly, est chargé de cette « Réformation ». Dans une « Instruction pour les ventes des Bois du Roy » il livre sa pensée à propos d'une forêt – qui n'est pas celle d'Hautaniboul –<sup>127</sup>.

« Nous avons trouvé... que depuis cent ans et plus, une verrerie a été établie aux seins de la dite forest par inféodation des grands Maîtres, avec pouvoir de prendre bois mort et mort bois pour le chauffage d'Icelle... Nous avons aussi reconnu que les verriers abusant de cette faculté, les grands Maîtres pour leur en oster l'occasion, leur ont fait délivrance d'un, deux, trois et quatre arpens de bois ; et il ne faut point douter que lors que les forest sont mal conservées, les verreries ne soient un moyen d'y introduire beaucoup de délits et de dégradations, mais lorsque le débit du bois est difficile et que l'on prend soin de conserver les forests, les verreries sont nécessaires pour les faire valoir... » Nous ne trouvons pas dans ces lignes un état d'esprit systématiquement opposé aux Verriers. Froidour poursuit à propos d'une verrerie de cette forêt<sup>127 bis</sup>

<sup>123</sup> Pour employer une expression commode – bien qu'assez galvaudée !

<sup>124</sup> « Cousins » : le terme peut paraître abusif... mais tant d'alliances unissaient les familles verrières de nos régions ! Les descendants actuels des gentilshommes-verriers qui appartiennent à l'association « La Réveillée » ont choisi de se nommer « cousins » sans plus chercher les degrés de parenté.

<sup>125</sup> « Les verriers du Languedoc », p. 116 à 118.

<sup>126</sup> Id., p. 116.

<sup>127</sup> Chez Bosc. 1668. Il est question de « la Forest de la Selve » sise au Sud de Castelnaudary (Gaja, Pech-Luna).

<sup>127b</sup> La verrerie de la forest de la Selve.

Elle « ... doit estre conservée... elle sera utile pour le débit des marchandises de cette forest lors que l'exactitude que l'on apportera à sa garde réduira les verriers à en acheter. Il faut donc seulement tolerer l'établissement de la verrerie, mais oster aux verriers la faculté de prendre du bois à discrétion, et leur deffendre très expressement d'en user à peine d'estre traitez comme delinquans, et de la confiscation de la dite verrerie ; et il leur sera permis seulement d user du bois des coupes et des ventes ordinaires, lesquelles ils pourront encherir si bon leur semble ; moyennant cela ils seront déchargez de l'albergue de cinquante livre, au moins elle sera reduite à quatre, cinq ou six livres, ou telle autre somme qu'il plaira à Sa Majesté de la moderer, et elle sera payée par les dits Verriers par forme de reconnoissance pour la liberté qui leur sera donnée de tenir la dite verrerie... »

On le voit : la mort des Verriers n'est pas souhaitée. Il s'agit de les réduire à l'obéissance et à l'achat du bois de limiter – avec application – le plus possible, les privilèges dont ils jouissent. Veiller à la sauvegarde de la forêt. Faire payer au prix fort la moindre infraction...

- **25 février 1657**, David de Riols, seigneur de Lasbaudes, « est condamné à 30 livres d'amende pour « dégât fait dans la forêt de la Grésigne et bois indûment pris. »<sup>128</sup>
- **1667**, Jacques de Robert de Fraissinet « ... est condamné à 50 livres pour avoir commis des dégâts dans la forêt de Campaureil »<sup>129</sup>.
- **1668**, 100 livres d'amende à « François Robert, sieur de Lautié... pour malversation dans la forêt de Moussans, pour le chauffage de sa verrerie »<sup>130</sup>
- Un peu plus tard, en **1671**,<sup>131</sup> « les verriers de Moussans sont assignés pour avoir usurpé des terres dans les domaines du roi... » Parmi ces verriers, nous retrouvons les anciens associés d'Abraham<sup>132</sup> :
  - Jean de Riols s<sup>r</sup> du Causse
  - Nathanaël de Robert s<sup>r</sup> de Cantalauze
  - de Robert-la Grenade ; lui, est mort, mais c'est sa veuve Jeanne de Riols qui figure dans le groupe des accusés.
  - Nous y retrouvons également Abel de Colon<sup>133</sup>, celui qui, en 1654, prit la place d'Abraham, dans l'association de la Verrerie Basse de Moussans<sup>134</sup>.

Nous l'avons répété : les liens entre Arfons-Verdalle et Moussans sont multiples et forts. Les coups qui frappent les verriers ici, résonnent fortement là.

D'ailleurs, Abraham lui-même n'avait pas échappé aux contrôles.

La forêt d'« Hautaniboulle »<sup>135</sup> est visitée par Louis de Froidour le 20 novembre 1666. Il note la présence de « verrières » et de « charbonnières ». Quelques mois après, en avril 1667, a lieu le jugement contre Abraham de Robert pour dégradations commises dans la dite forêt<sup>136</sup>.

<sup>128</sup> Saint-Quirin, p. 116.

<sup>129</sup> Près de Moussans. Id.

<sup>130</sup> Id., p. 117.

<sup>131</sup> Id. p. 117.

<sup>132</sup> Lors de l'achat de la « Verrerie-Basse » à Moussans, en 1650, le 17 septembre.

<sup>133</sup> Colon ou Coulomb.

<sup>134</sup> Lorsqu'Abraham revint à Arfons-Verdalle, aux Pradels.

<sup>135</sup> C'est l'orthographe pittoresque du texte des A. D. cité à la suite.

<sup>136</sup> A. D. de la Haute-Garonne (H.J.G. Eaux et Forêts – Réformation de Froidour – Inventaire Général, Judicature de Villelongue. Sièges de Puylaurens – p. 98).

Ce qui, au départ, apparaît comme une politique de protection, de rénovation des forêts, devient très vite, pour une administration tâtilonne, occasion de harcèlement. Chez les gentilshommes-verriers – ils n'avaient pas tous la fortune d'Abraham – ces procès accompagnés d'amendes sont perçus comme une persécution.

« Après la défense de gaspiller le bois (viendront) les défenses d'installer de nouveaux fours de verre. »<sup>137</sup>. Avec les ans, la lutte contre les verriers dissimulera de moins en moins son but. Je suppose que l'installation progressive d'Abraham et des siens, à Sorèze, est liée au sentiment d'insécurité. Le corps des verriers se défendait avec une belle énergie. Mais les dernières décennies du xvii<sup>e</sup> étaient lourdes de nuages.

Ne l'oublions pas, les Robert sont protestants.

Aux menaces qui rôdent autour de leurs activités verrières s'ajoutent celles – bien plus redoutables – de la proche Révocation<sup>138</sup>. À Sorèze, dès 1676, des abjurations sont obtenues<sup>139</sup>. Le teinturier Scipion Pons n'attend pas 1685 pour fuir notre village et se réfugier à l'étranger.

Aux « Messieurs du Consistoire » fut « signifiée » dans leur Temple, « la lettre pastorale » qui les invitait « ... à revenir dans la Communion de l'Église Romaine... ». Lorsque le ministre voulut répondre, on lui « ... recommanda de se taire ou de changer de discours... » Cela se passait le 9 mai 1683<sup>140</sup>.

Les Mauristes ouvrent le Séminaire de Sorèze<sup>141</sup> le 12 octobre 1682. Il « ... concurrençait... avec bonheur l'académie protestante de Puylaurens... »<sup>142</sup>

Le 16 octobre 1685, l'Édit de Nantes est révoqué. Mais déjà, le 11 février, « ... fut fermé le Temple de cette ville, en ce que le Ministre avait contrevenu aux déclarations du Roy pour avoir renvoyé une servante qu'il avait chez lui étant de la Religion P. R. qui ayant dit et promis à d'autres servantes qu'elle se voulait convertir. Cros curé »<sup>143</sup>

Le 4 novembre, le 1<sup>er</sup> consul Chamayou « représentait à l'assemblée »<sup>144</sup> l'ordre reçu de Monseigneur l'Intendant « ... de faire procéder instantanément à la démolition du temple qui servait à l'exercice de la religion prétendue réformée avant la conversion des sieurs religionnaires... MM. Les Consuls sont priés de mettre des gens capables pour la dite démolition... »

Quelques jours avant la Révocation<sup>145</sup> les notables acceptent d'abjurer et le 14 c'est « ... presque tout le reste de la ville (qui) se convertit à la réserve des femmes ».

Le 15 « ... sur la nouvelle que les gens de guerre étaient à Revel... toutes les femmes, filles et hommes qui restoit encore à se convertir (vinrent) en foule à

<sup>137</sup> Saint-Quirin, p. 117. Ces interdictions n'auront lieu que plus tard, dans le courant du xviii<sup>e</sup> s.

<sup>138</sup> La Révocation de l'Édit de Nantes n'aura lieu qu'en 1685. Elle fut précédée par des années de tracasseries, de pressions, et d'oppressions.

<sup>139</sup> En 1676 : Jeanne Moysset veuve de Simon Escudié ; en 1681 : Pierre Azémar (12 ans) et son frère Jean (7 ans), leur abjuration avait été précédée par celle de leur père.

<sup>140</sup> Pour tout ce qui touche cette période : Archives Communales Mairie de Sorèze (Registre paroissial) 1668 à 1692. Pour Scipion Pons : Rey-Lescure, p. 268.

<sup>141</sup> La première École.

<sup>142</sup> Jacques Fabre de Massaguel.

<sup>143</sup> Arch. Communales de Sorèze. Registre paroissial de 1668-1692.

<sup>144</sup> L'Assemblée du Conseil municipal.

<sup>145</sup> Le 11 octobre .

l'Église ou à la Maison de Ville ou lon fit en général labjuration entre nos mains avec une presse inimaginable... »<sup>143</sup>. Le 17, ajoute le curé, il ne reste plus aucun Réformé.<sup>146</sup>

Même si ces événements de l'automne 1685 étaient prévisibles depuis longtemps, les Robert restent attirés par Sorèze. Aveuglement ? certes pas... Si l'Abbaye avec ses possessions et son réseau de relations représentait une puissance<sup>147</sup>, les religionnaires donnent eux aussi l'image d'une force difficile à ignorer. Pour sa part, Jean Cailhassou curé de Sorèze<sup>148</sup> estimera plus tard qu'à eux seuls ils formaient alors la moitié de la population<sup>149</sup>

Et quelle moitié ! Celle des notables : les bourgeois de la cité, sans oublier – petits ou grands – les châteaux des environs. La pensée calviniste y régnait.<sup>150</sup> Les belles maisons du village<sup>151</sup>, d'innombrables métairies, vignes ou jardins montraient qu'ils possédaient les biens matériels. S'ajoutaient le prestige des charges occupées, du pouvoir local partagé. Tout laisse penser que leurs relations avec les Mauristes étaient amicales.

Ce groupe humain ne pouvait qu'inspirer un sentiment de sécurité. Nous le savons aujourd'hui, cette force n'était qu'un leurre. Comment les Robert, descendant de leurs forêts, auraient-ils pu l'imaginer ?

### Le Compoix d'Arfons de 1697

L'attraction qu'exerçait Sorèze n'avait pas fait oublier le « quartier d'Arfons ». En cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle la famille s'y trouve encore solidement implantée. Le compoix de 1697 fournit de solides renseignements. Il n'y est plus question d'Abraham. Son testament remonte à 1676<sup>152</sup>. Après cette date, je ne rencontre plus son prénom. Il est vraisemblable qu'il mourut peu après. C'est son fils Louis de Robert seigneur de La Valette qui possède les Pradels<sup>153</sup>. Le nom du lieu est laissé en blanc : c'est que la Verrerie et une partie de la propriété sont situées dans la commune de Verdalle. Leur « alivrement » n'intéresse donc pas Arfons. Pour les Pradels, le Compoix ne nous donne donc que « ... mëtterie En solier, costier, grange, sol, jardin, terre labourable, hermes et préd tout joignant... »

Les autres possessions de Louis sont énumérées. La plus grande partie se trouve aux Escudiés.

- « pièce de terre herme et pred », à Peyrelle « ... qui depandoit de la metterire de Fournes... »

C'est le seul « bien » qui, sans en être très éloigné, n'est pas situé aux Escudiés.

<sup>146</sup> Il semble, d'après le texte du curé Cros qu'alors le nombre des Réformés, à Sorèze, s'élevait à « 450 âmes ». Nous allons voir une autre estimation : celle de Jean Cailhassou.

<sup>147</sup> Que les curés de la paroisse n'étaient pas loin de redouter ! Voir à ce sujet les écrits de Jean Cailhassou...

<sup>148</sup> de 1743 à 1790.

<sup>149</sup> Reg. Paroissiaux. Commune de S. XVIII<sup>e</sup> s. Pouvaient-on être mieux renseigné que lui ? Déjà, par sa famille maternelle...

<sup>150</sup> Et peut-être aussi des restes de cet anti-cléricalisme qui, déjà au XIII<sup>e</sup> s. avait puissamment aidé l'albigéisme...

<sup>151</sup> Elles échappaient à la norme, déjà par leurs seules dimensions.

<sup>152</sup> Il fut fait chez M<sup>e</sup> Jean de Vié, notaire de Castres. généal. de Robert, p. 123, n<sup>o</sup> 53.

<sup>153</sup> Page 13 du Compoix.

- Aux Escudiés, nous dénombrons :
  - un « pred »
  - « une grange en solier bastie a neuf et un pred. »
  - une autre grange.
  - « une piessse Terre et bois ».
  - « une piessse Terre, bois et pred ».
  - « une maison En bas Estage Jardin et terre joignant »
  - « une maison En solier, un four à cuire pain, jardin et terre joignant ».
  - « une maison et sa part de sortie des maisons ».
  - « un jardin ou il y a un four à cuire du pain et terre joignant ».

Cinq pages d'une belle écriture. La fantaisie y trouve place. Chacun des chapitres débute par une lettrine : une joie pour l'œil, ces traits de plumes d'où surgissent des fleurs, des oiseaux, des visages humains qui ne sont pas toujours dénués de malice.

Au total, Louis sera imposé pour la somme de « ... 2 livres neuf sols neuf deniers un tiers et un huitiesme de pite ».

Son frère, Pierre de Robert, s<sup>r</sup> de Campredon, est maître du Cayrol <sup>154</sup>

« ... avec sa maison En solier avec Une tour carrée une Verrerie, metterie joignant, fournial et four, Jardin, terre, préd et petit bois tout au tour dicelle... »

Mais il a aussi :

- « ... un pred a faury »
- « ... une piessse terre a la plane del fourtet... »
- et, aux BASTOULS :
  - « une metterie en Solier, Estables, grange a four, patus, jardin et terre joignant.
  - « un four fournial, borde dé couchons au devant sa méttérie, jardin, chenevier et terre joignant... »
  - « une piessse de tэрre jardin inculte et pred joignant... »
  - « une piessse terre Jardin et pred Joignant... »
- Aux Escudiés, il possède aussi :
  - « un pred... »

Pour lui aussi, cinq grandes pages...

L'imposition s'élève à « ... une Livre, dix neuf sols sept deniers Un cinquiesme Et un huitiesme de pite... »

Les descriptions de ce Compoix nous permettent de reconstituer le petit « empire » arfontais d'Abraham. Il a été partagé entre les deux frères en suivant une idée directrice : une sorte de regroupement géographique.

- Louis a une multitude de plus ou moins grandes propriétés situées essentiellement aux Escudiés ou aux abords.
- Pierre a les siennes aux Bastouls, sauf le Cayrol, le pré de Faury et la pièce de terre du Fourtet.

Notons-le tout de suite : Saint-Quirin ne mentionne jamais l'existence de la verrerie du Cayrol.

A-t-elle été créée par Pierre peu avant – ou peu après – la mort d'Abraham ? Était-elle toute neuve en 1697 ?

<sup>154</sup> Page 15 bis, du Compoix d'Arfons – 1697.



Lorsque Saint-Quirin écrit : <sup>155</sup>« ... la verrerie d'Arfons se dédouble : en 1695, Louis de Robert-La Valette la gère... » de quelle verrerie parle-t-il ? Lorsqu'il est question de celle de Pradels, il la situe toujours à Verdalle <sup>155b</sup>.

Si le mot « Arfons » est utilisé rigoureusement, il pourrait s'agir du Cayrol. Or, Louis est propriétaire des Pradels. Bien sûr, rien n'empêche Pierre d'être « maître de Campredon » <sup>156</sup> et d'abandonner à Louis la gestion du Cayrol. Il y a là une zone d'ombre qu'un peu de recherche devrait dissiper.

Si sobre que soit la rédaction d'un Compoix, nous remarquons, en le lisant, la présence d'une « tour carrée ».

Loin des yeux du village et au milieu des bois, cette tour-là apparaît comme une déclaration de noblesse.

Une dernière remarque : les deux Verreries se trouvent très près l'une de l'autre. Bien que situées dans deux communes différentes, seules quelques centaines de mètres les séparent <sup>157</sup>.

### Les possessions sorézoises

Bien plus tard, un demi-siècle après <sup>158</sup>, le dernier Compoix de Sorèze apporte un témoignage intéressant sur l'état de fortune de la famille.

Les biens recensés comprennent ceux qu'Abraham lui-même avait achetés, ceux qu'il pouvait avoir reçus en héritage. De plus enfants ou petits-enfants, après sa mort, ont pu enrichir cet ensemble assez considérable.

Ses fils – à cette date – sont morts. <sup>159</sup>

- C'est un arrière petit-fils <sup>160</sup> qui représente la branche **La Valette**.
  - C'est lui, qui a reçu « la maison en peseing, jardin et pigeonnier » du « faux bourg de la porte de Castres ». <sup>161</sup> Elle mesure 24 cannes et le jardin : « 4 coupades deux quarts un huitiesme et 1/16<sup>e</sup> ».
  - Plus importante, « ... la maison en solier, rue de Linquant et den Rastoulh... » <sup>162</sup>.

Elle appartiendra plus tard à la famille protestante Borrel avant de passer aux Sœurs de la Croix qui installèrent là une maison de Retraite ; 280 cannes ! Belle grande demeure avec, à l'arrière : cour ou jardin et dépendances s'ouvrant sur la rue Rastoul.

<sup>155</sup> St-Qu., p. 209.

<sup>155b</sup> Même page. Ajoutons que le notaire de Sorèze – lui aussi – lorsqu'il est question des « Pradels », les situe dans la commune de Verdalle.

<sup>156</sup> L'expression est de St.-Qu., p. 209.

<sup>157</sup> En droite ligne...

<sup>158</sup> En 1747. La lecture des Compoix de Sorèze montre la richesse des noms de lieux en ces temps-là. Le 1<sup>er</sup> Cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle montre l'extraordinaire déperdition : des n<sup>os</sup> remplacent souvent les anciens toponymes. L'appauvrissement est tel qu'aujourd'hui la plupart sont ignorés. À travers eux pourtant on pouvait lire le visage du pays et même son histoire.

<sup>159</sup> Louis, s<sup>r</sup> de Lavalette, avant 1709 (date du mariage de son fils Pierre de Robert La Valette). Quant à Pierre, s<sup>r</sup> de Campredon, il meurt le 12 janvier 1720. Sa « mort subite » intrigue CROS, le curé de Sorèze. Ils ont passé la soirée ensemble. Cros l'a laissé « ... sans aucune marque de maladie et sur trois heures du matin, son fils Abraam vint me chercher pour me dire que son père allait mourir... et qu'il se trouvait sans connaissance » (Reg. Paroissiaux. Arch. Comm. de Sorèze).

<sup>160</sup> Benoît-Mathieu né en 1712.

<sup>161</sup> Achetée par Abraham le 24 IX 1669.

<sup>162</sup> Rue de Linquant : aujourd'hui, rue Lacordaire ; la rue Rastoul portait déjà ce nom en 1595.

- Une partie des biens ruraux se trouvait au pied du Causse de Sorèze :
  - La métairie de « Limotges » avec une écurie sur la montagne, appelée Gajac <sup>162b</sup>.
  - près de la Duretié, une pièce de terre et un pré à Fontpetayre appelé « le Camp Ponchut ».
  - autour de Limotges
    - \* deux jardins
    - \* une pièce de terre et pré
- un peu plus près de Sorèze :
  - Trois vignes, trois pièces de terre et un taillis à Caudayrolles et à « las Justices ».
- Le moulin de la Fon, sur l'Orival : moulin à eau, 2 meules <sup>163</sup>. Tout près, pièces de terre, prés, jardins, patus et sol.
- « la metterie La Bouriette »
  - avec, en plus, une autre pièce de terre.
  - « pred a las fontanelles ».
  - « pred et rochers ».
  - « une part de patus communs du masage du Causse ».
  - une « Racisse » ainsi qu'une « pièce de terre herme au masage du Causse ».
  - une autre « Racisse » ainsi qu'une pièce de terre herme au rocher de Cantegraillo.
- « Quantité de terres hermes et préd a Bruniquaut <sup>164</sup> »
  - un « pred al Trantol » <sup>165</sup>.
- Hors des pentes du Causse et de Berniquaut, dans la plaine, Benoît-Mathieu possède « un pred la la Vigairie ».

Pour le tout, l'alivrement s'élève à « 14 livres, 15 sols, 4 deniers, 2 piges ».

En 1744, Benoît-Mathieu figure en quatrième position dans la liste des quinze plus fort taillables du Consulat de Sorèze.

La plus grande partie de ses biens ruraux est située dans la partie montagneuse de la commune : comme une transition entre Arfons et Sorèze.

• La branche **Campredon** :

C'est Abraham II (petit-fils du nôtre) seigneur du Bosc qui l'incarne.

- Sa belle maison de la rue « dal poutz nouvel » <sup>166</sup> a un agréable jardin <sup>167</sup> et un petit pigeonnier » ... qu'il <sup>168</sup> a construit sur une petite tour vis à vis de son jardin à luy Baillée par délibération de la communauté du 26<sup>e</sup> avril 1716... »<sup>169</sup>.

<sup>162b</sup> Si je ne me trompe, les ruines de Gajac existent toujours.

<sup>163</sup> Au départ – ou peu s'en faut – de la route Sorèze-Arfons. Aujourd'hui à peine quelques vestiges subsistent.

<sup>164</sup> Bruniquaut, à l'origine : Bruniquel, toponyme issu de Brunehaut (nom de femme germanique). Aujourd'hui : Berniquaut. Voir Ernest Nègre : « Un Verdun oublié à Sorèze ». Revue Internationale d'Onomastique. Juin 1969.

<sup>165</sup> Près de l'Orival et de Malcoustat.

<sup>166</sup> Rue du nouveau puits. Aujourd'hui : rue Balette. Actuellement, à la famille Bousquet n° 22.

<sup>167</sup> En tout, maison et jardin : 202 cannes.

<sup>168</sup> Abraham II.

<sup>169</sup> Surface : 3 cannes.

La petite tour et le pigeonnier n'existent plus<sup>170</sup>.

- une petite maison « rue den Rastouilh » : 36 cannes.
- une grande partie de ses biens est située sur le Causse de Sorèze et avait été achetée par son grand-père Abraham I<sup>er</sup>.
  - et d'abord, la « metterie de Pistre », avec en outre :
    - \* une pièce de terre « al Camp del Debat »
    - \* et tout près de Pistre,
      - . bois et taillis
      - . pièce de terre, pred, chenevier, ancien verger
      - . autres pièces de terre herme « al Pech den Rouyre <sup>171</sup> et « al Clot del Causse... »
      - . « quantité de terres labourables, hermes et taillis » al Camp del Caussé et del Trou Nègré »... <sup>171b</sup>
      - . «... quantité de terres labourables, hermes, pred et bois et taillis al Camp Redon »...
      - . « ... pred, taillis, terre herme et Rochers a Aurival et à la Roque de la Lauzière »...
      - . « ... pièce de Terre labourable al Cam de Fon Rougere ... »
      - . « ... Indivis avec les autres Bientenants du masage du Caussé... » quelques parcelles et passages...»
      - . «... en Indivis avec M<sup>e</sup> de saint-Maurice <sup>172</sup>, Anthoine Fouix <sup>173</sup>, Catherine Sahuc <sup>174</sup> et Anthoine Brunels, des taillis à La Jassette... »
      - . « ... en Indivis avec Pierre Gleises, un petit paysseu... » au communal de la fontaine.
    - \* hors du Causse :
      - . « ... un pred als Planoulets »
      - . « ... une vigne a Las Semalettes »
      - . « ... une autre vigne « avec cabanne » au même lieu...

En 1747 « ... Revient Lalivrement de noble Abraham (II) de Robert a 12 livres 18 sols 7 deniers 2 poges 2 pites... » Répétons-le, une bonne partie des biens des Campredon avait appartenu a Abraham I<sup>er</sup>. Ce n'est pas aussi certain pour ceux des La Valette <sup>175</sup>.

Par les héritages, mariages ou achats, les descendants d'Abraham I<sup>er</sup> se situent, à Sorèze aussi, dans la caste des « propriétaires fonciers » <sup>176</sup> et même – nous l'avons vu pour Benoît-Mathieu – en bonne position.

<sup>170</sup> Mais une partie de la « muraille de la ville » (sorte de rempart), transformée en terrasse, subsiste au fond du jardin, en bordure des allées du Ravelin. C'est l'un des rares fragments du rempart qui entourait la cité. Déjà en très mauvais état au xviii<sup>e</sup> s. et particulièrement détruite avant la Révolution, la « muraille » disparaît presque entièrement au cours des premières décennies du xix<sup>e</sup> siècle. Mais un examen attentif permet d'en retrouver quelques vestiges.

<sup>171</sup> Qui s'appelaient « Le Listrou ».

<sup>171b</sup> « Le trou noir » : probablement l'orifice de la grotte nommée « antre de Polyphène » car l'orifice du « Calel » est bien plus haut, les terres n'y sont point labourables et d'ailleurs sont des biens « de masage ».

<sup>172</sup> Le seigneur de Saint-Amancet : François de Favre de Villespassans, baron de Montpaon... C'est avec lui que cette famille passe de la Religion Calviniste à l'Église Catholique.

<sup>173</sup> Tisserand de Sorèze, « Nouveau Converti ».

<sup>174</sup> Sorézienne, elle appartenait probablement à une famille de tailleurs d'habits.

<sup>175</sup> Bien que ce soit possible ! Pour certaines propriétés nous avons la preuve... pas pour toutes.

<sup>176</sup> Cette expression est employée à Poudis (près de Puylaurens), au moment de la mort de Jean de Robert, arrière-petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup> le 30 XII 1815. (Arch. Comm. de Poudis).

Il est hors de question dans cette petite étude d'établir une liste exhaustive des possessions que chaque génération – au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle – ajoutera à l'héritage d'Abraham I<sup>er</sup>.

En 1687 et 1688, Pierre de Campredon procède à quelques légères ventes. Mais ses mariages successifs apportent à sa lignée des « metteries » dans les consulats d'Auriac sur Vendinelle<sup>177</sup>, de Puyloyrens<sup>178</sup>...

### La descendance d'Abraham, famille dominante de Sorèze

La branche des La Valette, au XVIII<sup>e</sup> s., semble particulièrement fortunée. Les fiancées n'avancent pas les mains vides.

Lorsque Pierre de La Valette<sup>179</sup> épouse Catherine de Barbara, il est question, bien sûr, dans le contrat de mariage,<sup>180</sup> des biens apportés par Olimpe de Rivals, mère du futur marié : métairies de La Fleuraussié<sup>181</sup>, de La Peine<sup>182</sup>, moulin à eau appelé « Durfort »<sup>183</sup>. Quant à la fiancée, sa dot s'élève à 8000 livres auxquelles doivent s'ajouter 500 livres : « valeur d'une chambre garnie ».

Benoît-Mathieu<sup>184</sup>, le 12 mars 1745<sup>185</sup>, voit confirmées des « espé-rances »<sup>186</sup> peu communes. Sa fiancée, Catherine Cailhassou, reçoit une dot qui n'est pas dûe à ses seuls père et mère. La famille élargie<sup>187</sup> lui assure la bagatelle de 10 200 livres ! Il est vrai que le frère de Catherine, André Cailhassou, sera le rare sorézien<sup>188</sup> à être qualifié de « capitaliste »<sup>189</sup>.

De ces mariages ne retenons pas seulement la dot. Par les Barbara et les Cailhassou, les Robert de La Valette s'agrègent à des milieux catholiques qui détiennent – outre l'argent – certaines formes de pouvoir. Pouvoir des propriétaires terriens, pouvoir local<sup>190</sup>...

Pouvoirs bien plus étendus du côté Barbara. Catherine est la fille de Mathieu I<sup>er</sup> de Barbara<sup>191</sup> à qui le Roi avait donné la Commission de Commissaire Sub-délégué pour les diocèses de Castres et de Lavaur<sup>192</sup>.

On sait combien ce genre de fonctions conférait à ses titulaires d'autorité et d'une autorité particulièrement redoutée chez les « Nouveaux-Convertis ». Les parents du fiancé<sup>193</sup> avaient abjuré, certes, en octobre 1685<sup>194</sup>. On sait aussi ce

<sup>177</sup> En 1669, mariage de Pierre avec Ysabeau (de) Calès.

<sup>178</sup> Probablement par le mariage avec Delphine (de) Favart.

<sup>179</sup> Fils de Louis de Robert de La Valette et petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup>.

<sup>180</sup> 8 septembre 1709. Me Henri Lavabre, notaire royal, Castres – Arch. Dép. Tarn. GE. 19. 330.

<sup>181</sup> Cahuzac, près de Sorèze.

<sup>182</sup> Que je ne sais pas situer.

<sup>183</sup> Et situé dans ce village, sur le Sor.

<sup>184</sup> Fils de Pierre, donc arrière-petit-fils d'Abraham.

<sup>185</sup> C. de M. chez M<sup>e</sup> Cathala, notaire royal à Sorèze.

<sup>186</sup> Une expression pudique...

<sup>187</sup> Jusqu'aux oncles.

<sup>188</sup> Et peut-être le seul...

<sup>189</sup> Il meurt « capitaliste », à 80 ans, le 28 prairial de l'an VI, à Sorèze. Il avait épousé Fourrette Blaquière de Sabournac, dont le patronyme revient souvent dans cette étude.

<sup>190</sup> Plusieurs membres de la famille Cailhassou furent 1<sup>ers</sup> Consuls de Sorèze, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s.

<sup>191</sup> En 1673 : lieutenant-général criminel, lieutenant particulier, assesseur et examinateur général de la ville et comté de Castres. En 1702 : Capitoul de Toulouse. En 1704, il reçoit la Commission du Président de l'Assiette des Tailles du diocèse de Lavaur.

<sup>192</sup> Lorsqu'on parle de lui, on le désigne généralement par son titre : « Le Sub-Délégué ».

<sup>193</sup> Pierre de Robert de La Valette.

<sup>194</sup> Son père : le 18. Sa mère, Olympe de Rivals, le 20 du même mois (Arch. Dites « de Gourjade »).

que signifiaient et valaient de telles abjurations. Même si aucune arrière-pensée (de part et d'autre) n'intervient dans la négociation de ce mariage, on ne peut s'empêcher de penser que l'irruption dans la famille de Robert, de la propre fille du Sub-délégué, constituait une rare garantie de tranquillité pour Pierre et tous les siens.<sup>195 196</sup>

Garantie de tranquillité qui se renouvela et se confirma à d'autres occasions. En 1745, Benoît-Mathieu par son mariage avec Catherine Cailhassou devient le beau-frère du curé de Sorèze. En 1747, Jeannette de Robert de l'Albarède, descendante des Campredon, épouse elle aussi un membre de la famille Cailhassou<sup>197</sup> et de ce fait, devient belle-sœur du même curé. N'oublions pas l'étrange – et inconfortable – situation de ce Jean Cailhassou qui « régna »<sup>198</sup> de 1743 à 1790 sur la paroisse de Sorèze. Par sa mère<sup>199</sup> il tenait à l'une des familles les plus solidement ancrées dans la Réforme. Parmi ses frères et sœurs, quatre (au moins) épousèrent des N. C. L'une de ses nièces – Sophie<sup>200</sup> – se maria au Désert<sup>201</sup> et ses enfants seront baptisés au Désert<sup>202</sup>. Le paysage religieux – entre 1685 et 1787 – n'est pas aussi facile à déchiffrer que nous l'imaginons aujourd'hui.

Rien ne prouve que les La Valette soient revenus à la R. P. R. de leurs ancêtres. Par contre, les Campredon ont traversé l'épreuve, in-entamés. D'abord discrète, leur fidélité au Calvinisme s'affirme dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. Et que dire des l'Albarède ? C'est chez eux que se manifeste le plus vigoureusement l'appartenance religieuse<sup>203</sup>.

À diverses occasions, Jean Cailhassou loue la foi parfaitement romaine de ses belles-sœurs : voulait-il faire oublier leurs origines ? Difficile de trancher...

Il loue aussi – et sans modération – Jacques-François de Robert de La Vilette<sup>204</sup>, petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup>. Il appartient au petit groupe des Consuls de la ville et fut même le premier d'entre eux de 1740 à 1756. Jean Cailhassou<sup>205</sup> parlait de lui comme d'« ... un bon gentilhomme... bon catholique et nouvellement converti de protestant qu'il était d'origine... digne consul très attaché à la communauté et à son ministère... Nous pouvons dire avec toute vérité que si nos dehors de

---

Famille Barbara de Boissezon. Généalogie dressée par Jean Barrauol : « Essai généalogique sur la famille Barbara de La Beloterie de Boissezon ».

<sup>195</sup> Comment aurait-on pu se permettre de douter de l'orthodoxie du gendre de Barbara ? – et par extension : des membres de sa famille ?

<sup>196</sup> Il est vrai que Barbara lui-même avait épousé Marguerite de Fournials dont la mère se nommait... Catherine de Robert ! S'agit-il des Robert verriers ? Il serait intéressant d'explorer cette piste.

<sup>197</sup> Louis Cailhassou.

<sup>198</sup> C'est son expression.

<sup>199</sup> Rachel Augé de la famille des Augé teinturiers.

<sup>200</sup> Fille d'Anthoine Cailhassou et de Marie Larroque. Les Larroque étaient eux aussi, très protestants.

<sup>201</sup> Avec Henry Rech de Laval.

<sup>202</sup> Pour ces baptêmes : Arch. Comm. de Revel. Registres du Désert.

<sup>203</sup> Lors du mariage au Désert de Jacques-François de Robert de l'Albarède avec Elisabeth Andrau (C. de M. 24 III 1761 à Sorèze. Déclaration le 5 IX 1788. Arch. Comm. de Sorèze). Leurs enfants sont d'abord baptisés à l'église. Le père déclare leur naissance mais ils sont inscrits comme « enfants naturels ». Le 4<sup>e</sup> est baptisé au Désert, le 26 VII 1771, Arch. Comm. de Revel, Reg. du Désert.

<sup>204</sup> 1697-1756. Fils de Pierre de Robert-Campredon.

<sup>205</sup> Reg. paroissiaux, Arch. comm. de Sorèze.

la ville <sup>206</sup> ont quelque agrément, c'est à Monsieur de la Vilette de Robert de Campredon que nous en avons toute l'obligation... Il mourut sans laisser des enfants... »

Et notre curé d'ajouter : « ... (il) mourut en très zélé catholique... » Ce qui est confirmé <sup>207</sup> dans le « Mortuaire » de l'année 1756 <sup>208</sup>. Faut-il rapprocher cela de ce que Jean Cailhassou écrit de ses belles-sœurs d'origine protestante ? et – sans même parler de mensonge – penser à des manœuvres d'auto-suggestion ? ou d'un volontaire aveuglement familial ?

Faut-il prendre à la lettre les affirmations du curé ? Dans ce cas, Jacques-françois serait bien le seul chez les Campredon à être passé réellement au catholicisme.

La Vilette n'est pas le seul descendant d'Abraham I<sup>er</sup> qui ait eu la responsabilité des affaires communales de Sorèze. Son neveu et filleul Louis François du Bosc de Robert Canredon <sup>209</sup> fit partie en 1790 de ceux qu'on appelait « les notables ». Le 28 XI 1792 <sup>210</sup> il devint maire... pour six mois seulement <sup>211</sup>.

Ce léger survol du XVIII<sup>e</sup> siècle nous permet de constater l'aisance avec laquelle les descendants d'Abraham I<sup>er</sup> s'intègrent à la vie d'un village de plaine. Très vite, ils font corps avec la classe dominante : milieu bourgeois fortuné qui forme, autour des diverses branches des Robert, une sorte de réseau protecteur.

Réseau protecteur largement favorisé par la discrétion d'une grande partie de la famille, sur le plan religieux <sup>212</sup>.

Si l'on excepte le départ pour le Refuge <sup>213</sup> de Jean de Robert-Campredon <sup>214</sup> vers 1718 <sup>215</sup>, il faut attendre 1760 pour qu'un premier mariage au Désert s'inscrive dans l'histoire familiale. Événement relaté – avec talent semble-t-il – par Jean Cailhassou. À travers ses lignes, quel lecteur non-averti devinerait que le « coupable » Jacques François de Robert de L'Albarède appartient à la tribu ?

« <sup>216</sup>... Il n'y a eu seulement qu'un mariage au désert. Ce fut un jeune gentilhomme verrier, nommé Robert de L'Albarède qui n'ayant ni père ni mère, ni frère, ni sœur, épousa une personne de très basse extraction ce qui lui a fait beaucoup de tort et qui a été généralement condamné et désapprouvé par tous ses parents

<sup>206</sup> Les abords. Ici, il s'agit des anciens fossés de Sorèze devenus Allées agrémentées d'arbres grâce aux soins de La Vilette.

<sup>207</sup> La « ville » : l'ensemble bâti à l'intérieur de la « Muraille » (le rempart).

<sup>208</sup> Jacques-François est mort à 59 ans environ, avec les sacrements et les prières de l'Église. C'est du moins ce qui est écrit.

<sup>209</sup> Les noms propres n'ont pas toujours la même orthographe, au XVIII<sup>e</sup> s. !

<sup>210</sup> An I<sup>er</sup> de la République...

<sup>211</sup> Jusqu'au 5 mai 1793.

<sup>212</sup> Je ne parle ici que des Robert de Sorèze.

<sup>213</sup> « Les Réfugiés du Pays Castrais... », p. 292. Géraud Dumons (capitaine Rey-Lescure).

<sup>214</sup> Fils de Pierre, et petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup>. Il était en 1718 au service du Roi de Pologne. Il figure dans l'état des Nouveaux Convertis de la paroisse de Sorèze passés à l'étranger, état dressé le 15 IX 1718 par le curé (id., p. 15, note au bas de page).

<sup>215</sup> Ou quelques années avant cette date.

<sup>216</sup> Ce texte écrit le 14 janvier 1761 relate les événements de l'année qui venait de s'achever : 1760. Pourtant, le contrat de fiançailles de Jacques-François de Lalabarède et d'Élisabeth Andrau serait du 24 mars 1761 – si l'on en croit la déclaration du 5 IX 1788 à Sorèze. J'utilise pour la plus grande partie des citations des écrits de Cailhassou, la copie qu'en fit autrefois, un ancien secrétaire de mairie Soulel. L'écriture du curé est très difficile à lire. Mais la copie SOULEL doit être (dans la mesure du possible) comparée à l'original, car elle n'est pas toujours parfaitement fiable. Même imparfaite, elle demeure très utile.

et habitants de la ville. Jusques là même qu'on ne le regarde plus, si fort on est indigné contre lui et il est sûr que s'il avait dû épouser dans notre église, jamais cela ne se serait fait, parce qu'il y aurait eu des oppositions et qu'on aurait fait réfléchir ce jeune homme. Mais la facilité qu'on avait d'épouser et le silence de sa Majesté sur de semblables mariages fait qu'on ne regardait plus rien... »

Le « jeune homme » qui apparaît dans ce texte comme un orphelin sans famille, a tout de même quarante et un ans au moment où ces lignes sont écrites. C'est sa sœur qui avait épousé <sup>217</sup> Louis Cailhassou <sup>218</sup>. Il est vrai que ses parents et son unique sœur sont morts. Mais il a à Sorèze des oncles, une tante <sup>219</sup>, des cousins germains <sup>220</sup>, et cela dans la seule branche des Campredon, sans évoquer les cousins de La Valette. Or, son cousin germain Louis-François se marie « au dezert » lui aussi : la différence tient à la date : 1778 ! <sup>221</sup>.

C'est aussi au désert que sont baptisés les enfants de Louis-François <sup>222</sup>. Sa tante de Lalbarède, Claudine de Bonvillard meurt en 1790 : elle est inscrite au « Mortuaire des Non-catholiques ». Son autre cousin germain, Jean, passe par l'église le 5 mai 1781, lors de son mariage <sup>223</sup>. Mais son fils <sup>224</sup> est baptisé au désert. Quant à sa fille Louise, elle reçoit, en 1789, le baptême au temple.

Si la famille de Robert a été contrariée par le mariage de L'Albarède, ce n'est donc pas pour une raison religieuse. Peut-être jugeait-on bien modeste la famille d'Élisabeth ? Une fille de tisserands... <sup>225</sup>

J'ai tendance à penser que Jean Cailhassou écrivant son commentaire a le désir – tout à fait conscient ? – d'isoler L'Albarède, de le retrancher de la famille. Une famille que plusieurs liens ont uni à la sienne et dont il a su saisir l'occasion de louer quelques membres devenus – selon lui – d'excellents catholiques... Naïveté ? ou ruse ?

Même lorsque les convictions des Campredon ne s'affichent pas, elles sont entretenues au sein de la famille et l'on ne s'étonne pas de trouver « dans le cabinet » de Jean-Louis de Robert s<sup>r</sup> de Saint-Jean <sup>226</sup> « ... Dix petits Cadres Renfermant des sentences Chrétiennes... » <sup>227</sup>.

<sup>217</sup> En 1747, le 19 XII.

<sup>218</sup> Frère du curé.

<sup>219</sup> Abraham II et son épouse Claudine de Bonvillard ; Jean-Louis de Robert Saint-Jean.

<sup>220</sup> Pierre Frédéric de Robert s<sup>r</sup> du Bosc ; Louis François de Robert-Campredon ; Jeanne de Robert du Bosc ; Jean de Robert ; Jean Jacques et Marie Jacquette, morts avant 1769 et dont je n'ai pas retrouvé trace du décès.

<sup>221</sup> Il épouse sa cousine germaine Élisabeth de Bonvillard.

<sup>222</sup> En 1779, 1781, 1782, 1784. Seul Antoine Alexandre né en 1792 ne passe pas par le désert et sera inscrit dans le « baptistaire des non-catholiques » : le désert à cette date-là n'a plus sa raison d'être.

<sup>223</sup> Il épouse Magdeleine de Falc de Pechbertou.

<sup>224</sup> Antoine-Jacques-Alexandre.

<sup>225</sup> Les Andrau étaient des protestants « récalcitrants » : on les dit « non-mariés », en 1735, lors de la naissance de leur premier enfant. En 1757, leur dernier fils Anthoine est inscrit comme « enfant naturel ». Cela venait du fait que le mariage au désert, officiellement, n'existait pas, à ces dates-là.

<sup>226</sup> Fils de Pierre s<sup>r</sup> de Campredon et petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup>.

<sup>227</sup> 21 août 1769 – « Inventaire des meubles... » après décès. M<sup>e</sup> Jean Clos notaire (1<sup>er</sup> notaire de ce nom dans notre cité). Des versets de la Bible encadrés : c'est certainement ce que le notaire catholique doit appeler « sentences chrétiennes ». Il n'est pas étonnant de trouver cela chez un protestant. Le trouver « dans le cabinet » montre seulement à quel point la prudence était de mise.

### La mention « gentilhomme-verrier »

La mention « gentilhomme-verrier », nous l'avons toujours – ou presque – trouvée dans les actes notariés, registres paroissiaux communaux, à la suite des prénom et nom. Elle est généralement suivie du nom de la commune, souvent même du nom du lieu où était installée la verrerie :

« ... noble Habraam de Robert gentilhomme verrier habitant au Consulat d'Arfouns...<sup>228</sup> » ou pour le même «... habitant au dit lieu des pradelles...<sup>229</sup> » Jusqu'au 17 septembre 1676 – date à laquelle il fait établir son testament – Abraham I<sup>er</sup> est toujours qualifié de la sorte. Ainsi d'ailleurs que ses fils Campredon ou La Valette.

Le 15 mai 1689, nous relevons ce titre, accolé au nom de Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon, lors d'un baptême Bruger.

Nous le trouvons encore à propos de Pierre<sup>230</sup> et de son frère La Valette, le 8 XI 1697. Dans le même acte, leur « cousin » François de Granier<sup>231</sup> seigneur du Paloum est dit « verrier » (simplification ? oubli ?). Dans les trois cas, **postérieurement, le mot « verrier » a été raturé.**

Par la suite, les divers membres de la famille sorézienne – qu'ils soient Campredon ou La Valette – **n'apparaissent plus comme verriers.** Ils sont généralement déclarés comme « habitant(s) de la ville de Sorèze »<sup>232</sup>.

Dans les registres paroissiaux de Sorèze, la mention « gentilhomme-verrier » est bien inscrite le 17 janvier 1761 – nous l'avons déjà vu – mais il s'agit de la branche des Robert de L'Albarède. Il semble bien que ces derniers, même si par alliance ils sont très proches des « nôtres »<sup>233</sup> n'aient pas élu atelier à Arfons-Verdalle.

En 1712, Abel est dit « de Rouairoux ». Son fils Jacques François est baptisé, le 19 janvier 1720 en « l'église d'Albine, annexe de Saint-Amans ». C'est d'ailleurs aussi à Saint-Amans<sup>234</sup> qu'avait été recensé en 1695, Isaac de Robert de Lalbarède, père d'Abel.

Que des liens unissent les Lalbarède à ceux que nous étudions, il est inutile de le prouver longuement. Abel a épousé Esther fille de Pierre de Campredon. Pourtant, si l'on en juge par les possessions sorézoises des uns et des autres, il semble qu'il y ait différence de fortune très marquée<sup>235</sup>. Le testament de Jacques François<sup>236</sup> ne laisse pas de doute : au cas où ses enfants ne survivraient pas, ses biens iraient à Jacques et Sébastien-Thomas de Riols fils de noble Sébastien de Riols de Fonclare<sup>237</sup>. C'est donc que les Lalbarède – en tant que verriers – se rattachent à la région Moussans-Saint-Amans.

<sup>228</sup> 23. VII 1654.

<sup>229</sup> 6. XII 1669.

<sup>230</sup> Lors du baptême de Jacques François de Robert, fils de Pierre et de Delphine de Fabart (sic).

<sup>231</sup> On peut aussi dire : Grenier.

<sup>232</sup> En 1709, le 8 septembre, contrat de mariage de Pierre de Robert La Valette avec Catherine de Barbara chez M<sup>e</sup> Lavabre notaire royal de Castres.

<sup>233</sup> Le 18 VIII 1712. Abel de Robert de Lalbarède épouse Esther de Robert-Campredon, fille de Pierre et petite-fille d'Abraham I<sup>er</sup>. De ce mariage sont issues : Jeanne (épouse de Louis Cailhassou) et Jacques François dont nous avons évoqué le mariage.

<sup>234</sup> Saint-Quirin, p. 202.

<sup>235</sup> En 1747 Esther – mère de Jacques François et veuve d'Abel – ne possède qu'une petite maison (40 cannes) à la Ville Vieille et un jardin « dans le fossé de la ville près de la porte de Castres » Compoix de 1747 – Sorèze. Arch. comm.

<sup>236</sup> Daté du 27 II 1765 – Chez M<sup>e</sup> Jean Clos notaire royal Sorèze. Arch. dép. Tarn.

<sup>237</sup> Grand-oncle par alliance du maréchal Soult.



Ont-elles un sens, ces ratures sur le mot « verrier » ? Même si elles sont légèrement postérieures au texte de 1696, elles doivent se situer soit au cours des dernières années du xvii<sup>e</sup>, soit au tout début du xviii<sup>e</sup>. Ne serait-ce pas l'époque où les descendants soréziens d'Abraham I<sup>er</sup> auraient abandonné « l'art et science » de verrerie ?

Remarquons le silence de Saint-Quirin. Il ne parle d'eux que pour la période s'étendant de la fin du xv<sup>e</sup> à la fin du xvii<sup>e</sup>. Les dernières lignes qui les concernent <sup>238</sup> : « ... en 1695, Louis de Robert Lavalette la gère (la verrerie d'Arfons) et Pierre de Robert Campredon est maître de l'annexe de Campredon... »

Il ajoute : « ... Dix ans plus tard, chacune s'est dédoublée : Arfons et La Plane sont aux mains des Robert Laroque, Campredon aux mains d'un Bertin... »

Nous l'avons vu précédemment, ce texte n'est pas très clair. Mais il semble confirmer le sens de ces ratures. D'autres Robert, d'autres verriers ont-ils utilisé les fours des Pradels, du Cayrol ? Dans l'état de mes recherches, je l'ignore.

Grâce au Compoix, nous connaissons l'existence en 1697 de la verrerie du Cayrol.

Lorsque le fils de Pierre – prénommé lui aussi Pierre – meurt, le 4 mai 1704, on le dit âgé de huit ans. Il serait donc né vers 1696. Le patronyme de l'enfant est déjà suivi d'un second nom <sup>239</sup> :

« Pierre de Robert s<sup>r</sup> du Cayrol. »

Je suppose – ce n'est pas une certitude – que les Campredon et les La Valette vivant à Sorèze ont abandonné leur activité verrière soit dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> s., soit dans les premières années du xviii<sup>e</sup>. Peut-être même entre 1697 et 1709 <sup>240</sup>.

### Signatures

À travers les actes notariés qui ont été examinés, il me semble qu'on entrevoit la silhouette d'un chef de tribu qui est aussi chef d'atelier : Abraham I<sup>er</sup>. Sa grande signature s'impose au lecteur, comme l'homme devait s'imposer dans la vie de tous les jours. Sans effort. Par le simple effet de sa présence, de sa force. Écriture généralement sans pleins, ni déliés. Rapide et décidée, elle témoigne d'une forte vitalité, d'une volonté de puissance réelle mais parfaitement maîtrisée. C'est comme si le besoin de pouvoir s'épanouissait en esprit d'entreprise <sup>241</sup>.

Son fils Pierre de Campredon semble avoir l'énergie du père. Il sait où il va, où il veut aller. Il n'est pas homme à céder. Appliqué à ses affaires, à ses intérêts, il est possible qu'il se bloque parfois, victime de son entêtement.

Louis de La Valette a certainement une personnalité plus conciliante, mieux équilibrée. Vigilant et attentif mais capable de souplesse, d'une certaine diplomatie. Son fils Pierre de Robert La Valette au moment de son mariage avec Catherine de Barbara apparaît conscient de sa valeur et de ses limites. Il trouvera sa joie de vivre dans un cadre bien organisé.

<sup>238</sup> Saint-Quirin, p. 209.

<sup>239</sup> Si utile dans ces familles !

<sup>240</sup> 1709 : Contrat de mariage entre Pierre de Robert La Valette et Catherine de Barbara. Le fiancé est dit simplement : « habitant de la Ville de Sourèze ».

<sup>241</sup> Je remercie Madame Salvan, de Sorèze, qui a bien voulu analyser l'écriture des signatures d'Abraham, de ses fils et du « cousin » Nathanaël. Ce bien court chapitre lui doit l'essentiel. Ignorant tout de ces personnages, le seul regard porté sur un certain nombre de signatures lui a fait dire ce qu'une longue fréquentation des textes m'avait laissé deviner.

Très curieuse, la signature de Nathanaël de Robert de Cantalauze. Est-ce le manque d'habitude ou une gêne physique ? Ses lettres semblent tracées par un enfant. Peut-être y a-t-il chez lui un côté dépressif, un état de frustration ? Sa signature voisine avec celle d'Abraham, dans plusieurs actes ; elle suscite l'étonnement.

Chez celui-ci, on sent l'exaltation de l'ego. Chez celui-là une gêne qui frise la honte. Abraham semble fait pour conduire, Nathanaël pour suivre.

Nous avons rencontré moins souvent Samuel de Riols mais quelle superbe écriture ! Personnage sans doute cultivé, fin lettré, bien doué.

Personnalité affirmée qui ne cherche pas à paraître. Samuel, comme Lavalette, serait capable de diplomatie.

### Objets entr'aperçus

Les actes notariés, registres paroissiaux ou communaux cités tout au long de ces pages, ne nous apprennent pas grand-chose sur les objets que le souffle de tous ces hommes informa.

Ils ne sont pas totalement absents. Les inventaires après décès sont parfois peu explicites sur ce qui, précisément, pourrait nous intéresser.

Lorsque Mathieu I<sup>er</sup> de Barbara <sup>242</sup> meurt, en 1719, on trouve en son hôtel particulier, à Castres <sup>243</sup> :

- dans « les offices en bas » : 5 douzaines de verres <sup>244</sup>
- dans « ... la chambre du Sieur de Labeloterie : un miroir
- dans « ... une chambre à côté » : un « grand miroir »
- dans « ... la chambre où M. Barbara décéda... » : « ... 13 pièces de garniture de cheminée en verre... » <sup>245</sup>.

Bien plus tard, <sup>246</sup> « l'inventaire des meubles de noble de Robert de Saint-Jean <sup>247</sup>, nous permet d'entrevoir :

- « ... un miroir avec son cadre bois noyer »
- « ... une damejane »
- « ... trois Salière Cristal... »
- « ... quatre petites bouteilles... »
- « ... un petit fanal en verre... ».

Rappelons un autre inventaire, donné par Saint-Quirin <sup>248</sup> celui « ... des biens délaissés par N. Abel de Robert, « habitant quand vivoit aux verreries de Gourgue » près Saint-Amans Valtoret <sup>249</sup>. Il est réalisé le 9 avril 1655. La maison

<sup>242</sup> Rappelons-le : beau-père de Pierre de Robert de La Valette.

<sup>243</sup> Inventaire après décès. 1719. Arch. « de Gourjade ». Cité par Jean Barrauol in « Essai généalogique sur la famille Barbara de Labeloterie de Boissesson », p. 12 à 14.

<sup>244</sup> Les verres « à boire ».

<sup>245</sup> Ah ! pourquoi est-ce si sec ? Dans les notes, en bas de page, je peux me permettre de rêver : s'il s'agissait d'un cadeau de son gendre de Lavalette ? si ces pièces décoratives venaient de la Montagne Noire, des « Pradels », bien sûr ?...

<sup>246</sup> Le 21 août 1769. M<sup>e</sup> Jean Clos, notaire royal à Sorèze.

<sup>247</sup> Il s'agit de Jean-Louis. Petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup> et fils de Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon. Il avait vécu à Sorèze.

<sup>248</sup> St-Qu., p. 29 et 30.

<sup>249</sup> Abel de Robert de Combesignières (F. de Riols le dit : « s<sup>r</sup> de la Roquette), p. 89. À son sujet : la date « 1672 » donnée dans la « Généalogie de Robert » p. 44 n<sup>o</sup> XII et p. 122 n<sup>o</sup> 40 doit être inexacte. Ce serait la date où Abel aurait fait son testament. Or, l'inventaire après décès est de 1655 et il est complété en 1661.

d'habitation n'y figure pas ; seul l'atelier apparaît avec les outils, quelques vieux vêtements et « ... 4 bouteilles ou flacons verres et 3 douzaines de verre... » Il s'agit là probablement de productions non encore écoulées.

Le 23 juillet 1661, cette brève énumération trouve son complément : outils, papiers de famille et : « ... 106 grosses de verre... 89 livres de bouteilles... »

De ces quelques lignes, retenons la production – dans cet atelier – de bouteilles et verres à boire...

En 1719 chez Barbara, les cinq douzaines de verres pourraient être des « verres de fougère ». Mais la garniture de cheminée ? Essayons d'imaginer ce qui pouvait prendre place sur la cheminée : une paire de candélabres, une paire de coupes (ou de coupelles), un paire de vases... nous sommes loin du compte !

Cette garniture de cheminée (13 pièces !) venait-elle des Pradels ? Nous sommes réduits à des suppositions.

Malgré leur caractère fragmentaire, incomplet, ces pages laissent apparaître quelques aspects de la vie d'Abraham et de ses proches.

**A) Et d'abord, la solidité de leur implantation en Montagne Noire.**

Avant de s'installer définitivement dans le « quartier d'Arfons », Abraham I<sup>er</sup> s'établit à Moussans. Au bout de quatre ans, nous le retrouvons au pays de ses pères. Il n'en bouge guère que pour descendre à Sorèze.

La mobilité – souvent soulignée – des gentilshommes-verriers ne peut guère être évoquée à son sujet : elle ne se manifeste qu'au temps de sa jeunesse <sup>249b</sup>. Si, d'un destin individuel, nous passons à la trajectoire de cette branche familiale des Robert, nous remarquons sa fidélité à notre vieux massif montagneux. Je ne peux établir de filiation entre Jean qui y vivait et travaillait dès la fin du xv<sup>e</sup> s. et ceux qui soufflèrent le verre un peu plus tard dans la même contrée. Mais de Campredon et La Valette nous remontons à Abraham, à son père Louis, à son grand-père Pierre. Celui-ci était à Arfons à la fin du xvi<sup>e</sup> s. <sup>250</sup> et il y avait retrouvé de nombreux membres de sa famille. Revel-Couffinal, Saint-Ferréol, Sorèze, Les Cammazes, Arfons, Verdalle : en premier lieu, déplacement de l'activité verrière de la plaine vers la montagne ; ensuite, c'est dans un rayon très court que s'établirent les fours.

La partie septentrionale de la Montagne Noire est elle aussi terre de verriers. Nous les trouvons sur les hauteurs qui dominent le Thoré de Mazamet à Labastide-Rouairoux et Moussans. Même date d'arrivée : xv<sup>e</sup> s. Mais les entreprises seront plus durables. La dernière : Moussans, n'éteindra ses feux qu'en 1893.

**B) Sur ces deux zones – occidentale et septentrionale – s'étend un réseau familial dont la vitalité ne s'affaiblit pas à travers les temps.**

**1650-1654** : Nous l'avons vu, Abraham commence sa vie active à Arfons, la poursuit à Moussans et s'établit définitivement à « ArfonsVerdalle » : aux Pradels. Les « Verreries-Basses » – achats et ventes – mettent en scène : Jean de Riols du Crouzet, Samuel de Robert La Grenade, Abel de Colomb : tous les trois de Moussans.

<sup>249b</sup> En cela, Abraham n'a rien d'exceptionnel !

<sup>250</sup> « Généalogie de Robert », p. 41 le n° IV et p. 118 n° 15.

Ses frères restent l'un à Moussans, l'autre à Saint-Amans. Son « neveu » qui est aussi son beau-frère, Nathanaël, (esprit de famille – communauté d'intérêts ?) devient en quelque sorte l'agent de liaison entre la région de Moussans et celle d'Arfons. Il n'est pas le seul mais c'est lui qui apparaît le plus fréquemment dans les actes écrits par les notaires soréziens. Il est pourtant établi dans le Consulat de Rieussec.

**1651** : Lorsqu'en 1651 <sup>251</sup> il demande à M<sup>e</sup> Durand de rédiger « Transport et paiement du dot : damoiselle Jeanne de Mauran par Nathanaël de Robert » ... ne nous étonnons pas de relever parmi les témoins <sup>252</sup> : Abraham de Robert.

**1660** : Lors du prêt qu'Abraham consent à Pierre Grimal <sup>253</sup> le témoin vient du Crouzet, près de Moussans : C'est Samuel de Riols – autre beau-frère de Nathanaël.

**1662** : Lors du contrat de mariage bientôt résilié <sup>254</sup> entre Abraham et Isabeau de Brugier, c'est Jacques de Robert s<sup>r</sup> de Larouquette, gentilhomme-verrier de Gourgues qui vient assister le fiancé.

**1669** : Au cours de l'émancipation des Campredon et La Valette <sup>255</sup>, chez M<sup>e</sup> Gabriel Mottes à Escoussens, nous découvrons l'un des membres de la famille de Riols : Moïse. Il souffle le verre aux Pradels, chez Abraham mais par ses origines se rattache au « quartier de Moussans ».

Ce bref rappel fait apparaître non seulement des liens géographiques mais aussi ceux qui unissent quelques-unes des principales familles verrières : bien sûr, telle ou telle branche des Robert, mais aussi les Riols et les Colomb... L'un des Grenier se doit de figurer dans cette liste. Il est bien plus que témoin : Caution, le 14 mars 1655 <sup>256</sup>. Je le mets à part, car il semble se rattacher plutôt à l'Ariège qu'à la Montagne Noire, encore que par son grand-père, il ait des attaches à Arfons. Et son patronyme se prolonge par un « sieur de Lespinassière » ! <sup>257</sup>.

Cet ensemble de liens n'est pas lié à la personne d'Abraham. Ils se maintiennent après la mort de ce dernier.

Ainsi, en 1697 <sup>258</sup> François de Granier sieur du Paloum <sup>259</sup>, fait office de parrain <sup>260</sup> lors du baptême de Jacques François de Robert La Vilette, fils de « Pierre de Robert s<sup>r</sup> de Campredon et de Delphine de Fabart » <sup>261</sup> Petit-fils d'une Verbizier. Ce Paloum pourrait avoir vécu et œuvré en Ariège.

En 1712, Esther petite-fille d'Abraham I<sup>er</sup> et fille de Pierre s<sup>r</sup> de Campredon, épouse – nous l'avons déjà vu <sup>262</sup> – Abel de Robert de Lalbarède. Les liens entre le « quartier de Moussans » et celui d'Arfons-Sorèze se resserrent encore. Le

<sup>251</sup> Le 26 février. M<sup>e</sup> Durand est notaire à Sorèze.

<sup>252</sup> Tous protestants : Élie Pasturin, Jean Castel... Consuls de Sorèze.

<sup>253</sup> P. 11.

<sup>254</sup> P. 15.

<sup>255</sup> P. 22.

<sup>256</sup> P. 6. Lorsqu'Abraham vend sa production à Anthonie du Pont.

<sup>257</sup> Toponyme de la Montagne Noire. Entre le Pic de Nore et Moussans. Au-dessus de Gourgue, d'Albine, de Sauveterre...

<sup>258</sup> Le 3 XI 1697, en l'église de Sorèze.

<sup>259</sup> François de Grenier s<sup>r</sup> du Paloum, est le fils de David de Grenier-Mane ; petit-fils de Jean du Grenier du Paloum et de Marie de Verbizier (Gén. Grenier, p. 53, 54, 55).

<sup>260</sup> Le parrain en titre est « Jean Jacques Cales, m<sup>d</sup> de bourdeaux ».

<sup>261</sup> Lire « Favart ».

<sup>262</sup> P. 34 et 35.

mariage a lieu dans la montagne à « Laprade, diocèse de Carcassonne »<sup>263</sup>. Abel vit et souffle le verre à Rouairoux<sup>264</sup>. Jacques-François, son fils, est baptisé en l'église d'Albine<sup>265</sup>, en 1720. Déjà en 1695, le père d'Abel, Isaac, était gentilhomme verrier à Saint-Amans<sup>266</sup>.

Plus encore que ces repères géographiques, le testament de Jacques-François de Robert de Lalbarède manifeste son attachement à l'une des familles de Moussans. Alors que par son mariage<sup>267</sup> et aussi par sa mère, Jacques-François semble surtout proche de Sorèze où ses trois premiers enfants sont baptisés<sup>268</sup>, son testament<sup>269</sup> montre qu'il se sent bien plus proche des Riols de Fonclare que des Robert qu'ils soient Campredon ou Lavalette. Faut-il voir dans ce testament une réaction à la mauvaise humeur que son mariage avait provoquée chez ces derniers ?<sup>270</sup> Ou un lien solide avec une branche verrière peut-être proche de la sienne – que ce soit par le sang ou par le travail ?

Lorsqu'il se présente devant M<sup>e</sup> Clos, Jacques François a 45 ans. Il est marié depuis 4 ans<sup>271</sup>. L'aînée de ses enfants est morte<sup>272</sup>. Son fils Antoine-Raymond n'a même pas deux mois<sup>273</sup>. Il en fait son « héritier universel et général ». Mais la mort de la petite Jeanne l'a certainement frappé. Il redoute une mort précoce pour son fils. Dans ce cas, où iraient ses biens ? Qu'ils proviennent « ... de la dite dame de Robert de Campredon sa chere mere... » ou « ... du dit noble Abel de Robert son père... » ils seraient destinés aux deux fils « ... de noble Sebastien de Riols de Fonclare... » À savoir « ... noble Jacques de Riols Et a noble Riols frère<sup>274</sup>, le premier nommé filleul du dit testateur<sup>275</sup>... »

Leur père Sébastien de Riols de Fonclare sera bientôt « ... propriétaire de tous les biens des Verreries-Basses de Moussans et autres... »...<sup>276</sup> « ... par succession ou par achat du 3 mars 1766... ».

Jacques-François de Lalbarède habite Sorèze mais on voit bien de quel côté penche son cœur.

<sup>263</sup> Le 18 VIII 1712. C'est le curé Cros, de Sorèze, qui va le célébrer et l'inscrit dans les registres paroissiaux de Sorèze. Aucune explication n'est donnée pour le choix du lieu ou le déplacement du curé.

<sup>264</sup> Précisé lors du mariage.

<sup>265</sup> Annexe de Saint-Amans.

<sup>266</sup> P. 34.

<sup>267</sup> Avec Élisabeth Andrau. Contrat de fiançailles : 24. III 1761. Mariage au désert. Déclaré le 5 IX 1788 à Sorèze par sa veuve.

<sup>268</sup> Jeanne, en 1762 ; Antoine-Raymond en 1764 ; Marie-Magdelaine, en 1767. La plus jeune : Marguerite est baptisée au désert le 26 VII 1771.

<sup>269</sup> 25 II 1765, chez M<sup>e</sup> Clos à Sorèze.

<sup>270</sup> P. 32 et 33.

<sup>271</sup> Chiffre incertain... voir p. 32 la note 208.

<sup>272</sup> Sépulture : 21 VI 1764. Jeanne n'avait pas tout à fait deux ans.

<sup>273</sup> Il est né le 28 XII 1764.

<sup>274</sup> Je ne lis pas très facilement : est-ce « frère » ou « Pierre »... ? Il pourrait peut-être s'agir de Sébastien-Thomas s<sup>r</sup> de Campredon, né aux Verreries de Moussans le 19 XII 1757. Il avait huit ans à l'époque de ce testament. Quant à « Jacques », il s'agit de Pierre-Jacques-Étienne de Riols, s<sup>r</sup> du Crouzet. Voir F. de R. de F. p. 130-131.

<sup>275</sup> Dans le cas où les jeunes Riols hériteraient, il est bien entendu que cela ne devrait « ... donner aucune atteinte à la jouissance donnée par le dit testateur à la dite Epouze... ».

<sup>276</sup> F. de R. de F., p. 129 et 130 n<sup>o</sup> VII. Sébastien est l'époux de Catherine de Robert de Lauthier, tante du maréchal Soult. Celui-ci, par les Grenier et les Robert avait une ascendance verrière bien marquée.

C) Saint-Quirin insiste à diverses reprises sur la pauvreté, parfois l'indigence des gentilshommes-verriers.

Il n'est pas utile de s'étendre longuement. Citons toutefois l'inventaire « ... des biens délaissés par Noble Abel de Robert <sup>277</sup> ... verrerie modeste... deux habits de drap gris fort uzés que portait le maistre de Gourgue... » <sup>278</sup>

À propos d'une verrerie de l'Aveyron : « Rien de si misérable que cet atelier... » <sup>279</sup>.

Les « fonds de secours » doivent – entre autres – être utilisés « ... au cas où quelque gentilhomme verrier ou chef de verrerie tomberait dans l'indigence... » <sup>280</sup> L'un des bénéficiaires porte un nom souvent rencontré dans ces pages. « Noble Nathanaël de Robert, sieur de Cantelauze fut secouru par ses pairs jusqu'à un âge très avancé... » <sup>281</sup>.

À propos de verriers de la forêt de Grésigne, relevons : « ... ces messieurs vivent très grossièrement ; on ne voit pas chez eux de fortune et l'on peut même avancer avec vérité qu'à l'exception de cinq ou six, le reste vit du jour à la journée. » <sup>282</sup>

Saint-Quirin <sup>283</sup> rapporte une anecdote assez drôle, qui met en scène, au XVIII<sup>e</sup> s. le curé de Moussans. Celui-ci, excédé par l'orgueil et les prétentions des gentilshommes-verriers, dit « en patois » <sup>284</sup> à ses paroissiens, pendant la messe : « Prions, mes frères, pour les nobles verriers, afin que Dieu les maintienne « dins sa pauriero » (dans leur pauvreté) parce que s'ils devenaient riches, ils achèveraient d'être insupportables. »

Ces quelques lignes font – par opposition – apparaître Abraham et les siens (d'Arfons, Verdalle, Sorèze) comme des exceptions. Ils sont fortunés et chaque mariage est occasion d'enrichissement.

Pensons « à la modestie des dots accordées aux filles... » en Ariège, à la même époque <sup>285</sup> « ... 3 ou 400 livres... » seulement – Nous sommes loin des 2000 livres et plus des mariages d'Arfons-Sorèze <sup>286</sup>.

#### D) Dernière remarques

Les généalogies des familles de Robert, de Grenier nous font suivre les va-et-vient entre Moussans, Arfons et l'Ariège. Saint-Quirin ne nous les laisse pas ignorer.

Ainsi l'un des petits-neveux d'Abraham : Abel de Robert-Campaurel ... « ... vivait encore à Arfons en 1692, et vint s'établir à Pointis... » <sup>287</sup> en Ariège. Or, le grand-père d'Abel : Guillaume avait quitté Arfons pour s'installer à Moussans.

<sup>277</sup> S<sup>r</sup> de Combesignières.

<sup>278</sup> Saint-Quirin, p. 29.

<sup>279</sup> Id., p. 31.

<sup>280</sup> Id., Assemblée des verriers, 1753, p. 146.

<sup>281</sup> F. de R. de F., p. 236.

<sup>282</sup> Cité par Saint-Quirin, p. 155.

<sup>283</sup> Id., p. 216.

<sup>284</sup> Je cite Saint-Quirin ! Pour ma part, j'écrirais plutôt : « en langue d'oc ».

<sup>285</sup> Colloque de Sorèze. Communication de Mme G. Dagain : « Verriers et verreries en Ariège. »

<sup>286</sup> Sans s'étendre sur les 8000 livres du mariage de Robert-Barbara qui apparaissent comme un cas particulier.

<sup>287</sup> Saint-Quirin, p. 236.

Les marchands de verre semblent, eux aussi, jouer le rôle de trait d'union entre l'Ariège et la Montagne Noire.

Presque au début de cette étude <sup>287b</sup>, nous avons vu Anthonie du Pont : « ... marchand de verre habitant Tourtouze... » (Ariège) venir à Arfons-verdalle, pour acheter la production d'Abraham le 14 mars 1655 <sup>288</sup>.

À la même époque – le 2 août 1654 – « ... en l'église chrestienne reformée... » de Revel, avait lieu le mariage de Jean Delmas et de Paule Pelatane <sup>289</sup>. Or Jean Delmas est marchand verrier « ... du lieu d'Aigues Juntas au diocèse de Rieux... » Aigues Juntas <sup>290</sup> est en Ariège et nous retrouvons ce toponyme – peut-être aussi ce même marchand ! – dans Saint-Quirin <sup>291</sup>.

« ... Le trait d'union entre les deux principaux districts où habite cette famille <sup>292</sup> est si continu qu'en 1661, un marchand-verrier d'Aygues-Juntas, près de Gabre, au fond des Pyrénées, assure le transport des marchandises livrées dans la Montagne Noire par le verrier d'Arfons, Abraham de Robert... »

Le marchand ariégeois dont parle Saint-Quirin pourrait bien être ce Jean Delmas qui, sept ans avant, s'était marié à Revel...

Au bas de l'acte intitulé « Déclaration de Robert » (17 juin 1669) <sup>292b</sup>, figurent les témoins. À côté de Paul Blaquière (marchand de Sorèze), nous remarquons un certain Pierre Tourenc « ... du lieu de Dalou diocèse de Pamiers... », en Ariège. Pierre Tourenc était-il marchand de verre ? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, pour les Robert d'Arfons, l'Ariège reste proche. <sup>293</sup>

Ce faisceau où se mêlent les liens familiaux, professionnels et probablement amicaux, existe-t-il entre la Montagne Noire et la forêt de Grésigne ? La présence ici et là de grandes familles verrières – et notamment les Grenier, Robert, Colomb – incite à le penser. Dans les actes notariés concernant Abraham et les siens, du moins ceux que j'ai étudiés, je n'ai trouvé aucune allusion, aucun nom de personne ou de lieu rappelant la Grésigne. Je ne peux en tirer une conclusion définitive : le nombre des actes est trop limité. Tout au plus puis-je peut-être dire que les gentilshommes-verriers du quartier d'Arfons semblent diriger ailleurs leur regard.

Des études plus systématiques permettront d'établir l'existence ou – peu probable ! – l'absence de liens entre ces deux grandes zones verrières <sup>294</sup>. La

<sup>287b</sup> Id. p. 8.

<sup>288</sup> La précision de la date n'est pas indifférente. Saint-Quirin dit que les marchands « ... viennent généralement au printemps faire leur provision de verres... » et cette provision est annuelle (St.-Qu., p. 37).

<sup>289</sup> A. D. de la Haute-Garonne. Notaire Guilliem, de Revel, f° 320. Notes communiquées par M<sup>r</sup> Bernet.

<sup>290</sup> Ou Aygues-Juntas.

<sup>291</sup> St. Qu., p. 209.

<sup>292</sup> St-Qu. parle des de Robert. Les « districts » : Gabre (Ariège) et Arfons.

<sup>292b</sup> Déjà examiné p. 18 et 19.

<sup>293</sup> Revenons au mariage de Jean Delmas : l'épouse Paule Pelatane était : « ... veuve de Jacques Vila aussi verrier de la présente ville... » La ville : Revel. Ce Vila était-il verrier ? ou marchand de verre ? On a souvent constaté confusion à ce sujet dans l'expression, alors qu'il n'en peut exister dans l'activité elle-même.

<sup>294</sup> Proches l'une de l'autre.

recherche rigoureuse entamée par Bernard Pajot au sujet des verreries de Grésigne<sup>295</sup> me semble prometteuse :

– pour la connaissance historique, certes...

– mais aussi – et peut-être surtout – pour celle des productions. Je m'explique.

La « nationalité Grésigne » a été donnée – antiquaires et collectionneurs réunis – à tout objet de verre né aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, magnifié par cet indéfinissable coloris où le bleu et le vert se mêlent avec tantôt dominante de bleu et tantôt dominante de vert. Mesures à vin, à huile, bouteilles, bocaux... Transfigurés par la couleur, perdent leur caractère d'objets usuels. Au cours des dix dernières années, j'ai préparé à diverses reprises des expositions sur la verrerie ancienne. Or, grâce à quatre superbes objets dont j'étais sûr qu'ils avaient été soufflés aux « Pradels »<sup>296</sup>, j'ai constaté l'extraordinaire ressemblance (formes, matière, couleur) d'une partie de la production arfontaise avec une partie de la production de Grésigne<sup>297</sup>. En 1995, j'écrivis<sup>298</sup> : « ... J'ai été amené à penser qu'une partie du verre vendu chez les antiquaires sous la dénomination « Grésigne » pouvait très bien venir d'Arfons. Mais « le » Grésigne se vend bien. « L'Arfons », inconnu, tenterait-il les amateurs ? »

Grâce à de bons amis de Labastide-Rouairoux, plusieurs objets nés à Moussans m'ont fait étendre à ce lieu et à la Montagne Noire ce que j'avais écrit au sujet d'ARFONS.

À son tour, Bernard Pajot m'indiqua plusieurs points de la région qui pourraient être concernés : on y retrouve cette identité de matière, de couleur, de formes. Il a formulé ainsi sa pensée : « ... on peut se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de parler de productions languedociennes plutôt que grésignolles... »<sup>299</sup>

Peut-être un jour pourra-t-on limiter l'aire géographique où ont fleuri tous ces bleu-vert ? Un peu plus de précision ne nuira pas à leur beauté.

« ... *Avancer dans sa curiosité...* »

Jean GIONO

Sorèze, janvier 2002

Yves BLAQUIÈRE

<sup>295</sup> Nous pouvons lire dans cet ouvrage la très intéressante communication qu'il fit, lors du Colloque de Sorèze.

<sup>296</sup> Par Abraham ? par ses fils ? Je ne sais, mais une certitude : ils ont été fabriqués dans la verrerie des Pradels et, certainement à la fin du XVII<sup>e</sup> s.

<sup>297</sup> J'écris « une partie de la production arfontaise... » « une partie de la production de Grésigne » car, toute la production – ici ou là – n'était pas colorée. Je ne m'étends que sur celle qui est dotée de ces bleu-vert (ou vert-bleu) si caractéristiques.

<sup>298</sup> « Le souffle du verrier », dans la marge de la p. 136.

<sup>299</sup> Bernard Pajot : « Les Verreries de la Grésigne » in « Entre Cordas et Gresinha », C.O.R.D.A.E. La Talvera, 1997.





*Le bouchon sert aussi de verre à pied*

*Deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle  
Atelier des Pradels «Quartier d'Arfons»*

Photos de Denis ESTÈVE



*Deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle  
Bocal – Atelier des Pradels*



*Deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle  
Mesure à huile – Verrerie des Pradels*



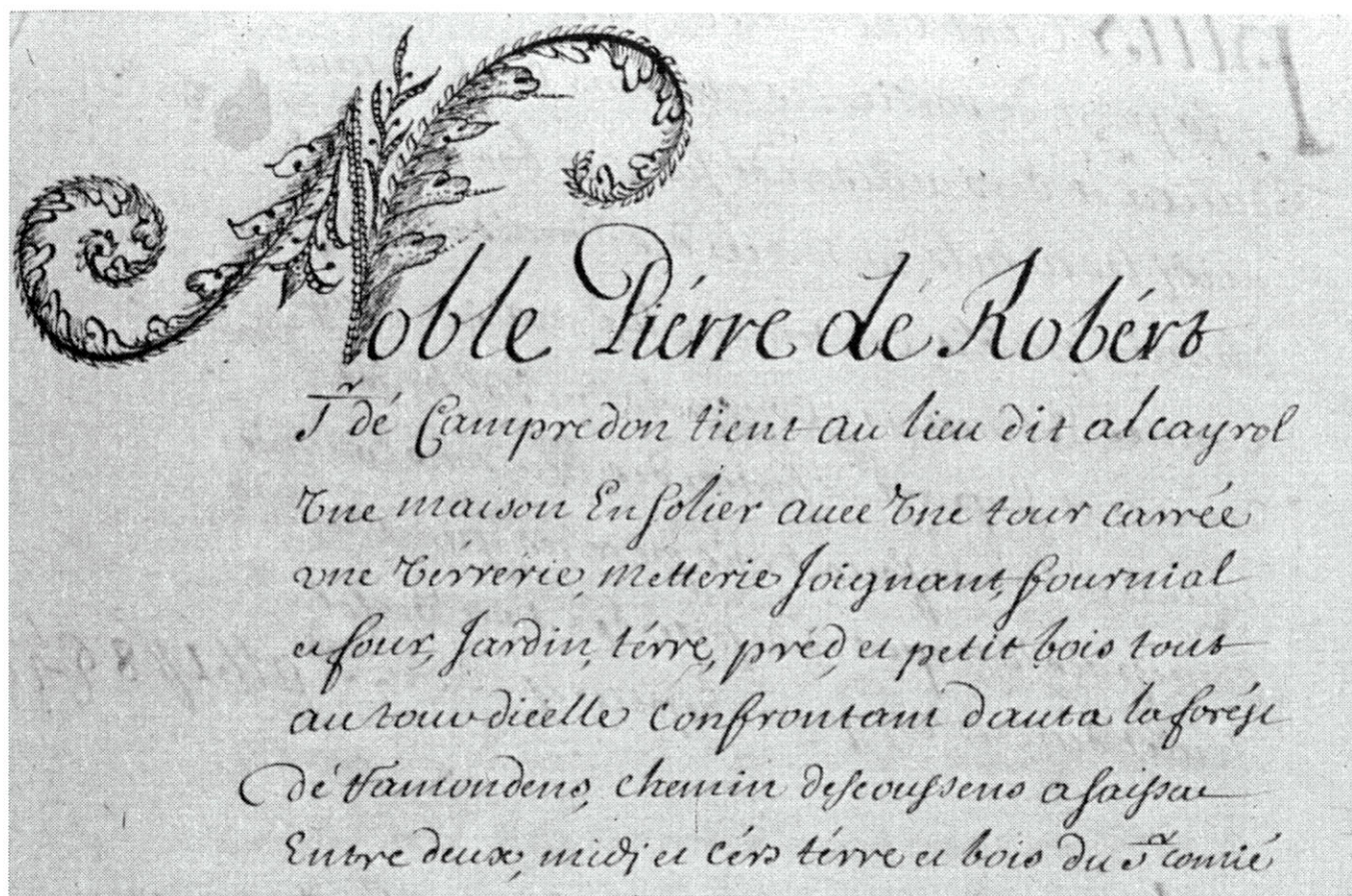
*Creuset de gauche : verrerie des Suère  
(forêt de Grésigne) – Photo : J.-L. SARDA*



*Verrerie des Pradels (ruines)  
«Le Quartier d'Arfons»  
(commune de Verdalle).  
Ici, travailla Abraham...  
Photo : Y. BLAQUIÈRE*



*Creuset d'Arfons  
Fragments trouvés dans le sol venant  
de l'une des verreries proches des Escudiès  
Photo : J.-L. SARDA*



Compoix d'Arfons, 1697

Fac-similé – La verrerie de Cayrol,  
appartenant à Pierre de Robert de Campredon, fils d'Abraham

Photo : Denis ESTÈVE

## ANNEXES

I	« Les Lorrains » en Montagne Noire .....	p. 49
II	Ouvrages consultés .....	p. 53
III	Recherches préparatoires, hors des livres .....	p. 55
IV	Petit glossaire .....	p. 57
V	Index géographique .....	p. 58
VI	Fil conducteur à travers les générations .....	p. 64
VII	AD du Tarn .....	p. 74
VIII	Maître Bonafus, notaire à Revel .....	p. 75
IX	Carte : Le chemin des verriers en Montagne Noire .....	p. 76
X	Carte : versant septentrional de la Montagne Noire .....	p. 77
XI	Carte : « Le quartier d'Arfons » xv <sup>e</sup> -xvi <sup>e</sup> s. ....	p. 78
XII	Carte : Abraham et les « LORRAINS » .....	p. 79
XIII	Carte : La verrerie des « Pradels » xvii <sup>e</sup> s. ....	p. 80
	– Le temps d'Abraham –	
XIV	Carte : Le ruisseau du verrier .....	p. 81

## ANNEXE I

## Les « LORRAINS » en MONTAGNE NOIRE

**Leur venue**

Alors qu'Abraham de Robert et les siens soufflent le verre aux Pradels <sup>300</sup>, quelques gentilshommes-verriers de Lorraine viennent s'installer – bien près d'eux – d'abord à Laprade, en 1642, puis au Pas de l'Apost, dans la forêt de Cayroulet à quelques pas de Fontbruno, en 1652. À partir de 1657, leur activité ne connaît pas d'interruption. Elle prend fin vers 1700. <sup>301</sup>

**Raison de leur venue**

Lorsqu'on sait que Fontbruno appartenait aux Chartreux de Saïx, que les ateliers s'élevaient sur leurs terres, qu'ils favorisaient de diverses manières cette installation <sup>302</sup>, on peut s'interroger : « Les verriers d'Arfons-Verdalle sont calvinistes. L'attitude des Chartreux ne s'explique-t-elle pas par un parti-pris religieux ? »

Or, les nouveaux-venus sont également protestants. La véritable raison est d'ordre technique. Nos Lorrains sont venus fabriquer du verre à vitres. Ce qui ne les empêcha pas de s'intéresser au « menu verre ». On peut dire d'eux qu'ils eurent à la fois vitrerie et verrerie. Ceci est confirmé par la carte de Cassini <sup>303</sup>. Elle porte, près de Fontbruno, une vitrière <sup>304</sup> et une verrerie <sup>305</sup>. Les deux sont situées à très faible distance l'une de l'autre <sup>306</sup>.

**Qui sont-ils ?**

Michel Philippe <sup>307</sup> nous renseigne.

Les familles de Hennezel, de Thysac et de Thietry lorsqu'elles viennent dans nos contrées, arrivent bien de Lorraine. Mais leurs origines – jamais oubliées – sont plus lointaines. Installées dans la Voge – l'une depuis la fin du xiv<sup>e</sup>, les autres depuis le xv<sup>e</sup> siècle – on les considère toujours, là-bas, comme « Souabes » <sup>308</sup>. L'ancien duché de Souabe, en Allemagne, est le pays de leurs ancêtres.

<sup>300</sup> Et peut-être au Cayrol ?

<sup>301</sup> St. Qu. (p. 210-211-212) raconte cette installation de façon plus développée. Ces quelques lignes ne sont qu'un bref résumé.

<sup>302</sup> « Le Couvent... fournira tout, même les vivres, contre remboursement... » dit St. Qu., p. 211.

<sup>303</sup> Dernier quart du xviii<sup>e</sup> siècle.

<sup>304</sup> À gauche du Mouscaillou.

<sup>305</sup> À droite du Mouscaillou.

<sup>306</sup> À quelques centaines de mètres. Il est intéressant de constater qu'encore en 1959, la « Vitrière » (suivie de la mention : « Ruine ») figure sur la carte IGNF, « Mazamet » F XXIII-44, édition 4. Série M761/50 000<sup>e</sup>.

<sup>307</sup> « Naissance de la Verrerie moderne xii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s., 1988 ».

<sup>308</sup> Et on les désignait sous ce nom.

Elles ne se mélangeaient guère aux populations des divers lieux où étaient établis leurs foyers. Unies par d'innombrables alliances, elles se déplaçaient ensemble. Lorsque les Thietry et les Thysac apparaissent à Laprade, on est en droit de penser que les Hennezel ne tarderont pas à les rejoindre. Les trois noms sont bientôt réunis à Fontbruno...

Par le mariage, comme par le travail, ces familles témoignent d'une véritable insularité et forment un bloc homogène. Elles n'hésitent guère à changer de région et même de pays : Belgique, Angleterre, Suisse, Franche-Comté, Savoie, Picardie, Nivernais... les ont vues à l'ouvrage, même si la Lorraine demeurait point d'ancrage. Leur « descente » en Montagne Noire ne peut guère surprendre.

### Leur apport au monde du verre

Sur le plan technique, elles semblent sensibles à tout ce qui constitue un progrès<sup>309</sup>. Sans s'étendre, il est bon de le rappeler.

- En Lorraine, elles avaient apporté le travail du « gros verre » ou « verre de table »<sup>310</sup>.
- Au début du xvi<sup>e</sup><sup>311</sup>, à La Frizon, elles introduisent « ... prématurément, l'art de faire du verre cristallin... ».
- À l'Angleterre, les Hennezel révèlent le Safre<sup>312</sup> qui rendait possible un certain coloris bleu ciel.
- Peut-on trouver histoire plus significative ? L'un des Thysac, dès la fin du xv<sup>e</sup> s. peut s'installer à Murano, avec l'accord de la très jalouse République de Venise. Il s'associe à un grand maître verrier<sup>313</sup>. Son habileté, son savoir-faire sont remarquables. L'un de ses parents quitte Venise pour revenir en Lorraine. Il se considère comme « maistre et ouvrier » car il a profité des leçons des verriers italiens. On sait que Venise n'appréciait guère ce genre de « fuites ». On devine combien ce retour au pays devait apporter au groupe familial de Lorraine.

Comment s'étonner qu'à côté de la Vitrierie, Fontbruno ait vu s'élever une Verrerie ?

### Prospections

En 2002, de janvier à avril, au cours de quelques prospections nous avons essayé de reconnaître les lieux d'implantation. Nous pensons avoir déterminé l'emplacement de la Vitrière.

Plus intéressante fut la piste du « menu verre ». Les forestiers en déplaçant des troncs d'arbres volumineux avaient involontairement préparé les voies. Le sol fortement égratigné laissait voir sur une cinquantaine de mètres de très nombreux déchets et tessons de verre.

Bien sûr, trop de fragments écrasés ne pouvaient laisser deviner des formes. Mais tous n'étaient pas dans cet état. Nous avons tout de suite été frappés par la belle couleur ; le fameux bleu-vert dit « de Grésigne ». D'autres teintes – vert tirant sur le jaune ; vert très clair... – étaient présentes.

<sup>309</sup> Voir Michel Philippe, ouvrage déjà cité.

<sup>310</sup> Vitres et vitraux.

<sup>311</sup> En 1505.

<sup>312</sup> « ... obtenu par grillage du minerai de cobalt... »

<sup>313</sup> Georges Ballarin.

Comme à Saint-Ferréol ou dans le barrage de la Garbelle <sup>314</sup> nous remarquons la finesse des parois. Et cela pour des périodes bien différentes. Là, Jean de Robert travaillait à la fin du xv<sup>e</sup> s., ici, les Lorrains exerçaient leur art dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup>. Mais les auteurs régionaux ont tellement parlé de verrerie commune pour ne pas dire grossière, produite en Montagne Noire, qu'il n'est pas possible de passer sous silence la qualité de ce que nous révèlent ces prospections.

Maîtrise du travail à la pince ou de celui qui consiste à plier le voile de verre pour obtenir l'ourlet...

L'un des fragments recueillis fait penser à ces quenouilles de mariées d'une facture si soignée.

Un autre se rapproche singulièrement de la base d'une petite cruche à eau bénite – cantir – que j'attribue à la Montagne Noire.

D'autres encore pourraient être des bases de flacons.

Comme nous nous étions interdit de fouiller, nous n'avons pu dépasser ces premières impressions.

Si fragmentaires que soient ces trouvailles, elles nous permettent d'assurer que les « Lorrains » de Fontbruno étaient des verriers expérimentés tout à fait dignes de la réputation du groupe familial <sup>315</sup>.

**Remarque :** Pour les noms de famille de nos « Lorrains », on peut les trouver écrits de diverses manières. Je me suis aligné sur Michel Philippe. Mais qu'on ne soit pas étonné des formes différentes sous lesquelles peuvent apparaître ces patronymes : ils n'avaient pas autrefois la « rigidité » orthographique qu'ils ont acquise depuis.

Cette qualité du verre, déjà deux siècles auparavant, nous l'avons dit <sup>316</sup>, les verriers de chez nous l'avaient atteinte. Chez les uns et les autres, on constate l'influence de Venise.

Les Robert des Pradels ne pouvaient éprouver ni inquiétude, ni jalousie devant la venue de verriers de « grand verre ». Par contre, quelle fut leur réaction devant la production de « menu verre » à Fontbruno ? Nous l'ignorons.

Dans les actes notariés consultés, rien ne nous renseigne à ce sujet.

Avant de terminer, je signale que les patronymes des « Lorrains » ont subi bien des métamorphoses orthographiques <sup>317</sup>. En général, tous les noms de familles ont acquis une certaine rigidité au cours des derniers siècles. Ce n'était pas le cas auparavant <sup>318</sup>. Pour cette note, je n'ai fait – en dehors des prospections – qu'un travail de compilation et c'est d'après trois auteurs <sup>319</sup> interrogés que j'opte pour telle ou telle graphie <sup>320</sup>.

Y. B.

<sup>314</sup> Dit aussi « barrage des Cammazes » – Four de « Combegarnaud » dans la commune de Sorèze.

<sup>315</sup> Les fragments recueillis sont conservés dans les Réserves de la Maison du Parc, au 1<sup>er</sup> étage, salle d'Archéologie à Sorèze.

<sup>316</sup> On peut aussi consulter « Le souffle du verrier » où l'on trouvera l'étude de ce qui a été trouvé à Saint-Ferréol et à « Combegarnaud ».

<sup>317</sup> Aussi bien dans le temps que dans l'espace – à cause des déplacements de ces verriers.

<sup>318</sup> Pour les Thysac – Thisac Tisac Tisan Thisal Thizal...

<sup>319</sup> Saint-Quirin, Michel Philippe et Jacqueline Bellanger.

<sup>320</sup> ... prêt à en choisir d'autres, si nécessaire !

## ANNEXE II

## OUVRAGES CONSULTÉS ET CITATIONS

- Ce qui suit ne peut être considéré comme une bibliographie. J'en ai dressé une – déjà incomplète, car elle date de 1995 – dans « Le souffle du verrier ».
- *Ci-dessous* :  
le nombre seul → la page  
le nombre précédé d'un « n » → numéro de la note au bas de page
- *Dans les notes*  
Un nombre seulement précédé de « p. » → il s'agit d'une page précédente dans le texte « Abraham de Robert et les siens ».
- *Abréviations*
  - « Généalogie de Robert » → « Gentilshommes-verriers... » Élisée et Dora de Robert des Garils.
  - « Généalogie de Grenier » → « Gentilshommes-verriers. Les Granier-grenier »... Robert Planchon.
  - St.Qu. → Saint-Quirin
  - F. de R. de F. → Francis de Riols de Fonclare
  - N. C. → Nouveau(x) Converti(s).
  - R. P. R. → Religion Prétendue Réformée.
  - C. de M. → Contrat de mariage

ALIBERT, *Dictionnaire occitan* : n 86.

Jean BARRUOL, *Essai généalogique sur la famille Barbara de La Beloterie de Boisseson* : n 193, n 194, n 195, n 196, n 235, 35, n 243, n 286.

Jacqueline BELLANGER, *Verre d'usage et de prestige, France 1500-1800*, Les Éditions de l'Amateur, 1988 : n 318, n 319.

Yves BLAQUIÈRE, *Le souffle du verrier* : n 1, 42, 51, n 298, n 316.

Dr Paul CAYLA, *Dictionnaire des Institutions, des Coutumes et de la langue en usage dans quelques pays du Languedoc de 1535 à 1648* : n 68.

Geneviève DAGAIN, « Verriers et verreries en Ariège », (Colloque « Le Verre » Sorèze 2001) : 40, 41, n 285.

M. DELPECH et G. FARENC, « Notes sur les Verreries de la Grésigne », *Revue du TARN*, n° 57, mars 1970.

Edmond DURAND, *Voyage à travers la Montagne Noire, 1946-47*.

Gaston DURAND-GORRY, *Histoire d'Arfons en Montagne Noire*, n 28.

Jacques FABRE de MASSAGUEL, *l'École de Soreze de 1758 au 19 fructidor An IV*, 1958 : 24, n 142.



- Jean-Pierre FERRER, *Précis chronologique d'Histoire des Verreries de Moussans...*, 1999 : n 59.
- Danièle FOY, J. C. AVEROUS, B. BOURREL, PEYREMOUTOU : *Une verrerie du XVII<sup>e</sup> siècle dans la Montagne Noire* (Archéologie du Midi Médiéval, T. 1, 1983).
- Louis de FROIDOUR s<sup>r</sup> de CERILLY, *Instruction pour les ventes des Bois du Roy*, chez BOSC, 1668 : 22, n 127, n 127 bis.
- Raymond GRANIER, *La forêt de la Grésigne (Tarn)*, 1<sup>re</sup> partie (la 2<sup>e</sup> partie manque. La mort de l'auteur a interrompu l'œuvre) (Des origines à 1669, Nouvelle édition 1981).
- M. LAINÉ successeur de M. de COURCELLES, *Généalogie de la Maison de Faure de (Villespassans) en Languedoc*, 1842 : 29, n 172.
- Guy-Jean MICHEL, *Verriers et verreries en Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> s.*, 1989 : 16, n 87.
- Ernest NÈGRE, *Les noms de lieux du Tarn*, 1972 ; *Toponymie du Canton de Rabastens (TARN)*, 1959 ; « Un Verdun oublié à Sorèze » (*Revue Internationale d'Onomastique*) juin 1969 : n 36, n 164.
- Bernard PAJOT, *Les Verreries de la Grésigne* (« Entre Cordas e Gresinha ») (entre Cordes et Grésigne) C.O.R.D.A.E. 1997, La Talvera ; « Ateliers et productions des verriers de la Grésigne », (Colloque « Le Verre », Sorèze, Novembre 2001) : 41, n 295, 42, n 299.
- Gabriel PENIN, *Les Verreries de Moussans, témoignage du Passé*, 2000
- Michel PHILIPPE, *Naissance de la Verrerie moderne XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> s.*, 1988 : 49, n 307, n 308, n 309, 50, n 311, n 312, n 313, 51, n 318, n 319.
- Robert PLANCHON, *Gentilshommes-verriers. Les Granier-Grenier*, 1984 : n 28, 41, n 259.
- Jean RAMIÈRE de FORTANIER, *Les droits seigneuriaux dans la sénéchaussée et comté de Lauragais – 1553-1789*, 1932, Reprint 1981 : n 20.
- REY-LESCURE (Géraud DUMONS) : *Les réfugiés du pays castrais...*, 1924 : n 109, 20, n 110, n 111, n 113, n 115, n 116, n 140, 32, n 213.
- Francis de RIOLS de FONCLARE, *Les Verreries forestières de Moussans – 1450-1890...*, 1925, Reprint 1982 : n 16, n 58, n 59, n 101, 36, n 249, 39, n 274, n 276, 40, n 281.
- Élisée et Dora de ROBERT des GARILS, *Gentilshommes-Verriers – Une communauté, un village*, 1973 : n 3, n 12, n 13, n 15, n 16, n 17, n 58, n 97, n 152, 36, n 249, 38, n 250, 39, 40, 41.
- SAINT-QUIRIN, *Les verriers du Languedoc 1290-1790*, 1904, Reprint 1986 : 5, n 10, n 11, n 14, n 15, n 27, n 66, 22, n 125, n 126, 23, n 128, n 129, n 130, n 131, 24, n 137, 27, n 155, n 155 bis, n 156, 34, n 234, 35, n 238, 36, n 248, 40, n 278, n 279, n 280, n 282, n 283, n 284, 41, n 287, n 287 bis, n 288, n 291, n 292, 49, n 301, n 302, 51, n 318, n 319.

## ANNEXE III

## RECHERCHES PRÉPARATOIRES – HORS DES LIVRES

- M<sup>e</sup> Pierre Fischer a facilité matériellement mes recherches. Successeur de la lignée des notaires de la famille Clos, de Sorèze, il avait dans son étude, un extraordinaire ensemble de documents. J'ai pu ainsi collecter la copie des actes concernant Abraham de Robert et ses descendants.
- L'écriture du xvii<sup>e</sup> s. n'est pas toujours très facile à lire. Au fur et à mesure que je transcrivais les actes notariés, je demandais à Jean Faure de revoir mes textes afin de pourchasser les erreurs et compléter les « creux » (correspondant aux mots que je n'arrivais pas à identifier). Outre ce travail, Jean Faure, grâce à sa vaste érudition et à sa superbe bibliothèque, a bien voulu me donner l'explication d'un certain nombre de mots ou expressions appartenant au vocabulaire des notaires de l'époque. Jean-Pierre de Guibert, à qui je dois d'avoir connu Jean Faure et son épouse, a assuré très efficacement l'aller-retour des textes entre Sorèze et Toulouse.
- J'avais, jadis, entrepris la généalogie des Blaquièrre de Sorèze mais seulement pour les xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> s. Laurent Thuriès a pour sa part fait des recherches pour les périodes antérieures. Il a bien voulu me fournir de précieuses indications sur le xvii<sup>e</sup> s. et en particulier sur les notaires de ce nom qui exerçaient leur charge à Sorèze.  
Au cours de ses « prospections » il a parfois « rencontré » certains membres de la famille de Robert des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. Sachant l'intérêt que je leur portais, il a eu le souci de me communiquer les notes qui pouvaient m'être utiles.
- Charles de Guibert – attentif au présent comme il l'est au passé – suit d'un regard amical mes activités. Il a pour moi entr'ouvert ses archives familiales et recopié de grandes pages relatives à l'extraordinaire mariage de Robert-Barbara.

Anne-Marie de Guibert, épouse de Charles et descendante du Subdélégué Mathieu I<sup>er</sup> Barbara, avait partagé notre surprise et notre intérêt devant une alliance qui n'était plus seulement une pièce d'archive mais devenait un document humain chargé d'interrogation.

- Je ne devrais pas parler de moi. Mais je me dois d'expliquer d'où vient l'importante documentation touchant le protestantisme local (ou de la proche région). Pendant des années – ou plutôt des décennies – j'ai poursuivi l'étude de la société protestante de Sorèze-Revel. Et, d'abord, l'identification des familles à partir du dernier tiers du xvii<sup>e</sup> s. et cela jusqu'à 1787. J'ai largement dépassé cette date qui a surtout pour mérite (dans ce genre de travail) d'être le début des Déclarations faites par les familles demeurées protestantes, concernant

naissances, mariages, décès... C'est la date de l'Édit de Tolérance par lequel Louis XVI accorde un État-Civil aux Réformés. Après l'identification – pas toujours facile – venait le comportement des Protestants, à la suite de la Révocation.

Je n'ai pas encore publié ces recherches basées essentiellement sur les Archives communales de Sorèze et de Revel, complétées par celles de quelques familles et d'un certain nombre de généalogies.

- Pour une meilleure connaissance de la Montagne Noire j'ai eu souvent recours à Albin Bousquet. Sa patrie se situe entre Arfons et Saissac mais l'ensemble du Massif n'a guère de secrets pour lui. Les traces d'Abraham, de Pierre ou de Louis ne sont pas seulement des parcelles numérotées sur un cadastre. Elles prennent vie en quelque sorte, plantes et bêtes les occupent. L'homme sait ce qu'il peut attendre d'elles.
- Avec Jean Kordek nous avons scruté certains points de l'espace possédé par les Chartreux de Saïx, du côté de Fontbruno. Jean a mis son attention et sa mémoire au service de cette recherche.
- André Gomez m'a permis une approche de Moussans. Grâce à lui, j'ai pris contact avec cet extraordinaire lieu où la Verrerie n'a pris fin qu'hier : je veux dire en 1893. (Un temps relativement proche du nôtre). Par son amour du verre et grâce à un solide réseau d'amitiés, André m'a introduit dans une zone de la Montagne que j'ignorais – ou peu s'en faut –. Il m'a donné envie de l'étudier de plus près. Travail en cours.
- Michel Carrade a réalisé pour tout ce qui touche à nos recherches sur le Verre, de superbes photos. Son enthousiasme devant tant d'œuvres, aujourd'hui rangées dans ce qu'on appelle l'Art Populaire, lui fait supporter avec plaisir ce qu'une pareille enquête pourrait avoir d'ingrat.
- Bernard Pajot m'a guidé à travers la forêt de Grésigne. Il m'a conduit sur les fours retrouvés et devant l'image sculptée dans la pierre du souffleur de verre. Nous avons surtout essayé de voir ensemble ce que parfois – trop souvent – cache le mot « Grésigne ».
- Mme Desclais m'a fait connaître le beau livre de son père Francis de Riols de Fonclare. L'Histoire y est comme vivifiée par les souvenirs d'une dynastie de verriers.

ANNEXE IV  
**GLOSSAIRE**

Un certain nombre de mots trouve son explication dans les notes en bas de page. Il en est d'autres qui méritent un rappel.

**L'orientation**

auta – pour l'EST  
 aquilon – pour le NORD  
 cers – pour l'OUEST  
 midy – pour le SUD

**Mesures rurales**

coppade 3 a 62 ca 8  
 sestérée (sétéérée) 1 ha 16 a 13 ca 4...  
 canne 1,796 m.  
 arpent 29 a 03 ca 3

**Habitation**

en solier → à étage  
 tapie → en pisé – bâtisse en pisé  
 borde → ferme  
 patus → (selon le texte) cour intérieure (ou) terrain qui appartient à l'ensemble des habitants d'un hameau et qui sert de passage, d'aire, de pacage pour le petit bétail  
 masage → hameau

**Paysage rural**

terre « laboradisse » → terre labourable  
 terre herme → terre inculte ; lande  
 rasisso → friche, terre inculte  
 le pech → puy, colline  
 la font – la source  
 la goutine → (gotina) → « combe où abondent les petites sources »  
 costier → côte, montée, chemin montant  
 chenevier → là où on cultive le chanvre  
 paissieu → pâturage

**La vie des hommes**

consul → officier municipal (conseiller municipal)-  
 consulat → commune  
 obit → fondation de messes pour les morts  
 bois mort et mort-bois  
     le 1<sup>e</sup> → ce qui ne reçoit plus de sève  
     le 2<sup>e</sup> → espèce de bois de peu de valeur.  
 cabal → cheptel vif ou mort.

## ANNEXE V

## INDEX GÉOGRAPHIQUE

## A - « Le quartier d'ARFONS »

- ARFONS : 5, 6, 7, n 28, 10, n 41, 11, n 67 b, 13, 18, 19, n 118, 21, 23, n 134, 25, 27,  
n 154, n 163, 35, 37, 38, 40, 41, 42, n 292, n 297, 53, 56, 78  
les BASTOULS : 5, 18, 26  
les CAMMAZES : 5, 37, n 314  
le CAYROL : 19, 26, 27, 35, n 300  
COMBEGARNAUD (Combe d'Arnaud) : n 314, n 316  
les ESCUDIÉS : 13, 25, 26  
FAURY : 26, 27  
FON ROUGE : 5  
la FORGE : 5  
FOURNES : 25  
le FOURTET (métairie) : 26, 27  
la GARBELLE (barrage dit « des Cammazes ») : 51  
HAUTANIBOUL : 7, 21, 22, 23  
Masage des ROBERTZ : 5  
MIECH MONT : 7, n 21  
PEYRELLE : 25  
les PRADELS (ou « les PRADELLES ») : 6, 12, n 73, 17, n 95, 19, n 96 ter, 23,  
n 134, 25, 27, n 155 b, 34, 35, n 245, 42, n 296  
le SANT (ruisseau) : 7  
VERDALLE (Verrières de) : 9, n 61, 15, n 118, 21, 23, n 134, 25, 27, n 155 b, 37,  
40, 65

**B – Commune de SORÈZE**

Abbaye : 25  
Allées : n 206  
Allées Notre-Dame : n 52  
BALETTE (rue) : n 166  
BERNIQUAUT (BRUNIQUAUT, BRUNIQUEL) : 28, n 164  
la BOURIETTE (métairie) : 28  
le CALEL (grotte) : n 36, n 171 b  
le CAMP del CAUSSÉ : 29  
le CAMP del DÉBAT : 29  
le CAMP de FON ROUGÈRE : 29  
le CAMP PONCHUT : 28  
le CAMP del POUTX : 9  
le CAMP REDON : 29  
CANTEGRAILHE : 10, 28  
CASTRES (la porte de) : 10, n 235, 11  
CAUDAYROLLES : 28  
le CAUSSE (de SORÈZE) : n 6, 9, n 36, 12, 28, 29  
CHANTILLI : n 6  
le CLOT del CAUSSE : 29  
chemin de SORÈZE à LAS COMBES : 11  
le communal de la FONTAINE : 29  
le CRIDAÏRÉ (Cridayré) : 5, n 6  
les CROZES (ou CROSSES) : 9, n 36  
la DURETIÉ : 28  
église NOTRE-DAME de la PAIX à Sorèze : n 75  
esplanade de la PORTE de CASTRES : 11  
faux bourgs de la PORTE de CASTRES : 11, 27  
FENDEILHE : n 36  
la FON (moulin de) : 28  
las FONTANNELLES : 28  
FONTPETAYRE : 28  
les FOSSÉS de Sorèze : n 206, n 235  
GAJAC (écurie de) : 28, n 162 b  
la GOUTINE de GRAS SENEGUAL : 9  
la JASSETTE : 29  
las JUSTICES : 28  
LACORDAIRE (rue) : n 162  
LIMOTGES (métairie de) : 28  
LINQUANT (rue de carriero) : 27, n 162  
le LISTROU : n 171  
maison de retraite (actuelle) : 27  
MALABARTHE (métairie) : n 6  
MALCOUSTAT : n 165  
la MURAILLE de la ville (rempart) : n 170, n 207  
ORIVAL (AURIVAL) (cours d'eau) : 28, n 165, 29  
le PECH den ROUMIEU : 9  
le PECH den ROUYRE : 29

- PISTRE (ou PISTRE du LAVORAGE) (métairie) : 9, n 35, 10, 11, 12, 29  
als PLANOULETS : 29
- POLYPHÈME (grotte de) : n 36, n 171 b
- POUTZ NOUVEL (rue du) : 28, n 166
- RASTOULH (rue) : 27, n 162, 29
- le RAVELIN (les allées du) : n 170
- ROC den POULOU : 10
- ROQUE de la LAUZIÈRE : 29
- route de Sorèze à Arfons : n 163
- les SÉMALETTES : 29
- le SÉMINAIRE de Sorèze : 24 , n 141
- SOR (cours d'eau) : n 183
- SORÈZE : 5, 8, n 25, n 31, 11, n 50, n 51, n 54, 12, n 64, 14, n 74, n 75, n 79, 17,  
n 90, 19, n 99, n 107, 20, n 116, n 118, 24, n 140, n 143, 25, n 146, n 149, 27, n 158,  
n 159, 28, n 163, n 164, n 173, n 174, 30, n 181, n 189, n 190, 31, n 203, n 205, 32,  
n 212, n 214, n 216, 34, n 235, 35, n 240, n 241, n 247, 38, n 252, n 258, 39, n 263,  
n 267, 40, n 285, 42, n 295, n 314, n 315
- SORÈZE, NOTAIRES de : n 4, n 5, n 6, n 17, n 23, n 34, n 40, n 42, n 45, n 57,  
n 60, n 63, n 65, n 67, n 77, n 80, 16, n 99, n 104, 21, n 155 b, n 185, n 227, n 236,  
n 246, 45, n 251, 39, n 269
- le TEMPLE de Sorèze : 24
- al TRANTOL (pré) : 28
- al TROU NEGRÉ (grotte) et le CAMP del TROU NÉGRÉ: 29, n 171 b
- VERDUN (Berniquaut) : n 164
- la VIGAÏRIÉ : 28
- le VIGNOBLE de Sorèze: 10
- la VILLE VIEILLE (quartier) : n 235

**C – MONTAGNE NOIRE et ses abords**

ALBINE : n 66, 34, 39  
CAHUZAC : n 181  
CAMPAUREL : 6, n 13, 23  
CAMPREDON : 19, 20, 27, 35  
Canal du MIDI : n 100  
CASTRES : n 66, n 99, n 111, n 152, 27, n 180, 30, n 191, n 213, n 232, n 235, 36  
CAYROULET (forêt de) : 49<sup>2</sup>  
COMBESIGNIÈRES : n 66, n 249, n 277  
COUFFINAL : 37  
le CROUZET : 5, 11, n 58, n 101, 38, n 274  
DOURGNE : n 53, 12  
DURFORT 14, n 79, 17, n 183  
DURFORT (le moulin de) : 30  
ESCOUSSENS : 17, 21, 38  
la FLEURAUSSIÉ (domaine de) : 30  
FONTBRUNO : 49, 50, 51  
GOURGUE : 13, n 66, 16, 36, 38, 40, n 257  
GOURJADE (domaine de) : n 194, n 243  
LABASTIDE-ROUAIROUX : 37, 42  
LACABARÈDE : n 66  
LA PRADE (dio. de CARCASSONNE) : 39, n 263, 50  
LAUTIÉ (LAUTHIER) 23, n 276  
LESPINASSIÈRE : 8, n 28, 38  
MAZAMET : 37, n 306  
MONTAGNE NOIRE : 5, 6, 13, 16, 19, n 245, 37, 38, 41, 42, 49, 50, 51, 56  
MOUSSANS (VERRERIES de) : 5, n 8, 6, n 13, n 16, 8, n 58, n 59, 13, 16, 19, n 101,  
n 102, 23, n 129, n 132, 37, n 257, 39, n 274, 40, 41  
MOUSCAILLOU : n 304, n 305  
PAS de l'APOST : 49  
PIC de NORE : n 257  
REVEL : 24, n 202, n 203, 37, 41, n 289, n 293  
RIEUSSEC : 4, n 8, 11, 38  
RIEUSSEQUEL : n 101  
ROUAIROUX : n 106, 39, 40  
SAINT-AMANCET : n 172  
SAINT-AMANS : 6, n 101, 36, 37, 39, n 265  
SAINT-FERRÉOL : 19, n 100, 37, 56  
SAINT-PONS : n 8, n 58  
SAÏX : 49  
SAUVETERRE : n 66, n 257  
le THORÉ (cours d'eau) : 37



**D – Hors de la MONTAGNE NOIRE**

AIGUES-JUNTES (AYGUES-JUNTES) : 41, n 290  
 ALLEMAGNE : 49, 50  
 ANGLETERRE : n 90, 50  
 ARIÈGE : n 27, n 118, 22, 38, 40, n 285, 41, n 292  
 AURIAC-sur-VENDINELLE : 20, 30, n 177  
 AVEYRON : 40  
 BÉARN : 6  
 BELGIQUE : 50  
 BORDEAUX : n 260  
 BRUNIQUEL : n 164  
 le CABANIAL : 13  
 CARAMAN : 19, 20  
 CARCASSONNE : 39  
 CASTELNAUDARY : n 24, n 127  
 CORDES : n 299  
 DALOU : 22, 41  
 le DÉSEPT : 31, n 202, n 203, 32, 33, n 222, n 225, n 267, n 268  
 FRANCE : 17  
 FRANCHE-COMTÉ : 16, 50  
 la FRIZON : 50  
 GABRE : 22, 41, 49, n 292  
 GAJA : n 127  
 GRÉSIGNE : 23, 40, 41, 42, n 297, 50, n 299, 56  
 HAUTE-GARONNE : n 136, n 289  
 HOLLANDE : n 90  
 JUZES : n 50  
 LANGUEDOC : 6, n 68, n 125, 42  
 LAURAGAIS : 5, n 20, 17  
 LAVAUUR : 30, n 191  
 LORRAINE : 49, 50, 51  
 MAS d'AZIL : 22  
 MAUZAC : n 56  
 MERCADAL (propriété agricole in AURIAC-sur-VENDINELLE) : 20  
 MONTPELLIER : n 68  
 MURANO : 50  
 NANTES (édit de) : 24, n 138  
 NAVARRE : 6  
 NIVERNAIS : 50  
 PAMIERS : 22, 41  
 PECH LUNA : n 127  
 LA PEINE (propriété agricole) : 30  
 PICARDIE : 50  
 la PLANE (verrière de) : 35  
 POINTIS : 40  
 POLOGNE : n 214  
 POUDELAY : n 27  
 POUDIS : n 176

PROVENCE : 6  
PUYLAURENS : 6, 18, n 105, 20, n 114, 21, n 136, 24, 30, n 176, n 178  
PYRÉNÉES : 41  
REFUGE (pays du) : 17, 32  
RIEUX : 41  
RIVAROLLES : n 27  
SAINT-FÉLIX : 10  
SAINT-JEAN et GITES ou St JEAN du LABOURAGE (propriété agricole  
AURIAC-sur-Vendinelle) : 20, 21  
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE : n 27  
la SALVETAT : 20  
SAVOIE : 50  
la SELVE : n 127, n 127 b  
SOUABE : 50  
SUISSE : 50  
TARN : n 36, n 95, n 180, n 236  
TOULOUSE : 6, 19, n 191  
TOURTOUZE : 8, n 27, 41  
VENISE : 51, 50  
VILLELONGUE : 18, n 136  
la VOGUE : 49

## ANNEXE VI

## FIL CONDUCTEUR À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

Si, par commodité nous adoptons la généalogie de la famille de Robert dressée par Elisée et Dora de Robert des Garils nous pouvons faire démarrer cette recherche dès la

### III<sup>e</sup> GÉNÉRATION

xvi<sup>e</sup> siècle, avec François de Robert du lieu de Gabre les Foix cité dans le testament de son fils Pierre

### IV<sup>e</sup> GÉNÉRATION

xvi<sup>e</sup> siècle avec Pierre de Robert qui vit à Arfons, diocèse de Lavaur. Il y meurt dans sa maison

Son testament 15 IX 1560 chez M Bonafus de Revel – voir annexe VIII

Son épouse Marie de Landrusse

Sa fille Marie de Robert épouse de noble Pierre de... Belen, seigneur de Chamberan

Ses fils Jehan et Loys (héritiers universels et généraux)

Pierre est G V d'Arfons. Il est également cité dans l'Acte d'Emancipation du 6 III 1669

### V<sup>e</sup> GÉNÉRATION

#### Louis de Robert

g. v. d'Arfons – 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> s. / 1<sup>re</sup> moitié xvii<sup>e</sup> s.

C. de M. 28 VIII 1594 (M<sup>e</sup> Roberty à Revel) : X Marie de Robert

D'où Postérité :

a) Abraham qui suit : VI

b) Guillaume de R. Campaurel g. v. de Moussans

c) Étienne de R. Combal g. v. de Saint-Amans

### VI<sup>e</sup> GÉNÉRATION

#### Abraham de Robert

En 1641 g. v. d'Arfons

En 1650 g. v. de Moussans

À partir de 1654 g. v. d'Arfons-Verdalle

(« quartier d'Arfons ») aux « Pradels ».

1<sup>res</sup> noces : Gabrielle de Glayel (ou Glaiel)

D'où postérité :

a) **Pierre Robert-Campredon**

auteur de la Branche « Campredon »

b) **Louis de Robert-Lavalette**

auteur de la Branche « Lavalette » qui suit

2<sup>es</sup> noces : **Marie de Blaquièrre.**

C. de M. 22 X 1662 (M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre à Sorèze)

Émancipation des deux fils : 6 XII 1669 à Escoussens chez M<sup>e</sup> Gabriel Mottes.

PROVENCE : 6  
PUYLAURENS : 6, 18, n 105, 20, n 114, 21, n 136, 24, 30, n 176, n 178  
PYRÉNÉES : 41  
REFUGE (pays du) : 17, 32  
RIEUX : 41  
RIVAROLLES : n 27  
SAINT-FÉLIX : 10  
SAINT-JEAN et GITES ou St JEAN du LABOURAGE (propriété agricole  
AURIAC-sur-Vendinelle) : 20, 21  
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE : n 27  
la SALVETAT : 20  
SAVOIE : 50  
la SELVE : n 127, n 127 b  
SOUABE : 50  
SUISSE : 50  
TARN : n 36, n 95, n 180, n 236  
TOULOUSE : 6, 19, n 191  
TOURTOUZE : 8, n 27, 41  
VENISE : 51, 50  
VILLELONGUE : 18, n 136  
la VOGUE : 49

## ANNEXE VI

## FIL CONDUCTEUR À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

Si, par commodité nous adoptons la généalogie de la famille de Robert dressée par Elisée et Dora de Robert des Garils nous pouvons faire démarrer cette recherche dès la

### III<sup>e</sup> GÉNÉRATION

xvi<sup>e</sup> siècle, avec François de Robert du lieu de Gabre les Foix cité dans le testament de son fils Pierre

### IV<sup>e</sup> GÉNÉRATION

xvi<sup>e</sup> siècle avec Pierre de Robert qui vit à Arfons, diocèse de Lavaur. Il y meurt dans sa maison

Son testament 15 IX 1560 chez M Bonafus de Revel – voir annexe VIII

Son épouse Marie de Landrusse

Sa fille Marie de Robert épouse de noble Pierre de... Belen, seigneur de Chamberan

Ses fils Jehan et Loys (héritiers universels et généraux)

Pierre est G V d'Arfons. Il est également cité dans l'Acte d'Emancipation du 6 III 1669

### V<sup>e</sup> GÉNÉRATION

#### Louis de Robert

g. v. d'Arfons – 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> s. / 1<sup>re</sup> moitié xvii<sup>e</sup> s.

C. de M. 28 VIII. 1594 (M<sup>e</sup> Roberty à Revel) : X Marie de Robert

D'où Postérité :

a) Abraham qui suit : VI

b) Guillaume de R. Campaurel g. v. de Moussans

c) Étienne de R. Combal g. v. de Saint-Amans

### VI<sup>e</sup> GÉNÉRATION

#### Abraham de Robert

En 1641 g. v. d'Arfons

En 1650 g. v. de Moussans

À partir de 1654 g. v. d'Arfons-Verdalle

(« quartier d'Arfons ») aux « Pradels ».

1<sup>res</sup> noces : Gabrielle de Glayel (ou Glaïel)

D'où postérité :

a) **Pierre Robert-Campredon**

auteur de la Branche « Campredon »

b) **Louis de Robert-Lavalette**

auteur de la Branche « Lavalette » qui suit

2<sup>es</sup> noces : **Marie de Blaquièrre.**

C. de M. 22 X 1662 (M<sup>e</sup> Siméon Blaquièrre à Sorèze)

Émancipation des deux fils : 6 XII 1669 à Escoussens chez M<sup>e</sup> Gabriel Mottes.

VII<sup>e</sup> GÉNÉRATION

## A. Branche des Campredon

## Pierre de R. C.

- g. v. des Pradels à Verdalle (« quartier d'Arfons »)
- puis du Cayrol à Arfons.

○ vers 1641/42 † à Sorèze le 12 I 1720.

- habitant de Sorèze

1<sup>res</sup> nocés : Isabeau de Calès (Caraman) C. de M. 23 XII 1669  
chez M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre (S.)

2<sup>es</sup> nocés : **Delphine de Favart** (Puylaurens) avant 1689.

D'où Postérité :

a) **Olimpe** de R. C.

x Philippe Vaisse. C. de M. 13 VIII 1703 à S.  
(M<sup>e</sup> Fleurans Blaquièrre)

D'où : J<sup>n</sup> J<sup>s</sup> Vaisse qui épouse Anne Petit (Caraman)

b) **Isabeau** de R. C.

+ en 1694 à 3 ans (○ ± 1691)

c) **Esther** ( qui suit : branche de Lalbarède – VIII<sup>e</sup> génération)

d)... (+ 1694)

e) **Pierre** de R. C. s<sup>r</sup> du Cayrol (1696)-1704

f) **Jacques-François** de R. C.

s<sup>r</sup> de Lavilette 1697-1756. S. P.

x Marie de Combettes (Durfort) qui meurt en 1759 (sép. 30 X).

1<sup>er</sup> Consul de SORÈZE. Il transforme les fossés de la ville en allées  
plantées d'ormeaux.

g) **Jean** de R. C. Émigra.

Il figure sur la liste (du 15 IX 1718) des N. C. passés au Refuge. P. ?

h) **Abraham II** de R. C. s<sup>r</sup> du BOSC (qui suit VIII<sup>e</sup> génération)

qui suit : VIII.

i) **Louis** de R. C. 1700-(...) S. P.

j) **Jean-Louis** de R. C. s<sup>r</sup> de Saint-Jean

1705-1759. Habitant de S. S. P.

## B. Branche de Lavalette

## Louis de Robert de Lavalette

Il est dit : « G.V d'Hautaniboul » Verrerie des Pradels à Verdalle, « quartier  
d'Arfons »

Fils d'Abraham Ier

X Olimpe de Rivals fille de Pierre Rivals (bourgs de Puylaurens) et de  
Suzanne Leignes

Abjurations

Louis le 18 X 1685

Olimpe le 20 X 1685 à Arfons (arch Barbara)

+Avt 1709

D'où Pierre de Robert Lavalette (qui suit VIII<sup>e</sup> génération)

VIII<sup>e</sup> GÉNÉRATION

## A. Branche de Campredon

**Abraham II de Robert-Campredon** s<sup>f</sup> du Bosc

habitant de S.

x à S. le 12 IV 1732. Claudine de Bonvilard  
C. de M. 17 X 1731 (M<sup>e</sup> Demarc notaire à S.)

Les Bonvilard habitaient le domaine de La Balbauge à Sorèze. Maison forte qui  
soutint un siège à l'époque des Guerres de Religion. Route de Dourgne.

+ avant 1778.

- Testament chez M<sup>e</sup> Clos à S. le 19 XII 1769.

Sa femme Claudine † à S. le 3 IX 1790 (Mortuaire des Non-catholiques)

D'où P. :

a) **Pierre-Frédéric** de R. C. s<sup>f</sup> du Bosc. Célibataire. S. P.

○ 16 XI 1733 à S.

† à S. sép. 21 VIII 1779.

b) **Jean-Jacques** de R. C. du B. Célibataire. S. P.

○ à S. le 3 XI 1734

† avant 1769.

c) **Marie-Jacquette** de R. C. Célibataire. S. P.

○ à S. 22 XI 1735

† avant 1769.

d) **Marie-Rose** de R. C. S.P.

○ à S. 3 VI 1737

† à S. 11 I 1744

e) **Louis-François** de R. C. du Bosc

qui suit : IX<sup>e</sup> génération.

f) **Jeanne** de R. C. du Bosc

○ 2 XI 1739 à S.

† S. le 10 II 1813

x le 15 VI 1762 Philippe Favart (de Puylaurens)

officier d'Infanterie (1733-1810)

D'où P. :

1. Philippe Favart

(○ vers 1771) † à S. 24 X 1776.

2. Belotte Favart

(○ vers 1774) † à S. 21 V 1779.

3. Élisabeth-Fortunée-Henriette-Sophie Favart

○ le 30 I 1780 (bapt. au Désert le 2 II 1780.

4. Louis-François Favart † À Poudis le 13 ther. An XI.

g) **Marie-Jacquette Louise** de R. C.

bapt. à S. 23 VII 1741

sép. à S. 14 VIII 1743.

h) **Marie-Catherine** de R. C.

bapt. à S. 24 XII 1743

sép. à S. 3 X 1745.

i) **Jean** de R. C.

qui suit : IX<sup>e</sup> génération.

**B. Branche des Lavalette****Pierre de Robert de Lavalette**

Fils de Louis de RL

Habt de Sorèze « n'a jamais été qualifié de G.V. »

O vers 1692

+ à S à 28 ans

sépulture :12 II 1720

X en 1709 avec Catherine de Barbara

fille du subdélégué Mathieu I<sup>er</sup> Barbara et de Marguerite Fournials (c de m 8 IX 1709 chez M Henry Lavabre not à Castres Arch Gourjade)

Catherine née le 29 VIII 1682, avait environ 10 ans de plus que son mari

D'où postérité

a) **Benoît Mathieu** de R L qui suit IX<sup>e</sup> générationb) **Pierre Denis**

bapt à S 12 X 1713

c) **Pierre Sylvestre**

O vers 1714

+ à S à 6 ans le 1 III 1720

d) **Joseph, Jean Sr** de la Fleuraussié

Bapt à S 6 I 1715

Sép à S 5 III 1720

e) **Louis Mathieu**

bapt à S 4 VIII 1716

Sep à S 22 VII 1717

f) **Antoine Philippe Alexis**

bapt à S 19 VIII 1718

+ entre 1740 et 1745

g) **Marie** (citée dans la Généalogie des Robert- non trouvée à S)h) **Jacquette Hiacinthe**

+av 1745

O vers 1720 ( ?)

X Jean Dupuy du Tour (de Puylaurens)

C de M 14 VI 1740 M Catala not à S

d'où Jean Pierre Dupuy du Tour

O entre 1740 et 1745 (Je ne sait rien d'autre)

**Note sur les Lavalette**

- 1) Le début de l'année 1720 voit mourir Pierre (le 12 II) et deux de ses fils Pierre Sylvestre (le 1 III) et Joseph Jean le ( 5 III)
- 2) Il semble que Benoît Mathieu soit le seul descendant mâle de cette branche et de cette génération qui ait procréé (à moins que Pierre-Louis ou Antoine-Philippe-Alexis aient eu des enfants ?)



**C. Branche des Lalbarède****Esther de Robert de Campredon**

Fille de Pierre et petite fille D'Abraham I<sup>er</sup>

X le 18 VIII 1712 « dans l'Eglise de La Prade, diocèse de Carcassonne » (écrit  
Cros curé de Sorèze)

**Abel de Robert de Lalbarède**

G.V. de Rouairoux

fils d'Isaac de Robert de Lalbarède GVde Saint Amans et de Jeanne de Coulon  
(Registres paroissiaux Arch Comm de S)

Abel meurt avant le 30 III 1724

Esther fait son testament le 8VII 1747 chez M<sup>e</sup> Catala not à S

D'où postérité :

**a) Jeanne de R de L**

X le 19 XII 1747 à S Louis Cailhassou (frère du Curé de S Jean Cailhassou)  
+av 1759

Sans postérité

**b) Jacques- François de Robert de Lalbarède**

qui suit IX<sup>e</sup> génération

*Remarque* : Le mariage d'Abel et d'Esther pose une question : « Pourquoi le Curé  
Cros est il allé les marier à Laprade ? cela paraît étonnant.

**IX<sup>e</sup> GÉNÉRATION****A. Branche des Campredon****Louis-François de Robert-Campredon s<sup>r</sup> du Bosc**

habitant de S.

bapt. à S. 29 IX 1738

sép. à S. le 4 vend<sup>e</sup> an XII

x au Désert le 10 V 1778

Élisabeth de Bonvilard – sa cousine germaine –

Fille de Raymond de B. et de Belotte Larroque,

bapt. à S. le 28 III 1761.

D'où P. :

a) **Claudine-RAIMONDE** de R. C.

bapt. au Désert 23 II 1779

† à Revel le 6 IV 1848

x au désert Jacques Sarrat (1766-1835).

D'où P. :

Jean Sarrat

○ À Revel vers 1797

† à Revel le 6 IV 1844

x avant 1822 Geny Barthès

† après 1847.

D'où P.

b) **Jean de R. C.**

bapt. au désert 13 VIII 1781

sép. à S. 16 IX 1783

c) **Jeanne-Élisabeth-Toinette**

bapt. au désert 2 XI 1782

d) **Philippe-Louis**

bapt. au désert 4 XII 1784

e) **Antoine-Alexandre**

bapt. Non-catholiques à S. 7 XII 1792

à Revel 25 VII 1827

Célibataire. S. P.

**Note sur Louis-François de Robert-Campredon, S<sup>r</sup> du Bosc**

– Avant son mariage, Louis-François aurait eu à S. une fille naturelle (non reconnue). C'est ce qu'a déclaré la mère Marguerite Ramonde :

L'enfant Catherine ○ à S. le 7 III 1760.

– En 1778, au moment de son mariage, Louis-François est capitaine dans le régiment de « Guienne », et chevalier de St Louis.

– En 1789, il assiste à l'Assemblée de la Noblesse à Castelnaudary (Nobiliaire Toulousain de Brémond, t. II p. 346).

– 9 XII 1792. Maire de S.

Son frère JEAN est « notable » au Conseil municipal.

– 5 V 1793. Il n'est plus maire et proteste contre sa destitution. Il veut être « blanchi ».

– 16 X 1793. Il remet à la municipalité de S. les titres de noblesse de son beau-père Raymond de Bonvilard, malade à la Balbauge.

– 20 germinal An II. Bonvilard et Louis-François ainsi que Jean (frère de Louis-François) renoncent aux privilèges de la naissance.

**Jean de Robert Campredon**

Habitant de S. puis de Poudis (près de Puylaurens).

○ à S. 15 VIII 1746

† à Poudis (métairie du Moulin) 30 XII 1815.

x à S. le 5 V 1781 Magdelaine Marie de Falc de Pech Bertou  
fille de Marc-Antoine de F. de P. capitaine d'infanterie.

Morte à Puylaurens à 62 ans.

D'où P. :

**a) Anthoine-Jacques-Alexandre de R. C.**

bapt. au Désert 20 III 1782

† à Poudis le 21 III 1871

x à Puylaurens le 1<sup>er</sup> V 1817 à

Jeanne-Rose Barthès.

D'où P. :

**1) Jean-Félix**

○ à Puylaurens le 21 VIII 1818

x Louise-Amélie Rey

**2) Aglaë**

○ en 1823

† à Puylaurens le 23 VI 1869

x Charles Bernadou.

**b) Louise de R. C.**

○ le 21 VIII 1789      bapt. des Non-catholiques le 24 VIII 1789.

**B. Branche des Lavalette****Benoît Mathieu de Robert de Lavalette**

N'a jamais été qualifié de « g.v. »

O 19 VI 1712 à S

Sép à S 28 VI 1757

Ouverture du testament 19 VII 1758 (M<sup>e</sup> Catala not à S)

**1<sup>res</sup> noces** à S le 11 III 1745 avec

Catherine Cailhassou, soeur du curé de S Jean Calhassou

O à S en 1714

+ à S le 24 V 1750

Elle meurt, dit son frère, « six minutes après un tremblement de terre ».

Postérité : 2 filles qui meurent à la naissance

(sépultures : 14 III 1746 à S et 22 IV 1748 à S )

**2<sup>es</sup> Noces** avec Calixte de Séverac de Juses

+ à S sépulture : 15 IX 1759

d'où postérité

a) **Catherine Marie Jeanne Marguerite Maure**

bapt à S 19 I 1753

+ à S 8 VII 1758

b) **Jean Pierre Alexandre Benoît**

bapt à S 14 IV 1754

+ à S sépulture 4 X 1759

c) **Louis Alexandre**

bapt à S 26 III 1755

Sép à S 20 IV 1757

d) **François Guillaume Claude Anthoine**

bapt à S 5 VIII 1757

Sép à S 7 XII 1759

e) **Anne Jeanne**

bapt à S 5 VIII 1757

X Jean Bruneau Martin Sr de Lacroix habt de Toulouse

f) **Marie Catherine**

X Messire Henry Joseph de la Salle de Préserville,

Sgr de Préserville et Lasbordes

**C) Branche de Lalbarède****Jacques-François de Robert de Lalbarède**

Fils d'Abel de Robert de Lalbarède

et d'Esther de R Campredon

O le 19 I 1720

baptis en l'Eglise d'Albine, annexe de Saint- Amans

Encore en 1760 Jean Cailhassou le dit « g.v. »

X au Désert : Elisabeth Andrau

Ce mariage au Désert est, semble-t'il, situé dans le courant de l'année 1760 par le Curé Jean Cailhassou (commentaire daté du 14 janvier 1761)

Or, lorsqu'après l'Edit de tolérance de Louis XVI, Jacques François, veuf, vient faire sa Déclaration (le 5 IX 1788 à S ), il donne comme date de son contrat de fiançailles le « 24 mars 1761 »

Son testament chez M Clos à S le 27 II 1765

Postérité

**a) Jeanne de Lalbarède**

Cailhassou déclare qu'elle est fille de Jacques-François « comme lui même me la déclaré »

O le 8 VII 1762

Bapt le 10 à S

Sep à S le 21 VI 1764

**b) Antoine-Raymond de R de L**

« ...fils naturel .. » de Jacques-François « comme on me la assuré.. » écrit notre curé

Bapt à S le 28 XII 1764

Il figure sur la « Déclaration » de 1788

Il est présent le 7 VI 1790, lors du mariage de sa sœur cadette

Postérité ?

**c) Marie-Magdelaine de R de L**

O 14 XII 1767 à S « ... fille naturelle... » de Jacques-François «... comme lui-même me la assuré par un écrit qu'il m'a envoyé et comme il me l'a fait dire par les parents de la mère et de la fille baptisée... » JC L'enfant, notons-le, a comme parrain François de Riols. Il s'agit probablement de « François de Riols, sr des Plus » (voir F de R de F, p 130). Il avait treize ans et demi. Il était le fils de Sébastien de Riols de Fonclare. Lorsque nous avons étudié le testament de Jacques François de Robert de Lalbarède, nous avons souligné les liens amicaux qui unissaient ce dernier à cette branche des Riols de Fonclare.

Marie Magdelaine épouse le 7 VI 1790 à S Baptiste Argillès, M<sup>e</sup> d'écriture à S et descendant d'une famille protestante.

Elle meurt à S le 9 X 1838, veuve.

Postérité ?

**d) Marguerite de R de L**

O à S le 25 VII 1771

Bapt au Désert le 26

Elle ne paraît pas lors de la « Déclaration » de 1788. Elle est donc morte avant cette date.

*Note au sujet d'Elisabeth Andrau*

Jean Cailhassou écrivait à son sujet : « ..personne de basse extraction.. » et à propos de sa famille : « ..parents de la religion protestante.. »

Ils s'étaient probablement mariés au Désert et cela à une époque où les NC de Sorèze n'osaient guère le faire. Ils n'étaient pas les seuls chez les Andrau- à manifester ainsi leur fidélité au Désert. Cette dynastie de tisserands, par son attitude et ses alliances, se rattache au groupe des huguenots les plus fermes dans leur foi

**Erreurs à corriger**

Dans la Généalogie d'Élisée et Dora de Robert, je relève quelques erreurs (peu à la vérité !) :

**À la VII<sup>e</sup> génération :**

- **Pierre de Lavalette** n'est pas le fils de Sébastien de R. et de Marthe de Barrau.

Il est fils de Louis de Robert de La Valette et d'Olimpe de Rivals  
et petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup>.

(Contrat de mariage Pierre de R. de L. avec Catherine de Barbara – 8 IX 1709  
– chez M<sup>e</sup> Lavabre notaire de Castres. Arch. dites « de Gourjade »).

- **Jacques François de R. de Lavilette** est un Campredon.

Petit-fils d'Abraham I<sup>er</sup> et fils de Pierre de Robert Campredon – Delphine de Favart (Acte baptême 3 XI 1697 à S. Archives de la commune de S.)

Il a comme parrain « Jean Jacques Cales marchand de bourdeaux » (famille Cales de Caraman, voir supra p. 19 à 21 : Mariage de Pierre de R. C.)

Mais c'est « François de Granier, s<sup>r</sup> du Paloum verrier » qui tient le nouveau-né.

La marraine : Olimpe de Robert (probablement celle qui, en 1703, épouse Philippe Vaisse). C'est la sœur aînée de Jacques-François.

L'erreur commise dans la « Généalogie... » est facile à comprendre. Ce Campredon, cousin des La Valette s'appelle La Vilette : le I à la place de A ! Même son contemporain – et admirateur – Jean Cailhassou, curé de Sorèze, le nomme La Valette !

De toutes manières, si Sébastien de Robert – comme l'indique la « Généalogie... » – est mort en 1688, il ne pouvait avoir un fils né en 1697.

## ANNEXE VII

## AD DU TARN

Maître Robert, notaire à Sorèze Registre 3<sup>E</sup> 48 69Folio 89

D'après les notes communiquées par Laurent Thuriès

28 mai 1567

Il est question dans cet acte d'un accord passé entre noble Jehan Robert, verrier d'Arfons, fils d'autre Jehan Robert du masage des Robertz, Et nobles Sébastien et Anthoine Robert, aussi verriers du dit lieu, fils et héritiers de feu Germain Robert aussi verrier au dit masage des Robertz.

Dans cet acte, nous remarquons le témoin : Guillaume de Granier, verrier, de Fonroge.

**Remarques :**

- 1) le lieu nommé Fontrouge est situé dans la forêt de Sarremetgé, tout près de La Forge, à l'entrée du Bassin des Cammazes, près de l'endroit où le ruisseau du Sor se jette dans ce bassin.  
Il est intéressant de remarquer que dans cette extrémité de la commune d'Arfons, entre les ruisseaux du Sor et de Sourette, les toponymes sont révélateurs ;
  - pas de la verrerie,
  - travers des Fours,
  - la Forge de la verrière.
- 2) La présence dans ces lieux de Guillaume de Granyer (famille des Grenier), au xvi<sup>e</sup> siècle confirme ce que nous savions déjà\*. Les familles de Robert et de Grenier ont des liens très étroits et doivent exploiter ensemble les verreries d'Arfons.
- 3) Dans cet acte, nous trouvons noble Sébastien et Anthoine de Robert, fils de Germain. Ce qui correspond parfaitement aux données de généalogie de cette famille\*\* (qui nous apprend que Germain était mort « vers 1560 »).

Pour les Jean de Robert, on peut s'interroger : s'agit-il de ceux que nomme la Généalogie (p 40 à 43), Ces derniers vivent à Gabre. Or, ceux que nous trouvons ici vivent au « masage des Roberts » à Arfons. D'autre part, les recherches de Laurent Thuriès me laissent penser qu'à Arfons – et notamment au « masage des Robertz », mais aussi « aux Capmazes » (Cammazes) de nombreux membres de la famille de Robert non mentionnés dans la généalogie auraient vécu et soufflé le verre au xvi<sup>e</sup> siècle.

---

\* G Durand Gorry « Histoire d'Arfons en Montagne Noire » p 78 « ... en 1532, le roi inféode à Antoine de Garnier et Germain Robert, écuyers, habitants Arfons, les vacants et les forêts de la montagne ».

\*\*P 40 et 41 plus note 14 de la page 118 Généalogie.

## ANNEXE VIII

**MAÎTRE BONAFUS NOTAIRE À REVEL****15 IX 1560**

Testament de noble Pierre de Robert

Dans la maison du testateur, assise au lieu d'Arfons, diocèse de Lavour

Noble Pierre de Robert était le fils de

Noble François de Robert du lieu de Gabre les Foix

Il a... « rendu son âme à Dieu, son corps à la terre... »

Il veut être enseveli « dans l'Eglise Saint Jehan du dit Arfons » en « le tombeau de ses prédécesseurs » « suivant sa condition ».

Il donne et lègue à Marie de Robert, sa fille, femme de noble Pierre de... Belen, seigneur de Chambaran, outre le domaine qui lui a été constitué par

« Il veult et ordonne » que Marie de Landr(o) sse sa femme soict maitresse et seignerresse de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles » sa vie durant et tant quelle tiendra son nom vivant visuellement »...

Ses héritiers universels et généraux sont noble Loys et Jehan de Robert ses fils légitimes et naturels

Présents Pierre d'(E) scande, Jehan Pujol, Jehan Picarel dudit Arfons, Pierre Corbière de Sorèze, Elie Roubertis, Pierre Blaquièrre et Jehan Revel de la ville de Revel...

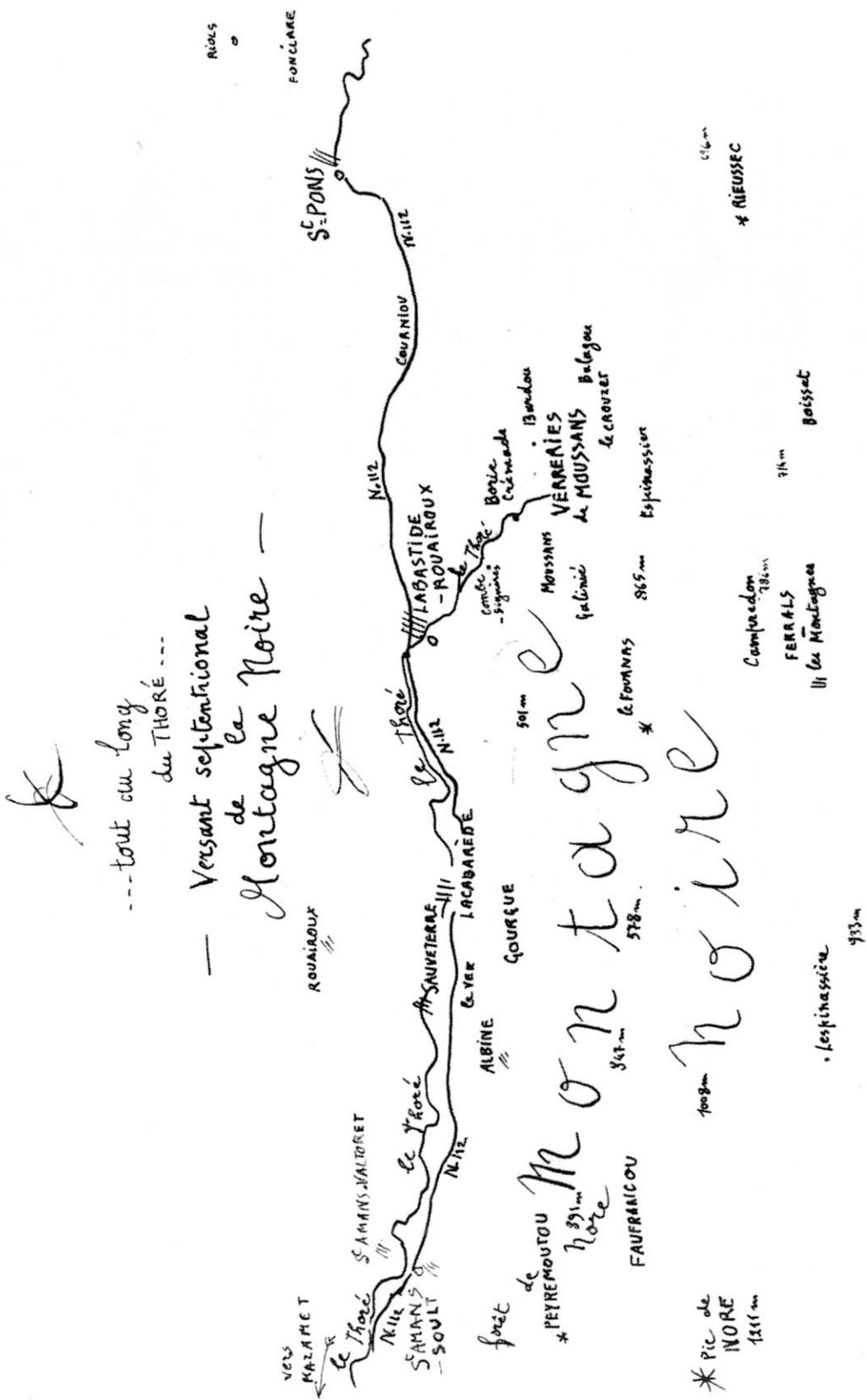
D'après les notes communiquées par Laurent Thuriès





ANNEXE X

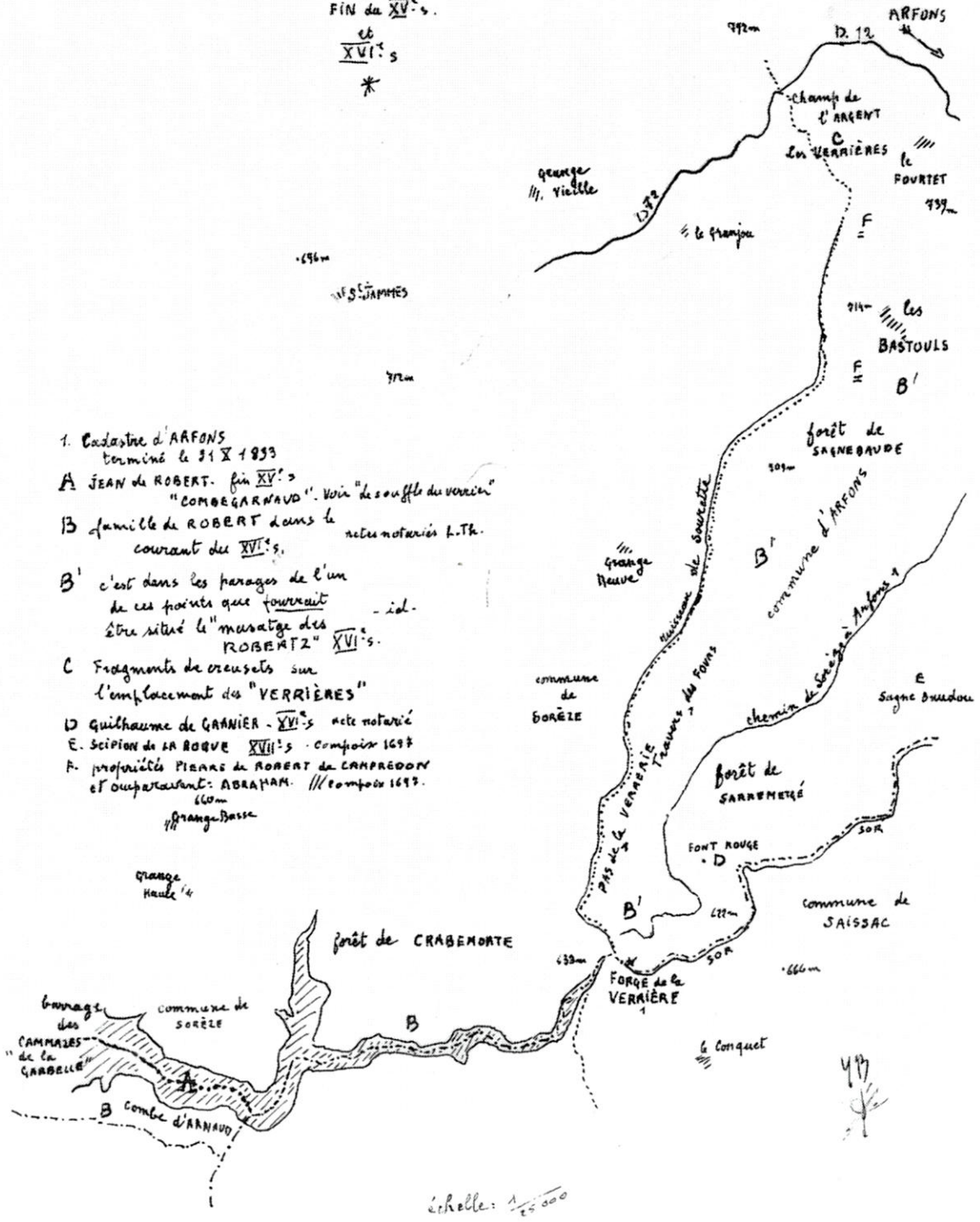
VERSANT SEPTENTRIONAL DE LA MONTAGNE NOIRE



ANNEXE XI

« Le quartier d'Arfons » xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.

Dans  
le "quartier d'ARFONS"  
des membres des familles de ROBERT  
et  
de GAENIER  
\*  
FIN du XV<sup>e</sup> s.  
et  
XVI<sup>e</sup> s.  
\*

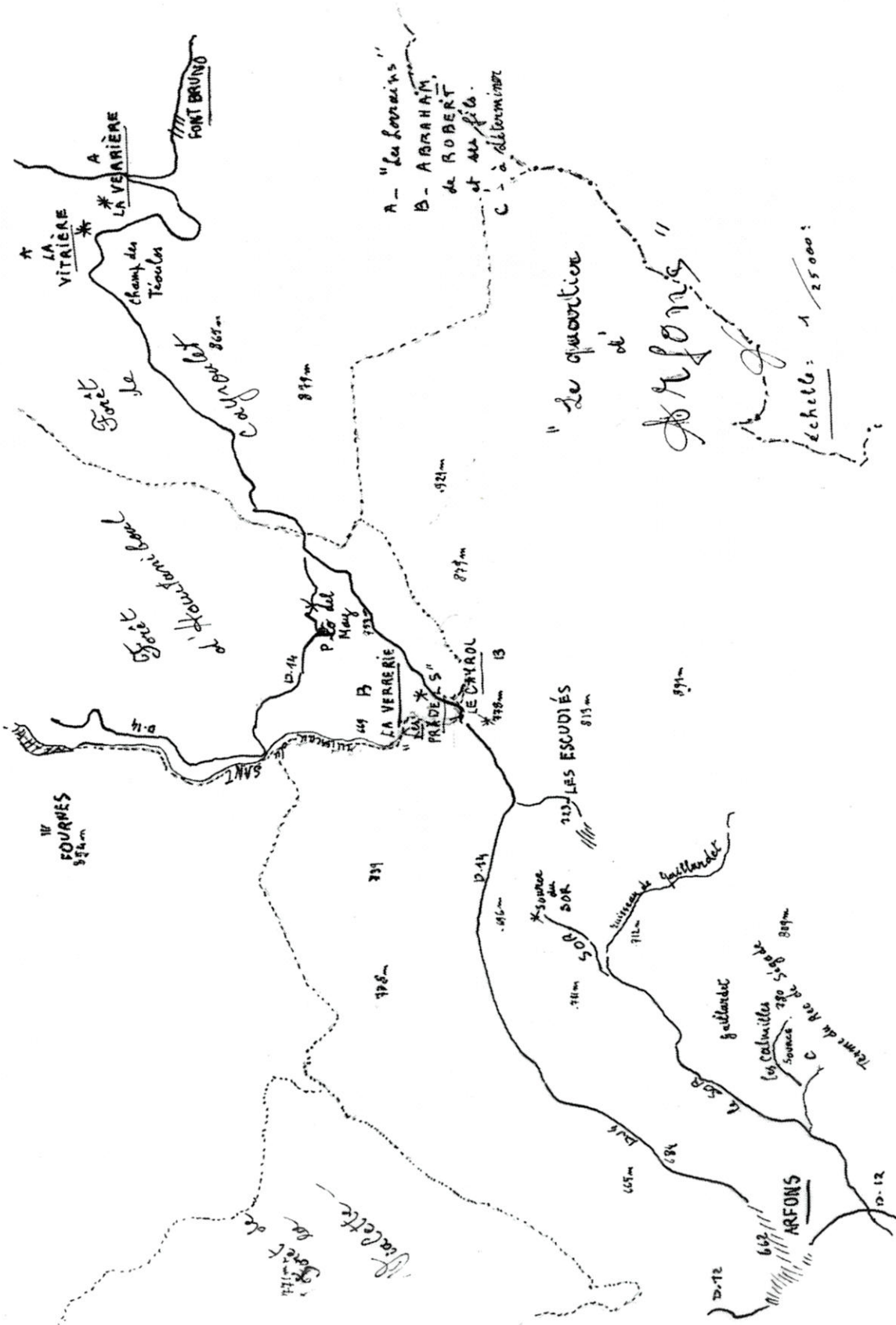


- 1. Cadastre d'ARFONS terminé le 31 X 1893
- A JEAN de ROBERT. fin XV<sup>e</sup> s. "COMBEGARNAUD". Voir "de soufflé du verrier"
- B famille de ROBERT dans le courant du XVI<sup>e</sup> s. notes notariés L.Th.
- B' c'est dans les parages de l'un de ces points que pourrait être situé le "masatge des ROBERTZ" XVI<sup>e</sup> s. - id.
- C Fragments de creusets sur l'emplacement des "VERRIÈRES"
- D Guillaume de GAENIER - XVI<sup>e</sup> s. note notarié
- E. Scipion de LA ROQUE XVII<sup>e</sup> s. - compois 1697
- F. propriétés PIERRES de ROBERT de CAMPEODON et d'après avant: ABRAHAM. // compois 1697. 60m Grange Basse

échelle: 1/25,000

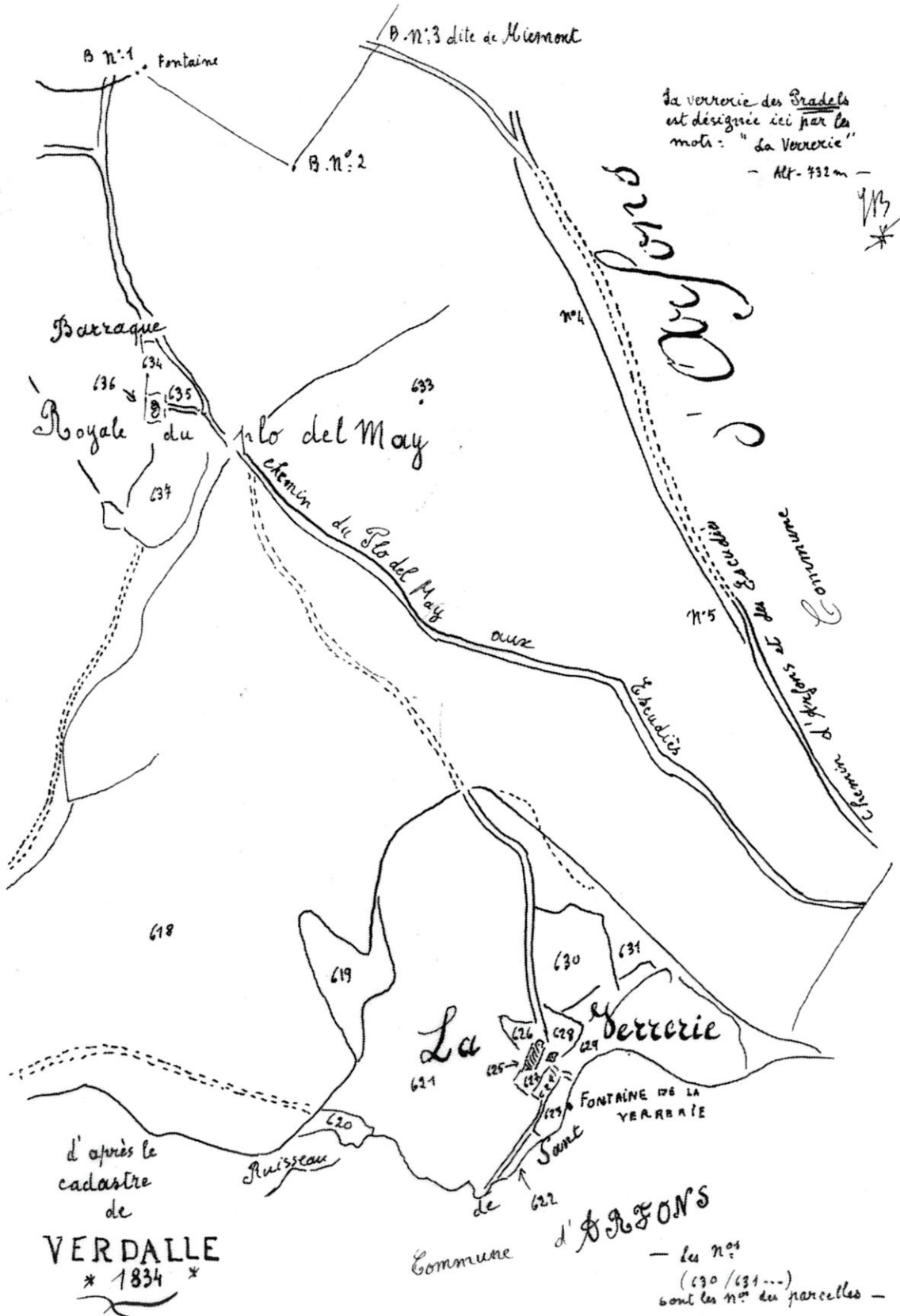
ANNEXE XII

ABRAHAM et les « LORRAINS »



ANNEXE XIII

LA VERRERIE DES « PRADELS » XVII<sup>e</sup> S.  
- LE TEMPS D'ABRAHAM -



ANNEXE XIV

LE RUISSEAU DU VERRIER

Prospections effectuées avec

- ALBIN BOUSQUET
- ANNE-MARIE GIL
- JEAN-PIERRE de GUIBERT

COMPOIX d'ARFONS

1:6 977



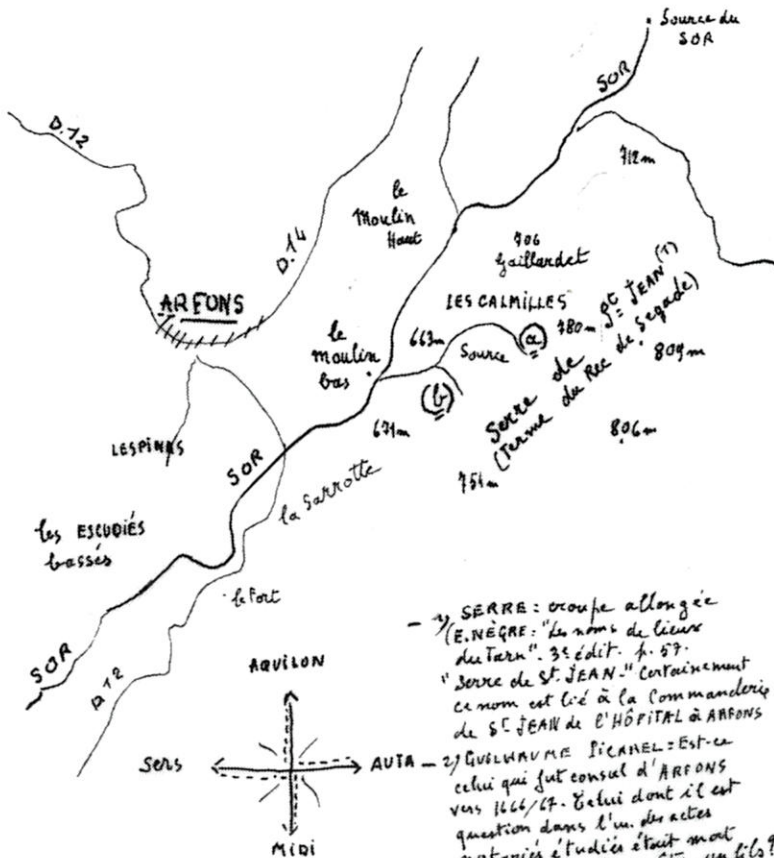
"LE REC DEL BEYRIÉ"

- le ruisseau du verrier -



a → le réc del beyrié

b → petit ruisseau affluent du réc del beyrié



De la page 20 bis à la page 22 incluse, sont décrits les biens de GUILHAUME PICAREL (2). Près des "CALMILLES", il possède :  
 "un bois taillis et pres..."  
 confortant "un aquilon a l'endroit du pré --- le réc del beyrié ---" (3)

Le toponyme ne peut laisser indifférent. Il n'a laissé aucun souvenir dans la population actuelle. Pas plus d'ailleurs que la "SERRA de S<sup>t</sup> JEAN".

Cette "SERRA" peut être identifiée. Il s'agit du "Terme du REC de SEGADE" (Carte IGN. 2344 OUEST. Série Bleue. LABROQUIÈRE. 1/25 000).



- 1) SERRA = coupe allongée E.NÈGRE: "le nom de lieu de Tarn". 3<sup>e</sup> édit. p. 57. "Serre de S<sup>t</sup> JEAN." Certainement ce nom est lié à la Commanderie de S<sup>t</sup> JEAN de L'HÔPITAL à ARFONS
- 2) GUILHAUME PICAREL = Est-ce celui qui fut consul d'ARFONS vers 166/67. Celui dont il est question dans l'un des actes notariés étudiés était mort déjà en 1662. Peut-être, un fils?
- 3) COMPOIX - fr. 21 ter. sixième ligne en partant du bas de la page.

En 1697, aucun verrier ne possédait le moindre lopin de terre, en ces parages.

échelle = 1/25 000



## Noble Pierre de Roberts

J de Campredon tient au lieu dit al cayrol  
Une maison En solier avec une tour carrée  
une verrerie, metterie joignant fournil  
et four, Jardin, terre, pré, et petit bois tous  
au roudicelle confrontant d'aulta la foreste  
de Hamondens, chemin descoussens a faissac  
Entre deux, midi et cers terre et bois du S. conie